



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contrôle général
économique et financier

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



(Sommaire)

Avant-propos	3
L'organigramme du CGefi	5
Les faits marquants 2022	6
Les chiffres clés	8
TRANSFORMATION DU SERVICE ET RÉFORME STATUTAIRE	9
La transformation du service	10
Le volet RH de la transformation : les nouveaux emplois fonctionnels	12
LES MÉTIERS DU CGefi - CONTRÔLE, AUDIT SALARIAL, SUIVI DES FONDATIONS, EXPERTISE ET APPUI	15
Le contrôle des organismes publics	17
Témoignages sur le métier de contrôleur général économique et financier	21
GRH et audit salarial du secteur public	22
Fondations d'utilité publique et fonds de pérennité	24
Expertise et appui : travaux transversaux et sections	26
Les groupes de travail des sections	28
RESSOURCES HUMAINES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	29
Les ressources humaines	30
Le CGefi a recruté de nouveaux contrôleurs économiques et financiers en 2022	31
Le secrétariat général	32
L'ACTIVITÉ DES MISSIONS DE CONTRÔLE	35
Le secteur Agriculture	38
Mission Agriculture, forêt et pêche	38
Mission de contrôle des opérations dans le secteur agricole (COSA)	40

Le secteur Territoires et développement durable	42
Mission Aménagement du territoire, ville, logement et outre-mer (ATVLOM)	42
Mission Écologie et développement durable (EDD)	44
Mission Infrastructures de transports non ferroviaires (ITNF)	46
Le secteur Recherche et développement des entreprises	48
Mission Recherche appliquée et promotion de la qualité (RAPQ)	48
Mission de contrôle des activités financières (MCAF)	50
Le secteur Industrie – Services	52
Mission de contrôle auprès du groupe La Poste et de FDJ	52
Mission Énergie	54
Mission Espace, armement et organismes divers du ressort des ministères économiques et financiers	56
Mission Transports (MCEFT)	58
Mission Médias – Culture	60
Le secteur Santé, emploi et protection sociale	62
Mission Emploi et formation professionnelle	62
Mission Couverture des risques sociaux et cohésion sociale	64
Mission Santé	66
ANNEXES	69
Annexe 1 - Liste des organismes contrôlés par le CGefi en 2022	70
Annexe 2 - Textes relatifs au CGefi et à son organisation	78

Avant-propos



Le service du contrôle général économique et financier (CGefi) s'est profondément transformé sous la direction d'Hélène CROCQUEVIEILLE, qui fut la cheffe du service du CGefi pendant près de six ans et qui a été nommée directrice régionale de la DGFIP fin décembre. L'ensemble du service lui souhaite le plus grand succès dans ses nouvelles fonctions et la remercie pour son action.

Le CGefi se transforme

Le CGefi s'est recentré sur son métier : le contrôle des organismes publics, et a renforcé ses liens avec ses deux directions partenaires que sont la direction du Budget et l'Agence des participations de l'État. Il s'affirme ainsi encore davantage comme un observatoire privilégié de la sphère publique, puisque son périmètre de contrôle comprend plus de 400 organismes de toutes tailles participant à des politiques publiques très variées.

Avec un organigramme resserré et des effectifs contenus, le CGefi est un service de cadres supérieurs expérimentés, aux parcours riches et d'horizons divers, qui peuvent être sollicités pour des missions d'expertise ou d'appui à la demande des ministres ou des directions.

La transformation du service s'est matérialisée dans ses textes d'organisation qui ont été modifiés en avril pour intégrer le nouvel organigramme et en décembre pour prendre en compte différents aspects du décret du 9 mars 2022 relatif aux services d'inspection générale ou de contrôle et aux emplois de ces services, notamment le cadre de l'exercice des fonctions de contrôleur.

Sa charte de déontologie, mise en place au sein du service dès 2015, a été enrichie et publiée au JORF en décembre. Le cadre des travaux de contrôle a été fixé par une instruction interne qui prévoit en particulier les procédures permettant d'assurer les contrôles d'organismes en respectant les principes d'impartialité et d'indépendance de jugement.

Cette transformation se poursuit en 2023 avec la mise en place d'un nouveau cadre de gestion des ressources humaines. Le nouvel emploi fonctionnel, dont les contours sont communs aux inspections générales, permettra aux contrôleurs d'inscrire l'expérience acquise au CGefi dans le cadre d'un parcours professionnel valorisant. Cette fonctionnalisation du métier est une réelle opportunité pour le service qui pourra ainsi mieux adapter ses ressources à l'évolution des exigences du métier et accroître encore davantage le professionnalisme de ses équipes.

Un service au cœur des sujets d'actualité, véritable observatoire de la sphère publique

Le CGefi s'est employé à appuyer les tutelles financières et techniques et à apporter un conseil aux organismes contrôlés dans un contexte économique particulièrement complexe marqué notamment par une inflation importante, les effets rémanents de la crise sanitaire, des tensions sur les marchés des biens, des difficultés de recrutement... Des analyses régulières du climat social et des politiques de ressources humaines dans les organismes publics ont également été réalisées.

Le CGefi produit régulièrement pour les autorités et les directions partenaires des analyses fondées sur les travaux des contrôleurs.

Ceux-ci, chacun sur leur périmètre de compétence respectif, ont poursuivi tout au long de l'année les travaux de contrôle en analysant les risques et la qualité du contrôle interne dans les organismes et/

ou leur performance tout en veillant à la préservation des intérêts patrimoniaux de l'État. Depuis cinq ans, alors que le portefeuille d'organismes à contrôler est demeuré quasiment stable - y compris avec des réallocations entre le CGefi et les contrôleurs budgétaires et comptables ministériels - l'efficacité du contrôle a crû, les méthodes ont évolué et se sont adaptées aux mutations des organismes et de l'environnement. Ces travaux d'adaptation constituent une exigence pour le service qui procède à une révision régulière de ses procédures et dont les personnels participent très régulièrement à des sessions de formation continue.

Que l'ensemble des équipes du CGefi soient ici remerciées pour leur professionnalisme, leur rigueur et leur engagement quotidien au service d'une action publique pertinente et toujours plus efficace.

Voici les grandes lignes de la transformation du CGefi que je vous invite à découvrir en parcourant les pages de ce rapport d'activité.

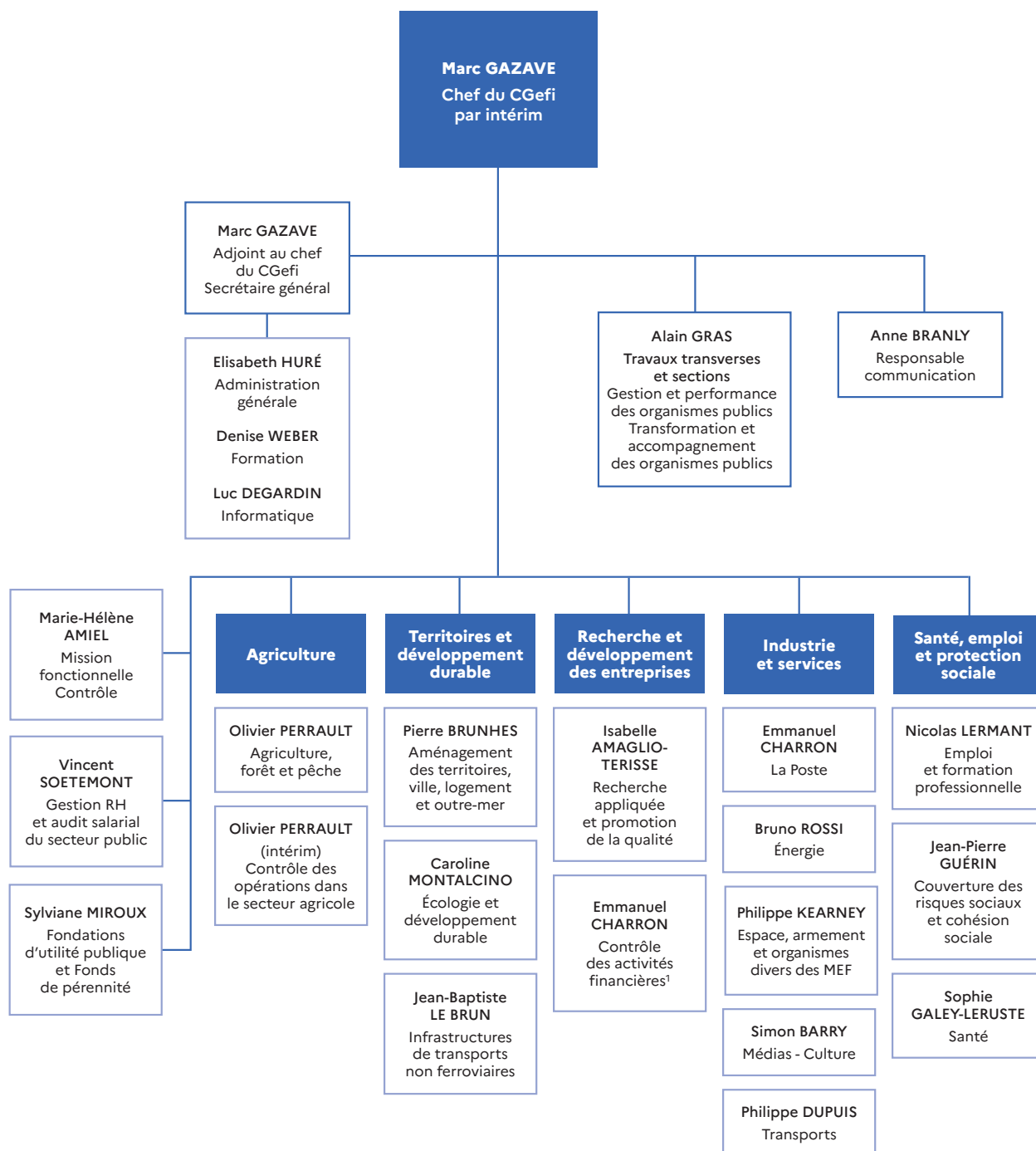
Marc GAZAVE

Chef du service du CGefi
par intérim



Séminaire du CGefi le 14 septembre 2022 à Bercy.

L'ORGANIGRAMME DU CGEFI



1 – Mission à statut spécial (art. D165-8 du code monétaire et financier) mentionnée ici au titre des activités de contrôle économique et financier.

LES FAITS MARQUANTS 2022

MARS

Des emplois fonctionnels dans les services d'inspection et de contrôle

Publication du **décret n° 2022-335** du 9 mars 2022 relatif aux services d'inspection générale ou de contrôle et aux emplois au sein de ces services au JORF du 10 mars 2022. → p. 12

Cour des comptes

Transmission à la Cour des comptes de l'enquête sur les organismes relevant de la « Zone d'incertitude ».



Rencontre annuelle avec la 2^e chambre de la Cour des comptes (énergie, environnement, agriculture et mer, transport) qui s'est tenue le 8 mars, a abordé le programme de travail annuel, les axes de la transformation des juridictions financières, l'évolution des métiers (audits flash, raccourcissement des délais de production des rapports) et la mise en place de la 7^e chambre sur la responsabilité des gestionnaires publics. → p. 20

JUIN

Réorganisation du service

Au 1^{er} juin, le CGefi est recentré sur l'exercice de son cœur de métier : le contrôle des organismes du secteur public, tandis que la fonction d'audit a été transférée à l'Inspection générale des finances et que les missions Conseil et Evaluation-simplification disparaissent tant que telles (**décret du 25 avril 2022** et **arrêté du 25 avril 2022**). Toutefois, les ministres

et les directions du ministère peuvent faire appel aux membres du CGefi pour réaliser des missions d'expertise, d'évaluation et d'appui. → p. 10

JUILLET

CIASSP : politique RH et climat social

Analyse du climat social de la CIASSP qui a audité 50 organismes publics représentant 450 000 emplois et 29Md€ de dépenses de personnel. Les résultats montrent un climat social fragile et un taux de progression sensible de la RMPP (rémunération moyenne des personnes en place) - prévu à 2,2 % - qui finit par s'établir à + 4 % en moyenne en 2022, s'écartant de sa tendance depuis 2012 à environ + 2 %. → p. 23

SEPTEMBRE

Rencontre annuelle APE-CGefi

Réunis le 7 septembre, les directeurs de participations de l'Agence des participations de l'État et les responsables de mission de contrôle du CGefi concernés ont réalisé un tour d'horizon sectoriel et échangé sur leurs priorités.

Séminaire du CGefi

Organisé le 14 septembre, le séminaire a porté sur la feuille de route pour le contrôle et les nouvelles règles de gestion RH dans le cadre de la réforme de l'encadrement supérieur de l'État. Gilles TAUZIN, délégué à la transformation numérique de la DGFIP, est venu présenter les risques et les opportunités de l'IA du point de vue des organismes publics.



OCTOBRE

Visite du ministre Gabriel ATTAL

Le ministre délégué en charge des Comptes publics a rendu visite aux équipes du Contrôle général économique et financier (CGefi) le 7 octobre. Il a salué les efforts portés par le CGefi ces dernières années et sa mobilisation constante auprès des 400 entreprises et organismes publics qu'il contrôle.



CODIR commun avec la DB

Premier comité de direction commun avec la direction du Budget le 10 octobre.



NOVEMBRE

Webconférence

Deux thèmes au cœur de la web conférence du 7 novembre: les nouveaux textes d'organisation du CGefi et la mise en œuvre de la réforme de l'encadrement supérieur de l'État.



Les cahiers de l'Observatoire RH



Au sein des sections, l'Observatoire RH, a lancé une nouvelle collection pour ses études et rapports sous le titre des « Cahiers de l'Observatoire RH », la première publication porte sur « Les innovations RH générées par la crise sanitaire ». → p. 26

DÉCEMBRE

Comité stratégique

Le comité stratégique du 5 décembre a donné lieu à la signature de deux protocoles bilatéraux, l'un avec l'Agence des participations de l'État et le second avec la direction du Budget. Un point sur les réformes du CGefi et les premières orientations pour le programme de travail 2023 ont également été abordés.



Les nouveaux textes du CGefi



Le décret et l'arrêté d'organisation du CGefi ont été modifiés le 21 décembre (JORF du 22 décembre) afin de prendre en compte l'article 17 du décret du 9 mars 2022 relatif aux services d'inspection générale ou de contrôle et aux emplois au sein de ces services qui prévoit que les textes d'organisation des services d'inspection générale et de contrôle « précisent les conditions et méthodes de travail permettant de garantir l'indépendance et l'impartialité de ses agents ». → p. 12

Les chiffres clés

LE CONTRÔLE

400 Organismes contrôlés

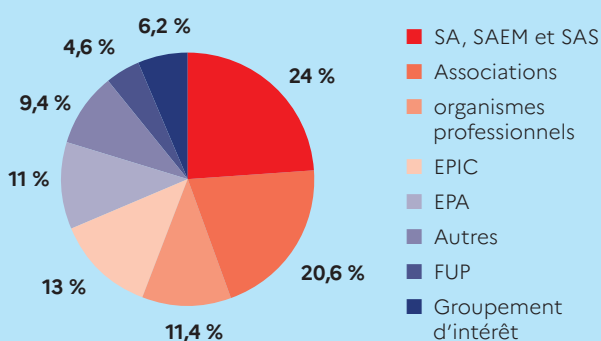
375 Rapports annuels des contrôleurs
(hors filiales)

200 Contrôles d'aides agricoles (COSA)

22 fondations d'utilité publique suivies

6 fonds de pérennité suivis

Diversité des organismes contrôlés



ÉVALUATION DU CGefi

97 % taux de satisfaction
des commanditaires

LES RESSOURCES

HUMAINES (au 31 décembre 2022)

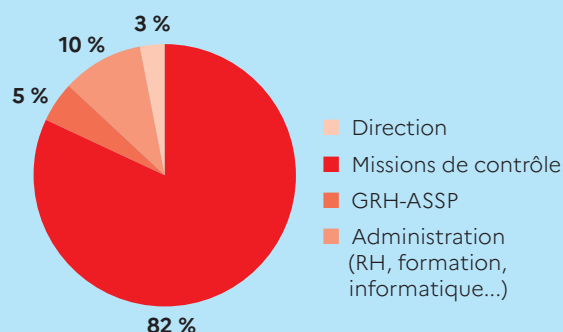
176 personnes

dont :

18 responsables de mission

107 contrôleurs généraux

Répartition des effectifs par fonction



AUDIT SALARIAL

70 Audits salariaux et avis (CIASSP)

SECTIONS ET TRAVAUX TRANSVERSAUX / DE SYNTHÈSE

45 Guides et outils

9 groupes de travail

Parité au CGefi

42 % de femmes

FORMATION

500 jours de formation



TRANSFORMATION DU SERVICE ET RÉFORME STATUTAIRE



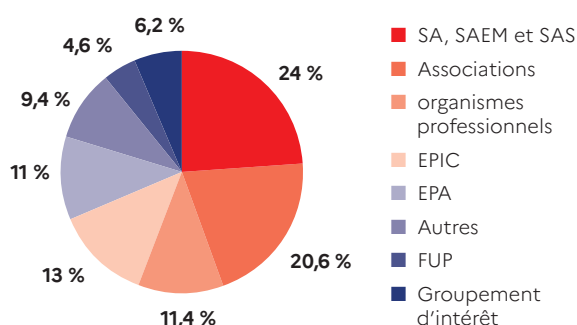
LA TRANSFORMATION DU SERVICE

Le CGefi s'est profondément transformé en 2022 en se recentrant sur son activité de contrôle d'une part et par la mise en œuvre de la réforme de l'encadrement supérieur de l'État d'autre part. Cette réforme a créé le corps des administrateurs de l'État et a prévu la mise en extinction du corps des contrôleurs généraux économiques et financiers.

La spécificité du CGefi

Le Contrôle général économique et financier (CGefi) tire sa spécificité de sa présence auprès de **400 entreprises et opérateurs publics** dont il assure un contrôle externe permanent. De statuts et de tailles divers, ces organismes couvrent des secteurs à forts enjeux (EDF, SNCF, grands ports maritimes, établissements publics d'aménagement, La Poste, CNAM, AP HP, FDJ, ...).

Diversité des organismes contrôlés



Placé sous l'autorité directe du ministre chargé de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, le CGefi accompagne la gouvernance des entreprises et organismes publics et contribue à leur dynamique de progrès et de transformation.

Cette présence au plus près des organismes publics permet **aux contrôleurs généraux économiques et financiers** d'avoir une vision large et diversifiée du

secteur public de l'État, de participer à la mission d'alerte, de veille, de recommandation relative aux intérêts patrimoniaux et budgétaires de l'État ainsi qu'à la gouvernance et à la modernisation de la gestion publique.

Par ailleurs, certains contrôleurs sont chargés, à titre principal ou accessoire, **de fonctions de censeur d'État, de commissaire du Gouvernement**.

Quelles que soient leurs formes, les interventions des contrôleurs généraux sont fondées sur **l'analyse des risques et l'évaluation de la performance**.

Le chantier de transformation

Dans le cadre de la transformation de l'action publique, les missions du CGefi ont été recentrées sur **le cœur de métier du contrôle**. Cette transformation s'est concrétisée en 2022 par un transfert de la mission des Audits à l'IGF au sein de la mission d'audit interne ministériel et par la suppression des missions Conseil et Évaluation-simplification au 1^{er} juin 2022.

Toutefois, les contrôleurs du CGefi représentent un capital d'expertises mobilisables pour éclairer ou accompagner les transformations du secteur public et en évaluer la performance.

Les textes publiés fin 2022 traduisent cette transformation

Le **décret n° 2022-1600** du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique et financier et un **arrêté** du même jour ont remplacé les textes du 7 avril 2017 qui jusque-là régissaient le service. Il s'agissait d'abord de tirer les conséquences de la **mise en extinction** du corps comme de la mise en place de l'emploi fonctionnel, prévue par le décret n° 2022-335 du 9 mars 2022 relatif aux services d'inspection générale ou de contrôle et aux emplois au sein de ces services.

Mais il importait également de mettre notamment en œuvre l'article 17 de ce dernier texte, selon

lequel il revient au décret d'organisation de chacun des services d'inspection générale ou de contrôle de préciser « les conditions et méthodes de travail permettant de **garantir l'indépendance et l'impartialité** des travaux de ses agents. »

Les nouveaux textes conservent l'organisation du CGefi en missions et sections. Le décret reprend ses attributions essentielles, qu'il s'agisse du contrôle économique et financier, du contrôle budgétaire ou d'attributions spécifiques dont les visas énumérés par le décret font ressortir la diversité, et confie à son chef - désormais nommé en conseil des ministres - le soin de veiller non seulement à la qualité des travaux des agents du service, mais aussi à l'impartialité de ces derniers, comme au respect de la charte de déontologie, publiée au Journal officiel par une décision du 22 décembre 2022. Il précise également, selon la nouvelle logique fonctionnelle, qui sont désormais les membres du CGefi. Il définit les principes - indépendance de jugement des membres du service, liberté de plume - qui régissent les conditions et méthodes de travail au sein de ce dernier, et détaille les axes de leur mise en œuvre - fixation d'exigences professionnelles, appui sur des données fiables, référents thématiques, possibilité de recours à un relecteur référent ou à un comité des pairs.

Ces deux textes s'accompagnent de la publication au JORF de la **décision du 22 décembre 2022 portant adoption de la charte de déontologie** du Contrôle général économique et financier. → p. 14

Un comité stratégique resserré

Le CGefi s'appuie sur un comité stratégique désormais resserré sur ses principaux partenaires que sont la direction du Budget et l'Agence des participations de l'État, qui seront également sollicités de participer au comité de sélection en charge d'émettre un avis sur l'aptitude des candidats à exercer l'emploi de contrôleur général économique et financier.



De nouvelles coopérations avec l'Agence des participations de l'État et la direction du Budget

Deux protocoles de coopération ont été signés le 5 décembre 2022. D'une part, entre le CGefi et la direction du Budget qui fixe les règles en matière de contrôle budgétaire et d'autre part, avec l'Agence des Participations de l'État qui représente de l'État actionnaire et dont certaines entreprises de son périmètre sont contrôlées par le CGefi.

Les objectifs communs de ces deux protocoles sont d'alléger la charge administrative qui peut peser sur les organismes, de responsabiliser les gestionnaires publics et de renforcer la fonction financière et le contrôle interne des organismes.

Des orientations stratégiques au service de la transformation publique

Le CGefi accompagne la transformation de l'action publique à travers ses quatre orientations stratégiques :

– Évaluer au plus près des enjeux

Le CGefi évalue la performance des organismes en termes de politiques publiques à travers l'évaluation de la qualité de leurs dispositifs de maîtrise des risques, de la performance de leur gouvernance et du niveau des enjeux qu'ils représentent pour l'État.

– Contrôler de manière adaptée

Le CGefi s'appuie sur cette évaluation pour mettre en œuvre des modèles renouvelés de contrôle, proportionnés aux enjeux pour l'État, en utilisant l'adaptabilité que permet le contrôle économique et financier et évitant l'examen *a priori* des actes de gestion.

– Venir en soutien des services de l'État

Le CGefi met son expertise en soutien des administrations exerçant la tutelle et/ou la gouvernance, pour favoriser la coordination et l'efficacité de leurs actions, leur permettre de recentrer leurs interventions et réduire ainsi la pression administrative sur les organismes.

– Agir en tant que « tiers de confiance » auprès des organismes et accompagner leurs transformations

« Tiers de confiance » vis-à-vis de l'organisme qu'il contrôle et garant de l'équilibre « confiance / contrôle » correspondant aux attentes de l'État, le CGefi agit en appui concret pour accélérer le renforcement du contrôle interne de la fonction financière, le déploiement d'une gouvernance performante et la mise en œuvre des politiques publiques. Il accompagne les transformations structurelles des organismes afin de prévenir l'émergence de risques.

LE VOLET RH DE LA TRANSFORMATION : LES NOUVEAUX EMPLOIS FONCTIONNELS

La mise en œuvre de la réforme de l'encadrement supérieur de l'État

Parallèlement au recentrage de son activité, le CGefi s'est engagé, comme l'ensemble des services d'inspection générale et de contrôle, dans le chantier de la **réforme de l'Encadrement supérieur de l'État**.

Annoncée en avril 2021 par le Président de la République, cette réforme s'est traduite par **l'ordonnance du 2 juin 2021** qui définit le cadre d'une transformation de la formation et des parcours de carrière dans la haute fonction publique.

Les objectifs de la réforme

La réforme vise à transformer la haute fonction publique afin de renforcer la représentativité de la haute fonction publique, le service des missions prioritaires de l'État, et la motivation de ses cadres supérieurs. Elle permettra aux cadres supérieurs de l'État d'être davantage acteurs de leurs carrières, sur la base de leurs aspirations et de leurs compétences, et ainsi de mieux répondre aux besoins des employeurs publics.

Les recrutements de la haute fonction publique seront plus ouverts, plus transparents et plus diversifiés.

Prise sur le fondement de l'article 59 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, l'ordonnance portant réforme de l'encadrement supérieur de l'État a été publiée le 2 juin 2021. Elle pose les principes de la réforme, tandis que les sujets, notamment statutaires (corps, statuts d'emplois etc.), sont de niveau réglementaire.

L'article 1^{er} de l'ordonnance du 2 juin 2021 précise la notion d'encadrement supérieur de la fonction publique de l'État. Plutôt qu'une approche strictement statutaire, l'ordonnance retient une définition permettant de regrouper des emplois, corps, grades et fonctions constituant l'encadrement supérieur de l'État, afin de prévoir des dispositions spécifiques en matière de formation, d'évaluation et de parcours de carrière.

L'encadrement supérieur de l'État regroupe les emplois à la décision du Gouvernement, les emplois de direction de l'État régis par le décret du 31 décembre 2019 (emplois de chef de service, sous-directeur, expert de haut niveau, directeur de projet, emplois de direction de l'administration territoriale de l'État...) ainsi que les emplois des établissements publics de l'État.

Le CGefi et ses membres sont plus particulièrement concernés par deux volets de cette réforme.

– Le volet « statutaire » avec la création d'un nouveau corps, celui des administrateurs de l'État (AE) qui se traduit :

- **pour les administrateurs civils, par une intégration « automatique » au 1^{er} janvier 2022** dans ce nouveau corps ;
- **pour les contrôleurs généraux économiques et financiers, dont le corps est mis en extinction au 1^{er} janvier 2023**, par un **droit d'option individuel** leur permettant soit d'intégrer le nouveau corps des administrateurs de l'État, soit de rester dans leur corps mis en extinction.

– Le volet dit « fonctionnel » avec la création d'un cadre d'emploi commun aux services d'inspection et de contrôle pour les agents exerçant les missions dévolues à ces services entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Parallèlement à la mise en extinction du corps des contrôleurs généraux, l'emploi fonctionnel de **chef de mission de contrôle** (CMC) est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2023. Leurs titulaires pourront rester sur leur emploi jusqu'au terme de leur mandat.

Cette réforme modifie profondément le cadre de gestion des emplois supérieurs et par conséquent modifie également les modalités de gestion des agents du CGefi. Elle offre de nouvelles opportunités tant pour les agents que pour le service avec des mobilités internes accrues, des prises de responsabilités et des formations renforcées.

L'accompagnement des agents

Le secrétariat général du CGefi accompagne les personnels concernés afin de leur permettre d'exercer leur droit d'option dans les meilleures conditions à partir des dispositions prévoyant la transition du dispositif actuel vers le nouveau dispositif. Une équipe dédiée de quatre personnes a été constituée pour répondre aux questions des agents concernés par la réforme.

Deux séminaires du service ont été organisés portant sur les objectifs, les modalités et le calendrier de cette réforme, au cours de l'année 2022, les 14 septembre et 7 novembre.



Le recrutement sur les nouveaux emplois fonctionnels

Dans le cadre de la création d'un nouveau parcours commun de carrière des filières de la haute fonction publique, sont créés au sein du CGefi, **des emplois fonctionnels** de contrôleurs généraux économiques

et financiers dans les conditions prévues par le **décret n° 2022-335 du 9 mars 2022** relatif aux services d'inspection générale ou de contrôle et aux emplois au sein de ces services.

Ainsi à compter de janvier 2023, les recrutements sur les fonctions de contrôle s'effectueront exclusivement sur ces nouveaux emplois. À l'issue de la procédure de recrutement (publication de l'avis de vacance au JORF, pré sélection et auditions par un comité de sélection) le candidat retenu sera accueilli sur un emploi de contrôleur général économique et financier au sein d'une mission de contrôle placée sous l'autorité d'un responsable de mission de contrôle.

Ce nouveau mode de recrutement va permettre au CGefi de diversifier les profils de ses membres et d'inscrire ses agents dans un parcours enrichi.

Le décret prévoit des conditions d'accueil sur ces emplois fonctionnels pour les membres du service au 31 décembre 2022. Pour les fonctions d'administration, les règles de gestion demeurent inchangées.

Déontologie: un référent et une charte

Les membres du CGefi se doivent d'être exemplaires en matière de déontologie dans l'exercice de leurs fonctions. Depuis 2015, le service s'est doté d'une **charte de déontologie** et a désigné un **référént déontologue** dont la mission est d'éclairer le (la) chef(fe) du service et d'apporter aux agents tout conseil utile sur l'application des principes prévus par la réglementation et des modalités indiqués dans la charte.

Actualisée fin 2022 pour intégrer les différentes évolutions législatives ainsi que les textes réglementaires relatifs à la réforme des services d'inspection générale ou de contrôle, cette charte a été publiée au Journal Officiel du 31 décembre 2022.

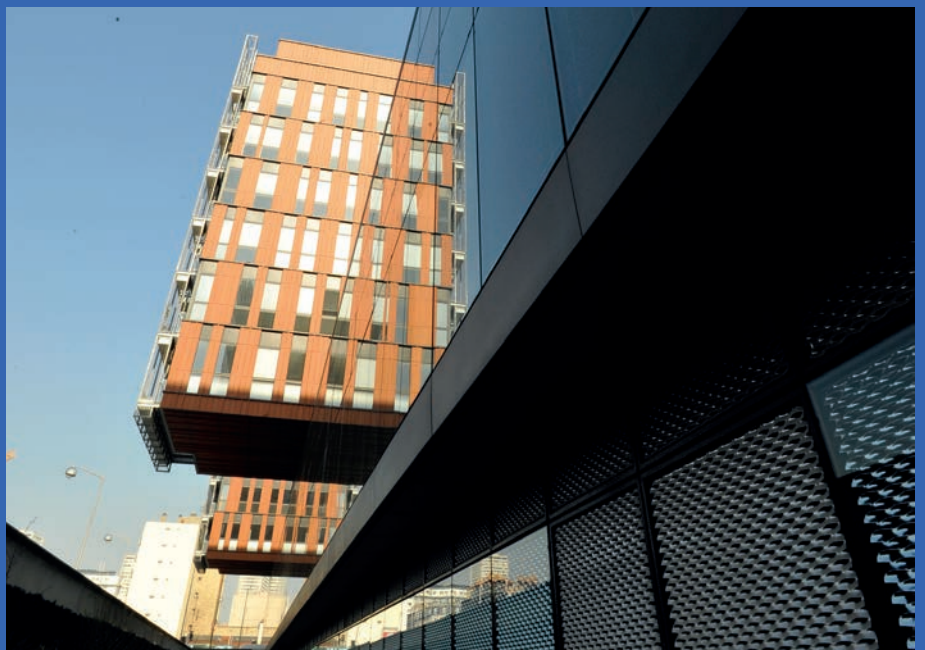
Le comité de déontologie est saisi par le (la) chef(fe) du service, par le référent déontologue ou par tout membre du service, sur toute question concernant une situation particulière ou générale.



Cyril BOUYEURE
contrôleur général économique et financier,
référént déontologue du CGefi.



LES MÉTIERS DU CGefi CONTRÔLE, AUDIT SALARIAL, SUIVI DES FONDATIONS, EXPERTISE ET APPUI



LE CONTRÔLE DES ORGANISMES PUBLICS

Le contrôle de plus de 400 organismes publics

Le portefeuille des organismes contrôlés ou suivis par le CGefi est en évolution constante (création des opérateurs de compétences et de nouveaux éco-organismes, constitution de filiales, rapprochement entre établissements...). Ces mouvements sont la conséquence et parfois un moyen de la modernisation de l'action publique.

Dans ce champ d'intervention, le CGefi exerce une double mission :

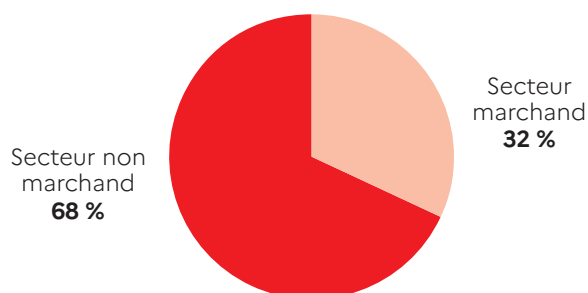
- analyser les risques, évaluer les performances et veiller aux intérêts patrimoniaux de l'État dans les organismes publics avec un positionnement stratégique entre les tutelles et l'organisme (association aux instances de gouvernance et comités d'audits, apport d'expertise aux tutelles financières et techniques, contrôle de la bonne exécution des budgets...),

- veiller à la qualité de la gouvernance des organismes et à la mise en œuvre des politiques publiques (participation à l'élaboration des contrats d'objectifs entre les organismes et l'État et suivi de leur exécution), ainsi qu'à leur modernisation.



De g. à d. : Patrick JANKOWIAK, Marie-Hélène AMIEL, responsable de la mission fonctionnelle Contrôle depuis juin 2022, François SCHOEFFLER et Pascal CHÈVREMONT. Solange WOTJKOWIAK est absente de la photo.

Un tiers des organismes contrôlés par le CGefi dans le secteur marchand (EDF, SNCF, La Poste, ADP, ...)



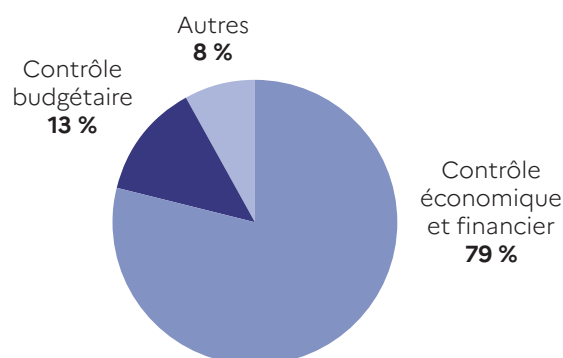
Le cadre juridique des contrôles

- **le contrôle économique** et financier consiste à analyser les risques et évaluer les performances des entreprises et organismes concernés en veillant aux intérêts patrimoniaux de l'État (décret du 26 mai 1955, modifié), il s'exerce principalement sur des organismes relevant du secteur concurrentiel.

- **le contrôle budgétaire**, quant à lui, vise à apprécier le caractère soutenable de la gestion au regard de l'autorisation budgétaire et la qualité de la comptabilité budgétaire et contribuer à l'identification et à la prévention des risques financiers, directs ou indirects auxquels l'organisme est susceptible d'être confronté, ainsi qu'à l'évaluation de la performance de l'organisme au regard des moyens qui lui sont alloués (décret du 7 novembre 2012 modifié), il concerne principalement les organismes relevant de la catégorie des Administrations publiques (APU).

Les autres interventions sont fondées sur des dispositions contenues dans différents codes : code monétaire et financier, code de l'environnement...

Les différents types de contrôle du CGefi



Pour ce faire, les contrôleurs identifient et collectent l'information pertinente, en tirent des analyses stratégiques, proposent les solutions les plus adaptées et en accompagnent la mise en œuvre tout en veillant au pilotage du changement.

Les objectifs des missions de contrôle

L'activité de contrôle s'organise, **au sein des 14 missions de contrôle**, avec deux objectifs principaux :

- la modernisation du contrôle en réduisant les contrôles d'actes pour mieux veiller aux processus de décision (dialogue de gestion avec les dirigeants, réduction du nombre de visas, recours aux avis préalables, développement de contrôles a posteriori ou de l'audit périodique pour certaines catégories d'organismes...);
- l'actualisation des méthodes et outils d'analyse et d'intervention (généralisation de la cartographie des organismes contrôlés, enquête annuelle relative aux dispositifs de contrôle interne et à la qualité comptable, suivi des recommandations, programme de travail et rapport annuels des contrôleurs).

La rationalisation des modes et autorités de contrôle soumis au contrôle économique et financier et au contrôle budgétaire

La mission fonctionnelle Contrôle (MFC) prépare les textes relatifs au contrôle, en liaison étroite avec la direction du Budget et l'Agence des Participations de l'État, ainsi que la programmation des travaux de contrôle.

Le périmètre de contrôle du CGefi évolue organiquement au gré des créations ou suppressions d'organismes. C'est ainsi qu'ont été soumis au contrôle en 2022 le GIE « Numérique de Proximité » (mission Médias-Culture) ou des éco-organismes relevant de nouvelles filières de responsabilité élargie du producteur (mission Écologie-Développement durable). À l'inverse, parmi les contrôles exercés par la mission Santé, le contrôle exercé sur Eurogip a été levé compte tenu de l'enjeu en termes de risques que l'organisme représente pour l'État, et le contrôle des Fonds d'Intervention Régionaux a été transféré aux contrôleurs budgétaires en région (CBR) par souci de cohérence avec le contrôle des ARS dont ils constituent un budget annexe.

En outre, la rationalisation visant une meilleure corrélation entre la nature du contrôle exercé sur

un organisme (contrôle budgétaire ou contrôle économique et financier) et les entités responsables de ce contrôle (respectivement contrôleurs budgétaires ministériels ou en région et missions de contrôle économique et financier), décidée par les ministres courant 2021, a été mise en œuvre dès début 2022.

À ce titre, **17 organismes ont changé d'autorité de contrôle**:

– 12 organismes en contrôle budgétaire ont été transférés à un contrôleur budgétaire ministériel (ECPAD, FranceAgriMer, Odeadom, IFCE, CNPF, INAO, Universcience, la Philharmonie de Paris et l'Établissement public du Parc et de la Grande Halle de La Villette) ou en région (50 pas géométriques de la Martinique et de la Guadeloupe, EP du Marais poitevin),

– Parmi les organismes en contrôle économique et financier, 4 ont été transférés au CGefi (la RMN-GP à la mission Medias-Culture, le SNE et le GRIDAUH à la mission ATVLom, et Atout France à la MCAF).

Par ailleurs, après l'INC en 2021, le passage d'un contrôle budgétaire en contrôle économique et financier, plus

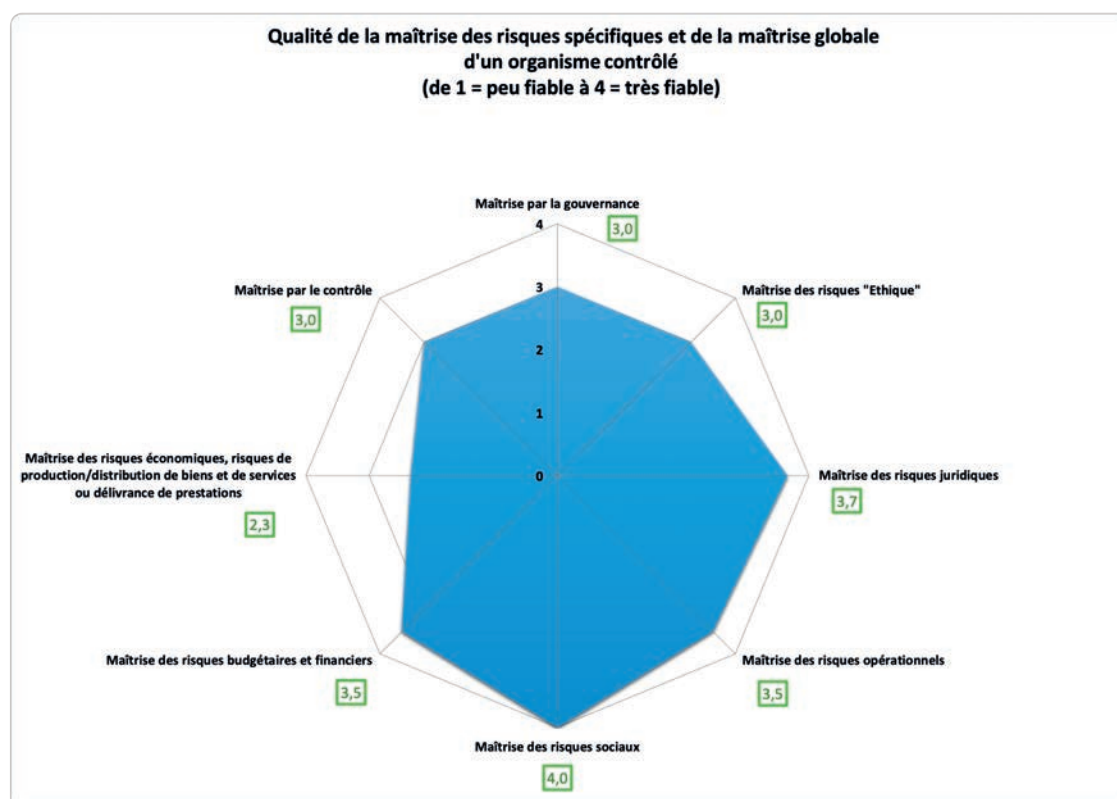
adapté à l'activité des organismes et aux enjeux pour l'État est en cours pour les 11 établissements publics fonciers, l'instruction des textes nécessaires ayant été engagée courant 2022, ainsi que pour d'autres organismes disposant de ressources propres majoritaires, tel que le Domaine national de Chambord.

Enfin, les allègements de contrôles budgétaires a priori, décidés dans le cadre de la rationalisation des contrôles ou en raison de la crise sanitaire entre 2019 et 2021, ont été pérennisés.

L'appui à l'exercice des métiers du contrôle

La mission fonctionnelle Contrôle (MFC) est également chargée de coordonner et d'homogénéiser l'action des missions de contrôle, et met à leur disposition une démarche constante d'amélioration de l'exercice du contrôle qui repose sur :

– la poursuite de l'actualisation des modalités de contrôle sur la base des cartographies de maîtrise des risques et des enjeux des organismes avec une attention particulière à l'impact de



Dans cet exemple de cartographie de la maîtrise des risques, le contrôleur concentrera notamment ses analyses sur les risques économiques auxquels l'organisme est confronté : évolution de la demande adressée à l'organisme, adéquation de l'offre et efficacité, dépendance en termes de ressources.

la crise sanitaire sur la maîtrise des risques. Ces cartographies, réalisées par les contrôleurs, leur permettent d'apprécier (par des cotations et des commentaires) les dispositifs de maîtrise des risques en place dans les organismes contrôlés et d'adapter le niveau de contrôle. La méthode repose sur une typologie des zones de risque et d'enjeux pour l'État résultant de l'activité de l'organisme. L'exploitation de ces cartographies apporte aux contrôleurs une orientation pour l'adoption d'un mode de contrôle adapté aux situations rencontrées. L'analyse de travaux des contrôleurs permet également d'identifier des familles de risques et de développer des approches transverses au-delà de la forte hétérogénéité des organismes entrant dans le périmètre d'intervention du CGefi. Ainsi, en complément des notes d'information que les contrôleurs adressent tout au long de l'année aux ministres et aux tutelles dans le cadre de leurs contrôles, des réunions annuelles de bilan sont organisées en vue notamment de dégager des orientations de contrôle pour l'année suivante.

– le soutien à l'exercice des métiers du contrôle par une nouvelle actualisation du guide métier, la rédaction d'un guide sur la rédaction des textes de contrôle et la mise en place de formations aux outils développés par le service (cartographie, application métier Corpus). Les pages extranet de la mission proposent aux contrôleurs les informations nécessaires ou utiles à l'exercice de leur métier, en particulier des guides et référentiels. La mission apporte également un appui personnalisé et

constant aux contrôleurs dans les domaines juridiques, comptables et financiers et peut, si nécessaire, solliciter une expertise de la direction des affaires juridiques du ministère. Ces actions s'effectuent en complémentarité et en étroite liaison avec les travaux des sections, certains des membres de la mission participant très activement à l'animation de plusieurs groupes (performance financière et maîtrise des investissements, outils du contrôle, modernisation de la gouvernance);

– les implications de l'évolution de la gestion budgétaire et comptable publique (allègements des contrôles a priori notamment en réponse à la situation provoquée par la crise sanitaire).

En 2022, les contrôleurs ont été associés à la préparation de la mise en œuvre de la réforme de la **responsabilité des gestionnaires publics** (RGP). Ils ont par exemple été appelés à intervenir lors des instances de gouvernance des organismes de fin d'année pour les informer de l'entrée en vigueur de la réforme au 1^{er} janvier 2023, qui appelle au renforcement du contrôle interne.

Comme les années précédentes, le contrôle a été maintenu sans discontinuité, notamment par le recours au télétravail, en intensifiant le rôle du contrôleur au titre du **conseil**, de la **médiation** et en développant **les contrôles a posteriori**.

Enfin, la MFC coordonne les contributions du service aux travaux de la Cour des comptes (réponses et observations du service aux projets de rapport, enquêtes sur la fiabilité comptable..).

TÉMOIGNAGES SUR LE MÉTIER DE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL ÉCONOMIQUE ET FINANCIER



« J'exerce auprès d'un très grand groupe public français. En qualité de contrôleur économique et financière j'analyse la soutenabilité financière et économique des décisions, dans un contexte de forte attente des clients, de crise énergétique et d'ouverture à la concurrence des activités de

ce groupe. Installée au siège du groupe, je vis donc en direct les grandes réformes internes.

Concrètement, grâce à des contacts réguliers avec les responsables de tous les secteurs d'activités du Groupe, y compris techniques, et ma participation à la gouvernance, je suis de près, pour le compte des ministres, les enjeux et les réformes mises en œuvre. Après l'analyse des risques pour l'État, je formule des pistes d'améliorations.

Après mon expérience en administration centrale, je trouve cette nouvelle expérience professionnelle et ce métier unique au sein d'une grande société française du secteur concurrentiel tout à fait stimulants. »

Sandrine LE GALL de la mission de contrôle des Transports



« Être en fonction au CGefi me donne l'opportunité de siéger dans les organes de gouvernance de sociétés dans lesquelles l'État est actionnaire unique ou majoritaire et qui exercent leur activité dans un environnement concurrentiel et de travailler sur les enjeux afférents à ces sociétés en lien étroit avec

l'Agence des Participations de l'État.

Participer activement aux débats d'un conseil d'administration ou de surveillance, d'un comité d'audit ou d'un comité stratégique est extrêmement enrichissant, même si la voix du contrôleur économique et financier est consultative. Ce sont des vrais lieux de débats, pris en compte par le management des sociétés et alimentés par l'expérience professionnelle variée des membres de ces

instances, qu'ils soient qualifiés d'indépendants au sens du code AFEP-MEDEF, proposés par l'État ou représentants des salariés ou des actionnaires minoritaires.

L'expérience acquise à cette occasion m'a permis de devenir, sur proposition de l'Agence des Participations de l'État, administrateur et président du comité d'audit d'une autre société dont l'État est actionnaire, élargissant ainsi la diversité de mon expérience professionnelle. »

Vincent BERJOT de la mission de contrôle Énergie



« Après un parcours professionnel principalement centré sur des sujets budgétaires et des fonctions de contrôleur budgétaire, j'ai rejoint le CGefi en 2022.

Mon portefeuille d'organismes contrôlés comprend plusieurs caisses de retraite, auprès desquelles j'exerce un contrôle économique et financier qui repose sur la cartographie de maîtrise des risques qui identifie les principaux enjeux de l'organisme et permet de s'y consacrer en priorité. Alors que le sujet des retraites est au cœur de l'actualité, je travaille en liaison permanente avec les tutelles techniques et financières comme la direction de la Sécurité sociale ou la direction du Budget, que j'informe sur les risques et la performance de ces régimes de retraite. J'échange aussi avec mes collègues en charge d'autres caisses de retraite sur les problématiques communes que nous rencontrons.

Grâce à l'accompagnement mis en place par le CGefi pour les nouveaux arrivants, à savoir une offre de formation riche et un dispositif de mentorat innovant, j'exerce mes missions de contrôle et participe aux organes de gouvernance de manière plus aisée. Cette expérience constitue une opportunité pour appréhender des problématiques financières et RH très variées. »

Viviane SILO de la mission de contrôle Couverture des risques sociaux et cohésion sociale

GRH ET AUDIT SALARIAL DU SECTEUR PUBLIC

La mission GRH et audit salarial du secteur public, exerce deux missions principales: l'audit salarial du secteur public et celle d'observateur de la transformation sociale du secteur public.

L'audit salarial du secteur public

Les questions RH et salariales constituent un double enjeu. Les RH constituent d'abord une ressource car, face aux défis rencontrés, la qualité des salariés est un atout. Elles constituent ensuite un coût non négligeable (45 % des charges d'exploitation, avec une forte dispersion de 5 % à 80 %). Et pourtant, paradoxalement, ces questions restent trop souvent **un angle mort de la gouvernance.**

C'est pour ces raisons que, depuis sa création (1953), la **Commission interministérielle d'audit salarial du secteur public** audite les politiques RH et salariales d'un panel d'organismes publics représentant **460 000 salariés et 27 milliards d'euros de dépenses de personnel¹** ainsi que, en liaison avec la mission de contrôle Médias-Culture, quatre sociétés de l'audio-visuel public pour le compte de leur gouvernance.

¹ Soit une large part des organismes à enjeux pour l'État: SNCF, Sécurité sociale, RATP, CEA, MSA, BDF, ONF, AFPA. Ce périmètre s'est adapté dans le temps en fonction des enjeux et risques mais certaines entités de poids demeurent en dehors du périmètre (AEFE, CNRS, Louvre, Pôle Emploi...).



De g. à d.: Bertrand HESS, Patrick RIGAL, Philippe KEARNEY, responsable de la mission jusqu'en décembre 2022, Yanne DEJEAN-HENRY, Patrice MOURA, Laurent GRANGERET, et Françoise ABATE-GRANET(au 1er plan). En médaillon, Vincent SOETEMONT, responsable de la mission depuis le 22 décembre 2022. Marguerite MAGONA est absente de la photo.

En 2022, elle a ainsi rendu **75 avis** sur les politiques salariales (49 avis) et les accords d'intéressement (27) ou d'évolution du statut (2) de près de **60 organismes** pour mesurer **la soutenabilité et l'efficacité** de leurs **politiques RH et salariales et, plus généralement, la maîtrise des comptes publics.**

L'observateur de la transformation sociale du secteur public

La mission est aussi un **observateur vigilant des trajectoires de transformation RH** de ces organismes :

- l'alignement graduel de la GRH de l'organisme sur sa stratégie (contrats d'objectifs, GPEC...);
- le déploiement d'instruments modernes de GRH (SIRH, SID, SI Paye, entretiens d'évaluation...);
- le développement d'une logique de performance individuelle et collective;
- l'efficacité et l'efficacités des fonctions supports (12-13 % des effectifs) et de la fonction RH (2,5 %);
- l'attention accrue au rôle social, à l'image de l'organisme et à la qualité de vie au travail;
- le pilotage du climat social et l'accompagnement de la transformation des organismes.

La mission constate de réels progrès dans toutes ces dimensions. Elle y contribue activement par ses avis et la diffusion des bonnes pratiques, notamment désormais via les *Cahiers de l'Observatoire RH* qui rassemblent les rapports élaborés dans le cadre de *l'Observatoire RH*.

Un retour à la normale en 2022 ?

Avec la crise sanitaire et le plan de relance, les organismes avaient été impactés (activités, comptes) mais avaient généralement fait preuve de résilience. **Les politiques RH et salariales traduisent en 2021 une inflexion par rapport à la tendance des années précédentes**, avec une augmentation des effectifs (+0,66 %)², de la masse salariale (+2,12 %)³ et de la **RMPP** (rémunération moyenne des personnels en place) à +2,2 %⁴. **2022 traduit un retour à la tendance des années précédentes** avec des effectifs (-1,18 %) et une masse salariale (-0,08 %) initialement prévus en baisse.

Ce retour à la normale ne doit pas masquer plusieurs dynamiques à l'œuvre.

D'une part, la maîtrise des effectifs, qui conditionnait jusqu'à présent l'effort de maîtrise des comptes, va progressivement se tarir. Les départs en retraite des *baby-boomers* vont en effet s'amoin-drir. Les réformes structurelles sont moins productives. Les effets de noria sont aussi moins nets parce que les tensions sur

le marché des talents se font plus vives sur certains profils et/ou dans certains secteurs. L'inflation exacerbe cette tension, compliquant pour certains organismes attractivité et fiabilisation des collaborateurs.

Les organismes sont tous confrontés à des difficultés de recrutement contre lesquelles ils développent des stratégies analysées dans un rapport de l'observatoire : développement de la marque employeur, politiques actives de recrutement, attractivité hors salarial, innovation salariales...

Le niveau des rémunérations constitue un facteur essentiel d'attractivité et de fiabilisation. Après la modération en 2021 des cadrages pour tenir compte de la sortie de crise, un niveau plus élevé a été consenti en 2022 compte tenu de l'inflation prévisionnelle et des difficultés de recrutements. Un ajustement des revalorisations en 2022 a été nécessaire compte tenu de l'accélération de l'inflation. La RMPP, attendue en 2022 à 2,1 %, devrait atterrir à 4 %. Ces revalorisations se sont accompagnées d'un retour d'augmentations générales ou catégorielles y compris dans des organismes qui pratiquaient surtout des mesures individuelles. Les organismes ont également développé des dispositifs hors cadrages (prime de partage de la valeur, chèques cadeaux, monétisation des comptes épargne temps, intéressement...) qui ont permis de préserver le pouvoir d'achat au-delà de ce que la stricte comparaison de la RMPP et de l'inflation pourrait suggérer⁵. Le désir de certains organismes de refondre de manière maîtrisée leur système de rémunération peut ainsi se heurter au contexte 2022 d'inflation et aux élections professionnelles pour de nombreux organismes.

Dans cet environnement, les avis de la CIASSP comme les productions de l'Observatoire RH dont la mission GRH-ASSP est le pilier, sont au service des contrôleurs et des tutelles, en vue notamment de faire respecter les cadrages salariaux, mais aussi des organismes et des corps de contrôle (IGF, Cour des comptes...). La CIASSP réalise également des audits flash (ANSM, ABM, CNM...) en vue d'éclairer des décisions des tutelles. La CIASSP est aujourd'hui un rouage clé de la maîtrise des dépenses, de la maîtrise des prix et de la modernisation des administrations et entreprises publiques.

² La régulation des effectifs a été en moyenne période le principal levier quoique s'essouffant en fin de période : -1,52 % en 2018, -1,52 % en 2019, -0,74 % en 2020 mais +0,66 % en 2021.

³ Baissant de -0,43 % en 2019, la masse salariale rebondit en 2020 à +0,90 % et 2,08 % en 2021, en partie pour des raisons techniques et du fait de la situation sanitaire mais aussi en raison des conséquences salariales de la résurgence de l'inflation.

⁴ La dynamique sous-jacente de la RMPP se stabilisait autour de 2 % (1,99 % en 2018, 2,10 % en 2019, 1,87 % en 2020 et 2,2 % en 2021).

⁵ Les salariés ont également pu bénéficier des aides gouvernementales en matière d'énergie notamment.

F FONDATIONS D'UTILITÉ PUBLIQUE ET FONDS DE PÉRENNITÉ

L'année 2022 s'est caractérisée par la mise en œuvre de la compétence de la mission Fondations d'utilité publique et fonds de pérennité sur les fonds de pérennité et un accompagnement très actif de fondations confrontées à la nécessité de réinventer un modèle économique plus robuste dans un contexte de crise sanitaire et d'inflation.

Mise en œuvre du contrôle des fonds de pérennité

Le champ de compétences de la mission, centré sur le suivi des fondations d'utilité publique, a été **élargi au contrôle a posteriori des fonds de pérennité**, nouvelles entités créées par la loi PACTE de 2019, afin de permettre aux détenteurs de parts sociales ou de titres de capital d'entreprises, d'organiser les conditions favorisant la pérennité de celles-ci. L'année 2022 n'a toutefois vu l'enregistrement que de trois fonds de pérennité, ce qui porte le nombre total à six.

L'impact durable de la crise sanitaire

Concernant les Fondations d'utilité publique, les membres de la mission ont représenté le ministre chargé de l'Économie et des Finances au sein des conseils d'administration ou de surveillance de onze fondations dont l'une, la « *Fondation de France* », qui abrite plus de 870 fondations sous égide. Les autres fondations, souvent abritantes également, sont les fondations « *Assistance aux animaux* », « *Avenir pour la recherche médicale appliquée* », du « *Judaïsme français* », des « *Lions de France* », des « *Petits frères des Pauvres* », « *ARC pour la Recherche sur le Cancer* », « *Pour la Recherche médicale* », « *De Wendel* », « *Pierre Fourier-Alix Le Clerc* » et « *WWF-France* ».

Les membres de la mission sont également intervenus en qualité de commissaire du Gouvernement dans sept fondations: « *Partage et Vie* », « *CENTRALE SUPELEC* », « *Protestantisme* », « *Raoul Follereau* », « *Hôpital Saint-Joseph* », « *Pour la Nature et l'Homme* » et « *Arts et Métiers* ».

Leur action a été complétée par l'intervention d'anciens membres de la mission qui représentent le ministre chargé de l'Économie et des Finances au sein des conseils de trois fondations relevant également du périmètre d'intervention de la mission: la



Sylviane MIROUX,
responsable de la mission



Christian de BOISDEFFRE



Olivier WICKERS

fondation de l'Académie de médecine, la fondation des Gueules cassées et la fondation pour les Monuments historiques. Les deux premières ont été reprises par la mission dans le courant de l'année 2022 à la suite de la demande des administrateurs retraités qui n'ont pas souhaité poursuivre cette activité.

Le suivi de ces fondations porte à la fois sur l'examen de leurs comptes, le respect des statuts et des missions sociales, la gouvernance, la prévention des conflits d'intérêts, le suivi des budgets, la pérennité du modèle économique, le respect de l'obligation de transparence envers les donateurs ainsi que sur les stratégies en matière de collecte, d'affectation et de placement des fonds issus de la générosité publique.

Comme en 2020 et 2021, une dimension supplémentaire a été donnée en 2022 aux interventions de la mission. En effet, les fondations sont confrontées aux conséquences durables de la crise sanitaire. Elles ont dû adopter des modes de fonctionnement nouveaux (télétravail) et recourir aux moyens dématérialisés d'organisation des réunions de leurs bureaux et de leurs conseils.

Les fondations ont également dû trouver des solutions rapides et efficaces à l'annulation des manifestations de collecte qui constituent parfois près de la moitié de leurs ressources. La différence est visible entre les fondations qui avaient déjà développé des dispositifs dématérialisés de contacts avec leurs donateurs et celles encore tournées vers des modes de contacts physiques. Les dispositifs de collecte par prélèvements automatisés ne représentent en effet qu'une faible partie de la collecte essentiellement fondée sur l'appel aux dons au moyen de manifestations de collecte, de campagnes publicitaires ou de « mailings ».

Par ailleurs, les effets de l'inflation ont commencé à se faire sentir sur la collecte de certaines fondations, ce qui pourrait à terme remettre en cause leur modèle économique.

Comme en 2021, des anomalies ou des insuffisances ont encore été identifiées dans certaines fondations, justifiant à nouveau des interventions auprès de leurs dirigeants (communication tardive de pièces, parfois même sur table lors des instances de gouvernance, insuffisance de documentation concernant des projets à adopter en conseil, manque de cohérence entre l'importance des placements et le volume des missions sociales de la fondation, manque de transparence dans la gestion interne,...).

Dans un cas enfin, des interventions répétées, notamment en conseil d'administration, ont été nécessaires pour obtenir que les recommandations

de la Cour des comptes, adressées à la fondation à la suite du contrôle diligenté à leur initiative, soient prises en compte. Ces interventions ont commencé à porter leurs fruits, la fondation suivant enfin les recommandations de la Cour des comptes.

Chaque fois que cela est possible, ce suivi des fondations est réalisé en coordination avec les représentants de l'État issus d'autres administrations et les autorités de tutelle (essentiellement le ministère de l'Intérieur et la DGFiP).

Pôle d'expertise et d'animation de la compétence de l'État sur les fondations

L'année 2022 a par ailleurs été l'occasion pour la mission de poursuivre les échanges et les partages d'expérience avec d'autres ministères. De la même manière, des contacts ont eu lieu avec le ministère de l'Intérieur, la Cour des comptes ou le Conseil d'État lorsque des questions d'interprétation de textes ou d'avis se sont posées. Et des contacts informels avec les inspections générales (IGA, IGF, IGAS) ont eu lieu, chaque fois qu'un avis sur une situation particulière le nécessitait.

Concernant enfin le réseau des représentants de l'État dans les fondations créé en 2018, une journée des fondations a été organisée à l'automne 2022 portant sur les relations entre fondations abritantes et abritées, la modification des statuts et l'actualité des FRUP. Cette journée d'échanges a réuni des représentants de l'État, de la Cour des comptes et du Conseil d'État, de l'IGF, IGA et IGAS, d'IDEAS et du Don en confiance ainsi que des membres de deux fondations, la Fondation de France et la Fondation du Judaïsme Français.



Journée des fondations organisée par la mission le 20 octobre 2022 à la caserne des Célestins à Paris.

EXPERTISE ET APPUI: TRAVAUX TRANSVERSAUX ET SECTIONS

Dans le cadre de la réorganisation du CGefi, recentré autour de sa fonction de contrôle, les sections du CGefi mobilisent l'expertise de l'ensemble des membres du service, à la fois pour faire remonter aux ministres et aux directions de Bercy concernées des informations transversales concernant l'ensemble des organismes contrôlés, pour partager au sein du service les pratiques ou les constats opérés au sein de ces organismes, et pour apporter aux contrôleurs un appui dans l'exercice de leur fonction.

Par ailleurs, au-delà même des sections, les ministres et les directions de Bercy peuvent mobiliser cette expertise en soutien à des projets sensibles ou nécessitant des compétences particulières.

L'ensemble des contrôleurs du CGefi s'est ainsi investi sur la réalisation de travaux transversaux, notamment au sein des groupes de travail des sections, et ont pu être requis pour mener à bien des missions d'appui ou de conseil à la demande des ministres ou des directions de Bercy.

Une fonction d'observatoire et d'alerte sur des sujets transversaux

Compte tenu de la situation internationale et de ses effets sur l'économie nationale, le CGefi a ainsi réalisé une **synthèse sur les conséquences de la guerre en Ukraine et des hausses de prix et de taux d'intérêt** sur les organismes contrôlés par le service destinée aux ministres et directions partenaires.

Au-delà de leur rôle d'alerte et de sensibilisation auprès des organismes qu'ils contrôlent, les contrôleurs ont pu mesurer l'impact, variable selon les organismes, de ces chocs externes, et apprécier les mesures d'adaptation mises en place, en termes de maîtrise de leurs

dépenses, de relations avec leurs fournisseurs ou leurs clients, ou de report de certains projets d'investissement. Ce travail sera poursuivi en 2023 compte tenu de la persistance de l'augmentation des prix de certaines matières premières et de l'énergie.

Un point a également été réalisé pour apprécier la situation des organismes contrôlés pour réduire leur risque en cas de crise imminente en matière d'énergie. Là encore, la situation est très contrastée et les contrôleurs ont procédé à une forte sensibilisation des dirigeants pour mettre en place les mesures de prévention ou d'anticipation face aux risques possibles durant l'hiver.

Par ailleurs, en matière de ressources humaines, **l'Observatoire RH** a réalisé trois études transversales :

- sur la situation de la parité salariale dans les organismes contrôlés ;
- sur les démissions ;
- sur les innovations RH générées par la crise sanitaire.



Une fonction d'appui au contrôle et de formation

Plusieurs groupes de travail des sections ont poursuivi leur activité d'appui aux contrôleurs en réalisant ou en mettant à jour des guides méthodologiques ou des mémentos.

On notera en particulier :

- la mise à jour du mémento sur les liquidations d'organismes ;

- la réalisation d’une étude sur l’analyse des transitions écologiques et énergétiques sur les organismes;
- la réalisation d’un mémento sur la conduite des transformations numériques des organismes.

Par ailleurs, le groupe de travail « Modernisation de la gouvernance » a conduit la deuxième session de **formation interministérielle aux fonctions de représentants de l’État et de contrôleur général** dans les conseils d’administration des établissements publics, avec la présence d’une vingtaine de participants. Le groupe de travail « Concurrence » a pour sa part organisé un échange avec le rapporteur général de l’Autorité de la concurrence pour faire un point sur l’ensemble des pratiques anti-concurrentielles qui ont pu être détectées dans les organismes contrôlés par le CGefi.

Enfin, la cellule **Marchés publics** du CGefi a traité 26 demandes d’appui pour des marchés publics, rédigé des fiches d’actualité pour les responsables de mission et diffusé une dizaine d’alertes. Dans un contexte de forte instabilité des marchés publics du fait de la reprise de l’inflation, la cellule a également tenu une conférence d’actualité pour donner aux contrôleurs l’ensemble des informations nécessaires à l’exercice de leur contrôle.

Une fonction de prospective sur des sujets émergents ou en faible visibilité

Le groupe de travail **Immobilier** a lancé une étude sur **la mise en œuvre des obligations d’adaptation du parc immobilier** des organismes aux prescriptions de la transition écologique, compte tenu des obligations nombreuses pesant sur lesdits organismes.

Par ailleurs, le groupe de travail **Modernisation de la gouvernance** poursuit son travail de révision du **cadre de gouvernance des organismes publics**, en liaison avec la direction du Budget et l’APE, qui doit aboutir en 2023 à fournir à l’ensemble des acteurs concernés des ministères les éléments clés d’une bonne gouvernance. Les questions de reporting extra-financier seront également abordées à l’occasion de cette révision, dans la perspective de la sortie d’un texte européen en la matière en 2023.

Le groupe de travail **Numérique, innovation et qualité de service** a pour sa part produit une synthèse sur les questions d’inclusion des publics fragiles dans les services publics numériques, question qui concerne certains organismes de façon plus marquée, ainsi qu’une présentation relative au « cloud » public.

Une fonction d’expertise et d’appui à la demande des ministres et des directions

À la demande des ministres ou des directions de Bercy, plusieurs missions de conseil ou d’appui ont été conduites par des membres du CGefi, compte tenu de leur expertise sur certains sujets techniques ou de leur expérience professionnelle.

Ainsi :

- une mission d’appui au coordinateur interministériel chargé de la relance du thermalisme et du tourisme en montagne, Jean-Yves GOUTTEBEL, a été menée, conduisant en particulier à la rédaction du plan « destinations thermales », encourageant les professionnels du secteur et les élus concernés à s’engager vers une diversification de leurs activités;
- le CGefi a également conduit durant toute l’année 2022 une mission de coordination interministérielle (culture et transports notamment) et inter-directionnelle (DGT, DGE et DGCCRF) de pilotage de l’exercice de transposition de la directive « accessibilité des services numériques », conduisant à la rédaction d’un projet d’ordonnance fin 2022;
- compte tenu de la situation particulière d’une chambre des métiers et de l’artisanat en outremer, une mission d’inspection a été conduite sur place, en liaison avec le SGAR, les recommandations émises par le CGefi font l’objet d’un suivi régulier de leur mise en place;
- deux contrôleurs du CGefi ont été missionnés pour appuyer la DGE sur l’auditabilité des engagements devant être pris dans le cadre du conventionnement du projet d’une usine de semi-conducteurs inscrit au programme France 2030;
- le groupe Modernisation de la gouvernance a développé en lien avec l’Agence française anticorruption (AFA) un projet de sensibilisation aux enjeux de corruption dans les organes de gouvernance.

Le CGefi avec l’Inspection générale des Finances et le Conseil général de l’Économie participe également activement au nouveau dispositif d’examen des demandes de **prestations intellectuelles** au niveau ministériel, en application de la circulaire du Premier ministre du 19 janvier 2022, encadrant le recours par les administrations et les établissements publics de l’État aux prestations intellectuelles.

LES GROUPES DE TRAVAIL DES SECTIONS (AU 1^{er} JANVIER 2023)



Alain GRAS,
responsable des sections

Section 1 Gestion et performance des organismes publics

- **Observatoire RH**

Pilote: Vincent SOETEMONT

Rapporteurs désignés en fonction des travaux

- **Performance financière et maîtrise des investissements**

Pilotes: Pascal CHÈVREMONT
et Patrice MOURA

- **Gestion immobilière**

Pilote: Emmanuel CHARRON

Rapporteur désigné en fonction des travaux

- **Outils du contrôle**

Pilote: Marie-Hélène AMIEL

Rapporteur: Luc DEGARDIN

- **Concurrence**

Pilote: Caroline MONTALCINO

Rapporteur: Michel LEJEUNE

Section 2 Transformation et accompagnement des organismes publics

- **Modernisation de la gouvernance**

Pilote: Jean-Louis TERTIAN

Rapporteurs: Nathalie ROUX
et François SCHOEFFLER

- **Numérique, innovation et qualité de service**

Pilote: Jean-Baptiste LE BRUN

Rapporteurs: Lionel PLOQUIN
et Nadia AOUICHAT

- **Transformation structurelle des organismes**

Pilote: Antoine de CHATEAU-THIERRY

Rapporteuse: Laurence DERMENONVILLE

- **Territoires et outre-mer**

Pilote: Jean-Baptiste LE BRUN

Rapporteurs désignés en fonction des travaux



RESSOURCES HUMAINES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



LES RESSOURCES HUMAINES

Les contrôleurs : des parcours diversifiés et des compétences de haut niveau

Le CGefi est un service composé de femmes et d'hommes essentiellement recrutés parmi les cadres dirigeants ou supérieurs issus en majorité des ministères économiques et financiers.

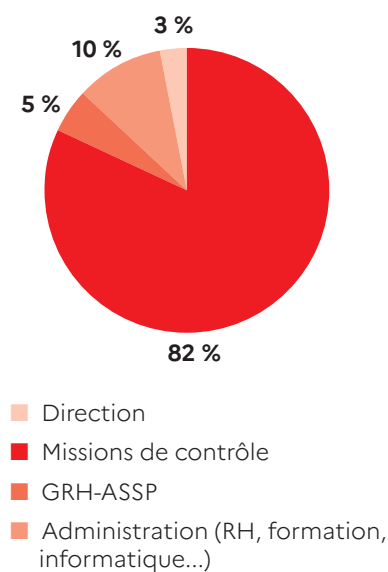
Leur expérience et leurs compétences sont multiples et complémentaires (finances, économie, budget, commande publique, concurrence...).

Au total, le service du CGefi compte **176 agents** (au 31 décembre 2022) pour l'accomplissement de ses missions, correspondant à :

- 18 responsables de mission
- 107 contrôleurs
- 51 collaborateurs (fonctions support et secrétariat des missions de contrôle)

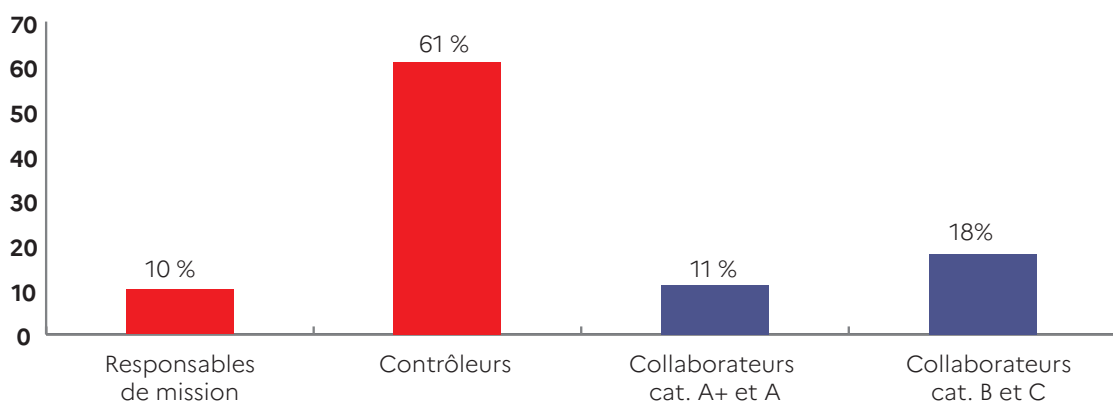
Le CGefi est également l'unité gestionnaire du corps des contrôleurs généraux, corps mis en extinction au 1^{er} janvier 2023 (→ p. 11), qu'ils soient en fonction au sein du service ou à l'extérieur (réseaux des CBCM et contrôleurs budgétaires en région notamment).

Répartition des effectifs par fonction

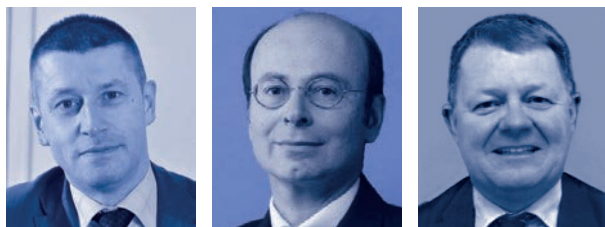


Le service du CGefi est implanté à Ivry-sur-Seine où sont hébergés les deux tiers de l'effectif du service. Un tiers des effectifs est réparti sur d'autres sites ministériels (Montreuil pour la mission COSA ou Paris Bercy) et au sein d'une quarantaine d'organismes auprès desquels les contrôles sont résidentiels.

Les ressources humaines du CGefi par catégories



LE CGefi A RECRUTÉ DE NOUVEAUX CONTRÔLEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS EN 2022



Ces nouveaux collaborateurs qui ont rejoint le CGefi sont issus d'horizons variés. À l'issue d'un parcours professionnel riche, ils ont souhaité valoriser leur expertise au sein du CGefi.

Hormis pour les membres du corps des contrôleurs généraux qui étaient de retour au CGefi, la candidature des autres a été présélectionnée puis chacun d'entre eux a été entendu par un comité d'audition.



Par ordre d'arrivée dans le service en 2022

De gauche à droite en partant du haut :

Alain PITHON, administrateur de l'État

Raphaël ALOMAR, administrateur de l'État,

Christian de la ROCHEBROCHARD, contrôleur général économique et financier

Marie-Christine PARENT, inspectrice générale de l'INSEE

Viviane SILO, administratrice de l'État

Laurence DERMENONVILLE, administratrice de l'État

André LEPRINCE GRANGER, administrateur de l'État

Françoise TUCHMAN, administratrice de l'État

Patrick de ARAUJO, ingénieur général des Mines

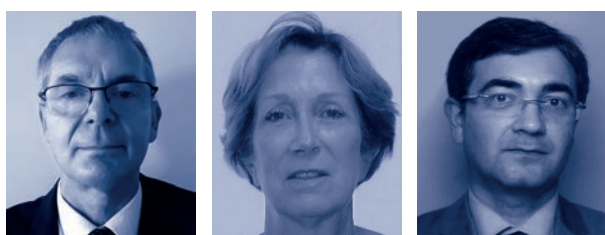
Lionel PAILLON, administrateur de l'État

Vincent GUITTON, administrateur de l'État

Patrick JANKOWIAK, contrôleur général économique et financier

Christian DUFOUR, administrateur de l'État

Vincent SOETEMONT, contrôleur général économique et financier



LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Constitué de trois pôles: administration générale, informatique et formation, le secrétariat général du CGefi assure l'interface avec les services du secrétariat général du ministère (SG MEFSIN) pour tout ce qui relève de la gestion des ressources humaines, du fonctionnement et des sujets pilotés par le service du haut fonctionnaire de défense et de sécurité (HFDS).

Le pôle Administration générale

Ce pôle a participé activement en 2022 au transfert de la mission des Audits à l'Inspection générale des Finances avec le déménagement des équipes à Bercy et à la préparation du nouveau cadre de gestion des ressources humaines. → p. 10

Dans le cadre de l'accord collectif ministériel sur le télétravail signé le 11 juillet 2022, un retour d'expérience a été réalisé au sein du CGefi afin de mesurer les impacts du télétravail sur l'organisation collective du travail. Les observations et les propositions ont essentiellement porté sur l'adaptation des outils numériques.

Le pôle Administration générale a été fortement sollicité en 2022 notamment en période de « pic » épidémique. Les consignes ministérielles ont été rigoureusement appliquées. Le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)/ Programme annuel de prévention (PAP) de la campagne 2021-2022 a été présenté aux représentants



De g. à d. : Michel NICOLLEAU, Denise WEBER, Michelle PHILEMONT-MONTOUT, Patricia LASSERRE, Catherine SABIN, Marc DOMINATI, Marc GAZAVE, chef du service par intérim et secrétaire général, Luc DEGARDIN, Elisabeth HURÉ, Didier PERRIN, Omou Salamata DIALLO, Nadia AOUICHAT et Xavier SAUTERAUD. Absents de la photo : Danielle ADENET, Françoise DO, Benjamin MINE, François SEGAIN et Ingrid SEREMES.

du personnel le 5 octobre 2022. Le CHSCT a rendu un avis favorable à l'unanimité.

S'agissant de l'archivage, les documents papier et électroniques produits par le service sont archivés selon une procédure validée par le service des archives de Bercy (SAEF).

En 2022, le pôle a également organisé le retour de la mission de contrôle Agriculture dans les locaux d'Ivry-sur-Seine.

Le pôle informatique

Le pôle informatique est constitué de :

- la cellule « Ressources informatiques » qui met à la disposition des agents les matériels et logiciels bureautiques ainsi que les outils de téléphonie mobile, assure aussi l'assistance aux utilisateurs. Elle est également chargée d'assurer la gestion des moyens d'impression et de reprographie sur le site d'Ivry-sur-Seine.
- L'équipe « Extranet - Projets applicatifs » qui assure le rôle de webmestre du service et gère les publications du CGefi. Cette équipe est en charge de l'application « métier » Corpus et de différents outils bureautiques spécifiques qu'elle a développés.

L'année 2022 a été marquée par la mise à disposition de nouvelles évolutions de l'application Corpus telles que le suivi de la publication des rapports annuels, l'amélioration de l'ergonomie des fiches signalétiques et la reprise automatique des réponses de l'année N-1 pour l'enquête sur la fiabilité comptable.

Au cours de l'année 2022, l'application BercyRIM a été déployée auprès des responsables de missions.

Le développement du télétravail a permis de généraliser les équipements mobiles de l'ensemble des équipes.

Le pôle Formation

Le CGefi maintient un effort soutenu pour former ses agents. L'exercice du métier de contrôleur nécessite en effet une mise à jour constante de ses compétences.

Au-delà de l'offre de formation proposée par l'Institut de la Gestion publique et du développement économique (IGPDE), l'organisme de formation du ministère, qui représente plus de la moitié des formations suivies en 2022 par les membres du CGefi, le pôle Formation du service organise et propose tout au long de l'année des formations, conférences et matinales d'actualité en lien avec le métier du contrôle.

La reprise des recrutements au sein du CGefi avec huit contrôleurs recrutés en 2021 et quatorze en 2022 (→ p. 31) a permis de retrouver le niveau de formation d'avant la crise sanitaire. Ainsi, **500 jours de formation** ont été organisés en 2022, soit un taux de formation élevé pour des cadres supérieurs.

Les nouveaux contrôleurs qui rejoignent le CGefi bénéficient d'une **journée d'accueil** animée par la mission fonctionnelle contrôle (MFC) et sont accompagnés par un tuteur pour leur prise de poste au cours des six premiers mois.

Le CGefi organise chaque année avec le concours de l'IGPDE des **conférences d'actualité** sur les thématiques de la commande publique, de la gestion publique et du droit social.

Le service a également développé en interne en 2022 une offre de **conférences en ligne** dont le format est particulièrement apprécié. Elles ont traité entre autre de la protection du secret-défense au regard des risques susceptibles d'être encourus au sein des organismes contrôlés ou audités, de la déontologie et de l'actualité de la cellule marchés publics du CGefi.

93 membres du CGefi ont assisté en 2022 à au moins une formation développée en interne par le service comme la présentation de l'actualité RH et salariale de la CIASSP, les problématiques de concurrence des organismes contrôlés animée par un représentant de l'Autorité de la concurrence.

L'exercice 2022 a également été marqué par les travaux de coopération engagés avec la direction du Budget. Le principe de partage des formations sur le contrôle des organismes a été acté par le protocole de coopération signé en décembre 2022.



L'ACTIVITÉ DES MISSIONS DE CONTRÔLE





LES MISSIONS DE CONTRÔLE DU CGefi

Le secteur Agriculture

MISSION AGRICULTURE, FORÊT ET PÊCHE

MISSION DE CONTRÔLE DES OPÉRATIONS DANS LE SECTEUR AGRICOLE

Le secteur Territoires et développement durable

MISSION AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES, VILLE, LOGEMENT,
OUTRE-MER

MISSION ÉCOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

MISSION INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS NON FERROVIAIRES

Le secteur Recherche et développement des entreprises

MISSION RECHERCHE APPLIQUÉE ET PROMOTION DE LA QUALITÉ

MISSION DE CONTRÔLE DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Le secteur Industrie et services

MISSION LA POSTE ET FDJ

MISSION ÉNERGIE

MISSION ESPACE, ARMEMENT ET ORGANISMES DIVERS DU RESSORT
DES MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

MISSION MÉDIAS-CULTURE

MISSION TRANSPORTS

Le secteur Santé, emploi et protection sociale

MISSION EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

MISSION COUVERTURE DES RISQUES SOCIAUX ET COHÉSION SOCIALE

MISSION SANTÉ

MISSION AGRICULTURE, FORÊT ET PÊCHE

La mission Agriculture, Forêt et Pêche assure le contrôle de 92 organismes. → la liste p. 70

Ces organismes peuvent être regroupés en quatre catégories :

- les établissements publics (4);
- les instituts et centres techniques agricoles (13);
- les organismes nationaux à vocation agricole et rurale, les GIP, GIE, SAS et autres organismes (16);
- les interprofessions (56) et organisations ou associations d'organisations de producteurs (3).

À cet ensemble s'ajoutent les comités régionaux (12) et locaux de la pêche (13) ainsi que les comités régionaux de la conchyliculture (7).

Le contrôle de 5 organismes a été transféré au premier trimestre 2022 au CBCM Agriculture : FranceAgriMer, l'Office de Développement de l'Economie agricole des Départements d'Outre-mer (ODEADOM), l'Institut français du Cheval et de l'Équitation (IFCE), le Centre national de la Propriété forestière (CNPf) et l'Institut national des Appellations d'Origine et de la Qualité (INAO). La mission a pris en charge le contrôle d'InterHoublon.

Au 1^{er} janvier 2023, douze personnes contribuent aux travaux de la mission, installées principalement dans les locaux du CGefi à Ivry-sur-Seine et pour deux d'entre elles au siège de l'ONF.

La majorité de ces organismes sont en **contrôle économique et financier**.

Quelques-uns sont en **contrôle budgétaire** : l'Agence BIO, le Domaine national de Chambord (DNC), le Haras National du Pin. Ainsi que l'Office national des Forêts (ONF) et l'Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture (devenu CDA France) qui ne sont cependant pas soumis au titre 3 du décret « GBCP » du 7 novembre 2012.

L'ensemble des organismes (hors filière hippique) relève de la tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) à l'exception du Domaine national de Chambord qui relève de la tutelle du ministère de la Culture.

Les différents organismes sont répartis entre neuf portefeuilles dont les dominantes sont : « Agence Bio et Grandes cultures », « Élevage, Lait et produits vitivinicoles », « Organisations de producteurs », « CDA France, Fruits et légumes, Chasse et Pêche »,



De g. à d. : Sophie LEGRAND, Jacques DELORME, Francis AMAND, Olivier PERRAULT, responsable de la mission, Jocelyne SOUSSAN-COANTIC, Oria EDMOND MARIMOUTOU et François MAGNIEN. Absents de la photo : Dominique BOCQUET, Serge GUILLON, Jean-Luc MOUDENC et François SCHOEFLER.

«DNC et produits vitivinicoles», «ONF et produits vitivinicoles», «produits vitivinicoles», et enfin «PMU, Filière hippique».

L'ACTIA est contrôlée indépendamment par une personne à temps partiel affectée à la mission.

Le programme de travail annuel

La mission élabore chaque année un **programme de travail** détaillant les actions à conduire et les points particuliers d'attention concernant les principaux organismes et opérateurs de l'État. Il fixe un certain nombre d'objectifs propres à la mission et au service, ainsi que le cas échéant, des actions à conduire en matière de travaux horizontaux pour chaque contrôleur. Ce programme a pu être réalisé sans difficultés majeures eu égard à la prolongation de la crise sanitaire, laquelle n'a que très peu perturbé l'activité de la mission, partagée entre présentiel et télétravail.

Ce programme prévoit la réalisation d'un **rapport annuel** pour chaque organisme. Compte tenu du nombre d'organismes, la sortie de ces rapports est effectuée sous la forme de plusieurs tomes durant toute l'année.

Les interprofessions agricoles

Les **interprofessions agricoles** font l'objet de modalités d'exercice du contrôle économique et financier spécifiques et modulées en fonction du montant global des contributions volontaires obligatoires perçues.

Une révision des seuils a conduit à la rédaction d'un nouvel ensemble de textes pour à la fois rappeler l'objet du contrôle dans un nouvel arrêté (du 21 août 2019) et expliciter dans un document de contrôle les modalités de ce contrôle. La rédaction de ces nouveaux textes a également permis d'inclure les comités de la pêche ainsi que ceux de la conchyliculture pour expliciter leur mode de contrôle. Le seuil en dessous duquel les interprofessions agricoles sont suivies à distance a été maintenu à 5 M€ en 2022, tandis que les comités régionaux de la pêche et de la conchyliculture sont suivis sans déplacements.

Conformément à l'instruction sur l'extension des accords interprofessionnels conclus au sein des interprofessions agricoles, le tableau relatif aux montants annuels des cotisations interprofessionnelles a été transmis en août au ministère de l'Agriculture. Le montant global des cotisations volontaires obligatoires perçues par les interprofessions contrôlées par la mission est ainsi d'environ 484 M€, en retrait de 7 M€ par rapport à 2021.

La filière hippique

Pour la **filière hippique**, l'organisme central est le PMU, GIE constitué par deux associations, France Galop et la Société d'encouragement du Cheval français.

Dans le prolongement de 2021, l'année 2022 a été riche d'événements pour l'institution hippique. Si celle-ci a confirmé sa résilience dans le contexte de crise sanitaire, plus structurellement, le dynamisme de l'activité des sociétés de courses suscite des inquiétudes avec une croissance tendancielle du nombre des courses «creuses» qui pèsent sur l'activité des paris. Le phénomène s'est accentué avec les épisodes de sécheresse empêchant l'arrosage des pistes. En outre, comme beaucoup d'autres secteurs, la filière fait face à une pénurie de main d'œuvre pour les métiers au cœur de l'activité hippique : lad-jockey et cavalier d'entraînement notamment.

L'acquisition, fin 2021, de l'immeuble THEMIS, futur siège commun des sociétés mères et du PMU, marque une avancée dans la modernisation de l'institution hippique. Les travaux d'aménagement engagés en 2022 devraient permettre une installation au premier semestre 2023. Mais l'événement majeur de 2022 est la réforme de la gouvernance du PMU avec l'arrivée d'un nouveau président, d'une nouvelle directrice générale et de deux administratrices supplémentaires, tous étant issus du monde de l'entreprise, dans un contexte concurrentiel accru où le PMU est contraint de s'adapter et d'innover radicalement. À cet égard, les jeux NFT hippiques, dans lesquels le PMU et les sociétés mères se sont engagés en 2022, sont stratégiques pour l'avenir du financement de la filière et pourraient constituer une évolution de rupture comparable à l'émergence des paris en ligne au cours des années 2000.

Enfin, une nouvelle fiscalité plus favorable à la filière hippique est entrée en vigueur en 2022.

MISSION DE CONTRÔLE DES OPÉRATIONS DANS LE SECTEUR AGRICOLE (COSA)

La mission de Contrôle des opérations dans le secteur agricole (COSA) réalise chaque année plus de 200 contrôles auprès de personnes physiques ou morales ayant bénéficié, au cours des années précédentes, d'aides attribuées sur les fonds relevant de la Politique agricole commune (PAC).

Elle assure par ailleurs le secrétariat de la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC-FEAGA).

Les activités de contrôle

La mission COSA a réalisé **plus de 200 opérations de contrôles en 2022.**

Au-delà des 189 opérations de contrôles à effectuer *a posteriori* qui constituent son « cœur de métier » elle a en outre réalisé 50 « révérifications » de dossiers FEAGA et FEADER instruits par l'ASP, FranceAgriMer, l'ODEADOM ou l'ODARC, qui lui ont été déléguées par la Commission de Certification des Comptes

des Organismes Payeurs (CCCOP), ainsi que 30 audits d'opérations approfondis relevant du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), pour le compte de la CICC-Autorité d'audit pour les fonds européens en France.

Toutes ces investigations, réalisées sur pièces et/ou sur place, ont porté sur des secteurs très divers, principalement les investissements en viticulture et les promotions à l'exportation des vins d'appellation, les fonds opérationnels des groupements de producteurs de fruits et légumes et les aides à l'éloignement et à l'insularité dans les DOM.

Elles ont été conduites par une vingtaine de contrôleurs d'opérations assermentés, fonctionnaires détachés de différents ministères, inspecteurs des directions à réseau des ministères financiers ou ingénieurs agronomes.

En 2022, ils ont mis à jour une soixantaine de dossiers contenant des irrégularités, pour un montant global



Jean-Guirc LE NOAN, responsable de la mission jusqu'au 31 juillet 2022, Olivier PERRAULT, responsable de la mission depuis le 1^{er} août 2022 entourés de l'équipe: ALIX Valérie, AUDRAN Éric, AZZOUNI Nazim, BOUYER Claire, CARDINALE Florian, de CHAMPS Bernard, CHARLES Chantal, CORMARY Claire, CUNIÈRE Agnès, DANQUIGNY Olivier, FIEVET Pierre, HUYNH Amélie, KLEIN Inès, LABARRE Anna, MARTINON Charlotte, NICOLAS Frédéric, OGÉ Patrice, ROUDAIRE Camille, ROUGIER Jean-Emmanuel, SIX Claudel, TAUZIN Vincent, THEVENOT-LE MAT Florence, THIRION Eric, TORDJMAN Evelyne, VELLUET Anne et WALTER Wilfrid.

d'environ un million d'euros dont les organismes payeurs ayant attribué les aides indûment perçues, ont demandé le reversement.

Après la crise sanitaire de 2020-2021, pendant laquelle la mission avait renforcé la mise en œuvre de procédures dématérialisées de contrôle et avait suspendu les déplacements au sein des entreprises bénéficiaires des aides, la mission a repris les déplacements en 2022 pour les contrôles le nécessitant et a poursuivi l'adaptation de ses procédures, ce qui lui a permis de maintenir les échanges avec les opérateurs et d'achever le programme annuel de contrôles dans les délais requis par la réglementation européenne.

Le secrétariat de la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC-FEAGA)

Les contrôles réalisés sont supervisés par la CICC-FEAGA qui est, dans le domaine des aides agricoles relevant de la Politique agricole commune (PAC), une structure de relais en France des services de la Commission européenne. Son secrétariat est assuré par la mission COSA.

La CICC est chargée d'établir la politique des contrôles puis, à partir d'une analyse des risques, d'élaborer le programme annuel à mettre en œuvre. Elle rend compte à la DG Agriculture de la Commission européenne et communique les cas d'irrégularités à l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF).

Composée de représentants de plusieurs ministères, en particulier ceux en charge du budget et de l'agriculture, la CICC a tenu 5 sessions plénières et 3 réunions de bureau en 2022, pour examiner les résultats des contrôles et en valider les conclusions.

Le nombre minimal de contrôles à assurer est fonction du nombre de bénéficiaires d'aides FEAGA recensés en France au cours de l'année précédente, ainsi que des montants distribués.

En 2022, 900 bénéficiaires étaient susceptibles d'être sélectionnés et le nombre de vérifications réalisées a été de 206 soit un taux de contrôle de 23%. La mission COSA du CGefi en a assuré 189 et les services de la douane, 17.

Les débats ont porté sur l'interprétation des textes communautaires, l'articulation entre textes communautaires et nationaux, le partage des responsabilités entre opérateurs et organismes payeurs, ou sur les bases juridiques permettant de justifier le reversement des aides indûment perçues. À l'issue des séances successives, la CICC a émis un avis sur chacun d'eux, en tenant compte des éléments justificatifs apportés par les organismes payeurs.

Ses travaux ont également permis d'identifier des interprétations erronées de la réglementation, des pratiques critiquables, ou des procédés de fraude qui ont été portés à la connaissance des organismes payeurs et de leur tutelle.

Enfin, la CICC a poursuivi ses travaux de centralisation de la notification des irrégularités agricoles frauduleuses et non frauduleuses à l'OLAF (Office Européen de Lutte Anti-Fraude) ainsi que le suivi de la politique anti-fraude, en liaison avec l'OLAF et la Commission européenne, en participant plus particulièrement à l'élaboration du rapport anti-fraude de l'Union européenne.

La certification ISO 9001, maintenue pour l'année 2022



La certification ISO 9001 (version 2015) a été attribuée pour la première fois à la mission COSA fin 2016 pour ses activités de contrôle. Cette certification, renouvelée à l'issue d'un audit de suivi approfondi réalisé par l'AFNOR fin 2021, a été maintenue pour l'année 2022.

Compte-tenu des incertitudes pesant sur les conséquences de la nouvelle PAC sur l'évolution des travaux de la mission, il a été décidé de ne pas reconduire cette certification, après son échéance triennale de décembre 2022.

Pour autant, l'expérience acquise et la similarité des démarches de certifications et de contrôle interne permettent d'engager, en 2023, la mission dans une démarche de pilotage s'appuyant sur le contrôle interne.

MISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, VILLE, LOGEMENT ET OUTRE-MER (ATVL0M)

La mission ATVL0M assure le suivi et le contrôle de 42 organismes (filiales comprises). Son action porte sur la soutenabilité ainsi que sur la performance des organismes, la maîtrise des risques par le contrôle interne, la qualité comptable et l'amélioration de la gouvernance.

Le périmètre de la mission recouvre l'ANCOLS, établissement chargé du contrôle du logement social, les établissements publics d'aménagement (EPA), les établissements publics fonciers (EPF), les établissements publics fonciers et d'aménagement de la Guyane (EPFAG) et de Mayotte (EPFAM) ainsi que les filiales des EPA lorsqu'elles sont détenues à plus de 50 %.

La mission contrôle aussi différents organismes publics, des associations loi 1901, tels que le Comité d'organisation des JO Paris 2024 (COJOP) et l'EPIC SOLIDÉO, l'Institut calédonien de participation, le Comité français des expositions (COFREX) et des groupements d'intérêt public: GIP France 2023 pour la Coupe du monde de rugby, GIP-HIS, GIP-SNE ET GIP GRIDAUH.
→ la liste p. 72

Les établissements publics d'aménagement (EPA) ont, pour la plupart, retrouvé leur niveau d'activité d'avant la crise sanitaire mais avec des fortunes diverses. La situation à fin 2022 s'est tendue pour plusieurs EPA en raison d'un contexte économique et financier complexe, avec de l'attentisme du côté des acteurs et des cessions de droits à construire qui tardent à se concrétiser. Toutefois, si ce « creux » avait été anticipé dans leurs projets partenariaux d'aménagement (PPA) respectifs, de nouvelles opérations ambitieuses demeurent en attente. Les EPA qui sont en aval de la chaîne foncière ont pris en compte la réalité de la conjoncture de la construction avec une inflation portant sur les matériaux et les services.

Grand Paris Aménagement (GPA) a précisé ses grandes orientations à moyen terme dans un nouveau contrat d'objectif avec l'État et un projet stratégique avec les élus de la région parisienne pour la période 2022-2026. Par ailleurs, l'établissement public d'aménagement a poursuivi en 2022 le développement de filiales et de ses participations, ce qui a complexifié le contrôle. Ainsi, GPA s'associe à des promoteurs pour réaliser des programmes de logements (Chambourcy, Saint-Cyr,



De g. à d.: Jean-Pierre SEKELY, Jean-Philippe PIERRE, Hubert BLAISON, Pierre BRUNHES, responsable de la mission, Christiane WICKER, Isabelle DELEU, Philippe SIMEON-DREVON, Laurence LUC et Sophie MORIN (en médaillon).

Aubervilliers) en prenant des participations dans les sociétés créées pour cet objectif. GPA a aussi renforcé ses partenariats avec les élus en créant des sociétés publiques locales d'aménagement (Porte Sud du Grand Paris, Roissy, Terres d'Envol).

Orly-Rungis-Seine aval, (ORSA) bénéficie du support de GPA mais reste un établissement public distinct. Le portefeuille d'opérations d'aménagement d'ORSA a nécessité un suivi tout particulier de la part du contrôleur pour ce qui est de la fiabilité des prévisions financières. La consolidation des comptes d'ORSA avec ceux de GPA a nécessité également un suivi attentif de la qualité des comptes et de leur certification.

Pour **l'EPAEM**, (Euromed) la deuxième phase Euromed 2 est lancée. Le conseil d'administration de l'EPA a approuvé le protocole cadre pour l'extension d'Euro Méditerranée (2011-2035) et l'avenant au contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA) engageant la phase 2 (2022-2030).

L'établissement public d'aménagement Euro Méditerranée (EPAEM), et la société publique locale d'aménagement d'intérêt national (SPLA-IN) Marseille-Provence, ont adopté la concession de 10 ans pour l'aménagement du quartier «Hoche Versailles» du centre de Marseille. Particulièrement dégradé, il sera le premier bénéficiaire d'un vaste plan de requalification urbaine à l'échelle de la métropole.

Pour les EPF, la relance des portages fonciers a été réalisée après la stabilisation des nouvelles gouvernances issues des élections régionales de 2021. La sobriété foncière avec le principe de zéro artificialisation nette qui se met en place difficilement et l'application du Plan de Relance avec l'utilisation du Fonds friches, ont été les deux axes principaux de leur réflexion et action.

L'année 2022 a représenté pour **l'EPF PACA** une année de fort développement puisque 11 nouveaux partenariats ont été concrétisés. Le cap des 2,5Md€ d'engagement conventionnel actif a ainsi été franchi pendant un mois (avant clôtures et annulations des conventions).

Pour l'EPF d'Ile-de-France (EPFIF), l'engagement du Programme pluriannuel d'Intervention (PPI) 2021-2025

est soutenu et l'exercice 2022 a nécessité un budget rectificatif pour acter un surcroît d'activité de près de 15 % en dépenses comme en recettes. L'EPFIF est en avance sur son PPI à 650M€ de recettes par rapport à un PPI à 500 M€.

L'EPORA, EPF de la région Auvergne-Rhône-Alpes, est impacté par le Contrat de Plan État Région qui n'a pas encore été signé ce qui crée de l'incertitude dans le financement de l'EPASE et se répercute dans ses dossiers avec l'EPORA. De même, le nouveau programme FEDER est en cours de définition avec peu de visibilité sur son contenu. Enfin, la première année d'exécution du nouveau Programme pluriannuel d'Intervention (PPI) 2021-2025, avec un taux d'exécution de 92,9 % s'avère satisfaisante. Cette tendance s'est poursuivie en 2022.

La préparation des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 est globalement maîtrisée en termes de coûts et de gestion des risques.

Progressivement, les éléments de gestion de l'événement et des travaux des aménagements pour les jeux olympiques et paralympiques 2024, ont été tenus cette année, mais il reste la maîtrise de la sécurité des JO.

Les deux contrôleurs ont effectué un suivi précis et une incitation à la maîtrise des risques, notamment au sein des comités d'audit.

SOLIDÉO est entrée dans la phase de réalisation des travaux. Elle a conforté son suivi des risques et est, fin 2022, dans le respect des délais, des coûts et des ambitions fixées dans le planning général arrêté en 2018.

Pour le **COJOP 2024**, la dernière révision budgétaire fin 2022, a permis la présentation d'un budget en équilibre. Le risque sur la masse salariale, surtout en période de déroulement des Jeux doit être mieux appréhendé et un risque de dépassement existe. D'un point de vue des risques éthiques, le processus d'alertes internes et la protection des lanceurs d'alerte ont été définis et répondent à une recommandation de la Cour des comptes et de l'Agence française anti-corruption.

MISSION ÉCOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (EDD)

La mission exerce le contrôle d'organismes publics et d'associations et les fonctions de censeur d'État auprès d'entreprises privées ou d'associations agréées comme éco-organismes.

La dominante environnementale de l'activité de ces organismes a conduit à un accroissement de leur activité et des budgets afférents, dans des champs variés : la politique de l'eau et de la biodiversité, l'information géographique et forestière, la prévention des risques industriels, sanitaires ou de pollution, la recherche océanographique, la protection du littoral, les filières à responsabilité élargie des producteurs, des emballages ménagers aux bateaux ou aux équipements électriques et électroniques, ou encore du bâtiment.

En 2022, la mission contrôle 15 organismes, dont 12 opérateurs de l'État de statuts divers.

L'activité de censeur d'État, confiée par le code de l'environnement au CGefi, a été exercée en 2022 auprès de 21 éco-organismes (17 sociétés, 4 associations), soit 16 filières qui ont reçu plus d'1,9 milliard d'euros d'éco-contributions versées par les entreprises. → la liste p. 72

Les activités de contrôle

Après avoir accompagné les établissements dans la crise sanitaire, les contrôleurs ont poursuivi leur action en mettant l'accent sur les conséquences de la situation économique et internationale et de la crise climatique sur les établissements. De plus, les difficultés d'approvisionnement et l'inflation ont eu un impact qu'il a fallu intégrer en cours d'année dans les prévisions opérationnelles, budgétaires et financières. Enfin, la poursuite du suivi du plan France Relance a permis de s'assurer de la consommation des crédits.

D'une manière générale, les contrôleurs ont vérifié que les budgets 2022 pouvaient être exécutés sans difficulté majeure, tout en soulignant l'effet éventuel à terme sur les investissements de la consommation de la trésorerie. Ils ont remonté aux tutelles le constat que 2023 serait plus compliqué du fait des impacts en année pleine de l'inflation, tant au niveau des approvisionnements que de la masse salariale, ainsi que les éventuelles conséquences en terme d'exercice des missions : par exemple, l'augmentation du carburant



De g. à d. : Jean BEMOL, Agnès RIVOISY-MAELASSAF, Laurence DERMENONVILLE, Aren BASMADJIAN, France ALAMELE-MERCIER, Caroline MONTALCINO, responsable de la mission, Xavier DELVART, Yolande TAILLEFOND, Jérôme GAYET, Isabelle LAMBERT, André LEPRINCE GRANGER, Benoît DINGREMONT et Olivier GUILBAUD.

et de la masse salariale aura un impact sur la situation financière de l'IFREMER. De même, l'augmentation du prix du kérosène a pesé sur la réalisation des missions de l'IGN qui utilise des avions, tout comme les difficultés d'approvisionnement en papier ont perturbé la production des cartes. Ils ont accompagné les établissements dans l'appréciation des mesures de résilience et de sobriété face à la crise énergétique.

L'accent traditionnel sur l'amélioration du contrôle interne des établissements a été renforcé et mieux internalisé par les établissements afin d'améliorer le suivi des mesures spécifiques, en lien avec les contrôleurs : la sécheresse a conduit les agences de l'eau à augmenter les plafonds d'aide et dans certains cas à réorienter leurs actions ; les baisses de redevance sont ainsi compensées par des crédits spécifiques destinés à financer en partie des actions nouvelles ou renforcées en faveur de l'eau et de sa bonne gestion. Les contrôleurs ont été très sollicités pour mieux préciser les marges de manœuvre pour ces actions. L'Office international de l'eau (OIEau) reçoit de plus en plus de demandes. L'INERIS continue à bénéficier de financement complémentaire (2 M€ en 2022) du fait des astreintes prononcées à l'encontre de l'État en matière de qualité de l'air et cela renforce le souci d'une adéquation des moyens humains aux investissements.

Les contrôleurs ont aussi accompagné les établissements dans leur modernisation ou l'évolution de leur modèle économique, par exemple en recherchant des solutions pragmatiques pour le recrutement de personnels en tension (IGN, Agences de l'eau).

La modernisation du contrôle, déjà largement entamée, s'est poursuivie, les établissements se tournant plus souvent vers les contrôleurs pour solliciter en amont sur des dossiers ou des procédures.

Les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP)

Comme les années précédentes, l'application des lois AGEC et Climat Résilience a conduit à une intense activité. Quatre nouvelles filières REP ont vu le jour, deux autres ont donné lieu à des travaux et des textes. Par ailleurs, 11 agréments ont été délivrés, renouvelés ou prolongés (et 1 décalé) sur lesquels les contrôleurs ont contribué à l'instruction, notamment sur les dispositions et les équilibres financiers. Les conditions financières de création et fonctionnement de nouveaux éco-organismes dans l'attente

de la perception des éco-contributions ont donné lieu à de nombreux échanges afin d'établir des règles reproductibles.

Une des nouveautés de 2022 a été la diversification d'éco-organismes existants dans de nouvelles filières REP : des questions d'étanchéité financière entre les filières, d'évolution et de mise en place de nouvelles structures de gouvernance, souvent complexes car distinctes par REP, ont beaucoup sollicité les censeurs.

Un aspect important du travail en 2022 a résulté de la disposition de la loi AGEC imposant l'adhésion aux éco-organismes des vendeurs tiers sur les plateformes de commerce électronique (ou à défaut de leur déclaration par ces dernières). Afin de faciliter cette adhésion, des barèmes simplifiés ont été élaborés par les éco-organismes pour chaque filière et soumis à l'avis des censeurs d'État. Par ailleurs, la multiplication des adhérents (la REP emballages ménagers est passée de 20 000 à 100 000 adhérents entre 2021 et 2022) qui génèrent proportionnellement un faible chiffre d'affaires conduit à de nouvelles problématiques : recrutement de personnels dédiés, gestion des adhérents en masse, suivi d'adhérents à plus de 80 % hors de l'UE, contrôle des déclarations et des cotisations...

2022 a été également l'année de la création des premiers fonds de réparation et de réemploi dans la filière des équipements électriques et électroniques, d'autres suivront en 2023. Cela pose des questions multiples d'agrément des réparateurs et du choix des réparations soutenues par le fonds, de la répartition entre les différents organismes agréés du financement des coûts de gestion.

Les censeurs ont aussi été confrontés à des situations inédites (refus de voter un budget et un barème d'écocontribution en adéquation avec le cahier des charges, modification des barèmes d'écocontribution votés...) conduisant à retravailler les équilibres financiers dans des conditions d'urgence et de flou juridique.

Enfin, et conformément à leur mission, les censeurs d'État sont attentifs à l'équilibre financier des éco-organismes, dans un contexte de dépenses croissantes du fait de nouvelles obligations, d'une meilleure couverture des coûts, mais aussi de l'inflation, avec une forte incertitude sur la consommation et par conséquent sur les ressources : en effet, il est prévu que les contributions augmentent de plus 25 % en 2023, pour atteindre environ 2,5 Md€.

MISSION INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS NON FERROVIAIRES (ITNF)



De g. à d. : Marie-Claire KIEU, Sylvain ROUSSELLE, Guynot DU CHEYRON D'ABZAC, Iris RABENJA, Jean-Baptiste LE BRUN, responsable de la mission, Jean-Marc DELION, Francis PONTON et Jean-Philippe PIERRE (en médaillon).



Le périmètre de la mission recouvre principalement les grands ports maritimes (GPM) et fluviaux de la métropole et des Outre-mer, Aéroports de Paris (ADP) et ses filiales à 100 %, les SA aéroportuaires régionales dans lesquelles l'État détient au moins 50 % du capital, l'aéroport franco-suisse de Bâle-Mulhouse (EuroAirport), l'établissement public Voies Navigables de France (VNF) ainsi que les sociétés concessionnaires d'infrastructures routières du Mont-Blanc et du Fréjus (ATMB et SFTRF). → la liste p. 73

Les Grands ports maritimes (GPM) sont confrontés à des enjeux d'attractivité et de compétitivité dans un contexte de concurrence européenne, alors que la crise sanitaire, puis la crise ukrainienne, ont entraîné depuis 2020 une désorganisation des échanges mondiaux. Ils doivent faire face, structurellement, à la disparition prévue du trafic de la houille, à la diminution inéluctable de celui des hydrocarbures

et au redéploiement nécessaire vers le trafic massifié de conteneurs. Cela suppose, conformément à la Stratégie nationale portuaire, adoptée en CIMER le 21 janvier 2021, le développement de l'intermodalité (ferroviaire et fluviale) et une intégration plus forte avec l'hinterland. Les GPM poursuivent la valorisation de leur foncier et développent des services à valeur ajoutée : réparation navale, logistique, énergies nouvelles, immobilier... Alors que la remontée en 2021 et 2022 du niveau du chiffre d'affaires n'a pas encore permis de compenser la forte baisse de 2020, les GPM doivent rester vigilants sur le niveau de leurs investissements, sur les optimisations nécessaires des organisations et sur les dépenses de fonctionnement. Ils sont aidés par l'effort financier important de l'État dans le cadre du plan France Relance : 175 M€ de subventions d'investissement. Cependant, l'augmentation des prix de l'énergie et des coûts des travaux, ainsi que les demandes salariales, pèsent sur la marge des GPM et sur leur capacité d'autofinancement.

Les quatre GPM d'Outre-mer sont confrontés à la nécessité d'investissements stratégiques pour conforter leur place au plan régional : adaptation à la taille croissante des navires et au développement du transbordement pour les GPM des Antilles et de la Réunion ; offre de croisière aux Antilles avec des perspectives incertaines ; modernisation de la manutention pour le GPM de la Guyane.

Le Port autonome de Strasbourg (PAS) a débuté en 2022, sous l'impulsion de sa nouvelle directrice générale, une démarche stratégique de modernisation, afin notamment de renforcer sa gouvernance, d'assurer le développement de ses activités et de garantir à moyen terme la viabilité de son modèle économique.

Voies Navigables de France (VNF) a engagé, conformément aux financements prévus dans son contrat d'objectifs et de performance (COP) 2020-2029, un important programme d'investissements. VNF est désormais au cœur de l'économie verte

(développement du trafic de fret multimodal, gestion des réserves hydrauliques,...) et un partenaire local important pour les collectivités territoriales. Dans ce cadre, l'établissement doit renforcer son pilotage budgétaire et adapter en conséquence ses processus internes et son dispositif de maîtrise des risques.

Les aéroports du secteur public ont retrouvé en 2022 un trafic représentant 80 % de celui de 2019 avec des résultats nettement positifs. De grandes incertitudes subsistent toutefois :

- sur l'évolution du modèle économique des aéroports dont les augmentations de capacité se heurteront à l'avenir à des préoccupations environnementales ;
- sur le cadre de régulation qui conditionne à travers les redevances aéroportuaires une part importante du chiffre d'affaires des aéroports et dont l'application pose la question de la rentabilité des capitaux investis.

Les contrôleurs de la mission ont produit en 2022 une étude transversale illustrant la transition énergétique et la décarbonation sur les plateformes aéroportuaires publiques.

Aéroports de Paris (ADP) a bénéficié de la nette reprise du trafic : sur l'ensemble de l'année 2022, il représente plus de 80 % du niveau d'avant crise.

Ainsi, après une période dominée par une gestion serrée des charges, ADP s'est efforcé d'accompagner le retour du trafic tout en maîtrisant la qualité de service, ce qui a été globalement le cas par rapport à d'autres grandes plateformes aéroportuaires européennes.

Après les deux exercices 2020 et 2021 marqués par des pertes importantes, ADP devrait renouer avec un résultat significativement bénéficiaire en 2022. Le groupe a adopté dès février 2022 une nouvelle feuille de route stratégique à l'horizon 2025 :

- définissant un plan de marche en l'absence d'un contrat de régulation : reprise du versement des dividendes à hauteur de 60 % du résultat net, retour du ratio dette financière nette par rapport à l'EBITDA ramené entre 4,5 et 5, et de la marge d'EBITDA entre 35 et 40 % ;
- intégrant les enjeux sociaux et environnementaux ;

- lançant une nouvelle étape de développement de son offre d'hospitalité et de commerce sous la marque EXTIME.

Par ailleurs, au plan international, l'exercice 2022 a enregistré :

- la consolidation de ses participations : gain du renouvellement des concessions d'Antalya et Ankara pour TAV Airports, restructuration des filiales en Jordanie et au Chili ;
- la mise en œuvre de la fin de l'accord et de la participation croisée à hauteur de 8 % avec l'aéroport de Schiphol.

L'Aéroport de Bâle-Mulhouse a revu son programme pluriannuel d'investissements pour l'adapter à une chute de 80 % de sa capacité d'autofinancement. Le trafic reprend progressivement mais le retour au niveau de 2019 n'est plus attendu avant 2026. Par ailleurs, contraint par la régulation économique, ainsi que par l'augmentation des coûts des travaux et services extérieurs, et par celle des charges de personnel, l'aéroport reconstitue ses capacités sans pouvoir atteindre la marge opérationnelle et les niveaux d'autofinancement antérieurs. Si l'aéroport prépare parallèlement un nouveau programme modulaire d'investissements à la place du projet d'extension d'avant-crise, ce n'est plus un projet de capacités, mais un projet de qualité de services dont le déploiement sera progressif.

Les sociétés aéroportuaires régionales de l'hexagone et des Outre-mer ont désormais retrouvé une situation financière assainie et maîtrisent globalement leurs charges externes et leur masse salariale. Leurs investissements repartent à la hausse avec la relance d'importants projets suspendus ou ralentis pendant la crise sanitaire.

Les sociétés concessionnaires routières **ATMB** (tunnel du Mont Blanc) et **SFTRF** (tunnel du Fréjus) ont bénéficié de la résilience du trafic de marchandises face à la crise avec deux enjeux :

- le renforcement financier de la SFTRF, fortement endettée ;
- la sécurisation du programme d'investissement avec la mise en service des grands chantiers de la SFTRF prévue en 2023 et la préparation de la rénovation de la voûte du tunnel du Mont-Blanc.

MISSION RECHERCHE APPLIQUÉE ET PROMOTION DE LA QUALITÉ (RAPQ)



De g. à d. : Lionel PAILLON, Pascal CHÈVREMONT, Francis PONTON, Patrick SAINTE MARIE, Lionel PLOQUIN.
Au 1^{er} rang : Line HOANG, Isabelle AMAGLIO-TERISSE, responsable de la mission, et Sylvia LOUPEC.

Le périmètre de la mission recouvre une grande diversité d'établissements par leurs statuts (EPA, EPIC, CTI/CPDE, association), par la nature de leurs activités (technique et de recherche ou juridique et d'accompagnement économique), par leur taille et leurs enjeux pour l'État :

- l'Institut national de la Propriété industrielle (INPI), opérateur de l'État, en contrôle budgétaire et soumis à la GBCP ;
- le Laboratoire national de Métrologie et d'Essais (LNE), opérateur de l'État en contrôle économique et financier également soumis à la GBCP (hors comptabilité budgétaire) ;
- l'Association française de Normalisation (AFNOR) ;
- le Centre scientifique et technique du Bâtiment (CSTB) ;
- le Comité français d'accréditation (COFRAC) ;

- les centres techniques industriels (CTI) ;
- les comités professionnels de développement économiques (CPDE) dont trois font aussi office de CTI. → la liste p. 74

Les faits marquants 2022

Comme les années passées avec la crise sanitaire, la résistance relative de ces organismes aux difficultés économiques (inflation, difficultés d'approvisionnement) confirme leur rôle singulier et déterminant pour la compétitivité des entreprises françaises par la recherche et développement, l'innovation et un accompagnement polymorphe. Leur contribution majeure aux plans France Relance et France 2030 illustre le soutien apporté aux PME et aux ETI dans le cadre des politiques nationales, y compris de manière contra-cyclique.

Dans ce contexte particulier, les membres de la mission ont assuré **un suivi attentif des conséquences des crises successives 2020-2022**, notamment financières, économiques et sociales : nouveaux couples produits / marchés, réorientation d'investissements / recrutements, trajectoire des contrats d'objectifs et de performance (COP) 2020-2023, dialogue social, dématérialisation et transformation numérique et naturellement, **tensions éventuelles de trésorerie et soutenabilité budgétaire**.

L'ensemble s'inscrit par ailleurs dans une **transition écologique** à fort impact pour nombre de CTI et dans un paysage marqué par **des rapprochements et le basculement à la taxe affectée** pour certains organismes. Comme les années passées, le suivi des COP et des recommandations du **rapport CATTELOT-GRANDJEAN-TOLO** relatif aux CTI-CDPE a constitué un volet important de l'activité des contrôleurs : **analyse des risques, mise en œuvre d'outils budgétaires et comptables permettant le suivi de l'utilisation de la taxe affectée**, commande publique et prévention **des distorsions de concurrence**. En outre, la mission s'est mobilisée pour contribuer à sécuriser **la codification des impositions sur les biens et services** et permettre la continuité de la collecte dès janvier 2022.

Au-delà, l'année a permis au CGefi de renforcer son rôle mobilisateur sur les questions de **gouvernance**, dont la gestion des possibles **conflits d'intérêts** mais aussi en matière de **cyber sécurité**.

Enfin, **la question énergétique** se pose avec une acuité particulière pour la plupart de ces établissements, tant en termes de coût que de stabilité de l'approvisionnement compte tenu des essais et mesures en cours parfois sur une durée de plusieurs mois, voire davantage.

Focus sur quelques organismes

Tous les COP fixent un cadre stratégique clair pour les trois prochaines années. Même l'**IFTH** (textile et habillement) et le **CTTN** (teinturerie et nettoyage) qui n'en disposent pas encore, ont travaillé à mettre en place la taxe fiscale affectée (TFA) pour leur filière avec une entrée en application reportée en 2023 voire 2024. Le rapprochement, en cours depuis 2022, de l'**IFTH** et du **DEFI**, devra d'autant plus faciliter la transition que la fusion des deux établissements doit survenir début 2023.

Le **CETIM**, centre technique des industries mécaniques, dans la logique de rapprochement entre CTI prônée par le rapport CATTELOT-GRANDJEAN-TOLO, a entamé un processus dont la première étape a consisté en un statut de centre associé pour le **CTIF** au 30 septembre 2021, prélude à une fusion au 1^{er} janvier 2023. Avec l'association de **l'Institut de la soudure (IS)**, le **CETIM** a négocié une convention aux termes de laquelle la taxe «soudage» est perçue par le CETIM et reversée par celui-ci à l'IS.

Un appui spécifique du CGefi a été déployé pour certains CTI nécessitant une attention particulière. Le **FCBA** (forêt, bois, cellulose, construction et ameublement) a ainsi bénéficié d'un audit externe, financier et comptable ainsi que des outils de contrôle interne, réalisé par le service des audits du CGefi, en accord avec les tutelles et le président de l'établissement. La mise en œuvre des recommandations au cours de l'année 2022 a contribué au renforcement de ce CTI essentiel à la filière, qui devrait ainsi pouvoir pleinement accompagner les entreprises du bâtiment à la mise en œuvre de la future norme RE 2020 dans la construction.

Le CSTB a poursuivi ses ajustements dans un contexte de reprise du secteur de la construction et du BTP, générant des tensions importantes sur le marché du travail. Les changements structurels portés par le projet d'entreprise et accélérés par les crises successives, sanitaire et énergétique, se concrétisent peu à peu. Pour le Laboratoire national de Métrologie et d'Essais (LNE), le Plan à moyen terme Recherche,



Le siège du LNE à Paris.

le contrat d'objectifs et de performance 2021-2024 (COP) et le schéma pluri- annuel de stratégie immobilière 2021-2025 lui ont permis de se doter d'un plan 2022-2025

Ce plan identifie les moyens nécessaires à la bonne réalisation des objectifs ainsi que les besoins en investissement et les modalités de financement envisagées (dont une capacité d'autofinancement renforcée par le retour à une situation financière solide). La question énergétique est primordiale et a donné lieu à un renforcement de la cotation du risque opérationnel/budgétaire associé.

Enfin, **l'INPI**, opérateur de l'État en matière de propriété industrielle, s'est mobilisé conformément aux orientations de son nouveau COP 2021-2024, en vue d'ouvrir en 2023 le guichet unique d'enregistrement des formalités d'entreprises et le registre général des entreprises décidés par la loi PACTE du 22 mai 2019. Outre les synergies internes que permettront ces nouvelles missions, l'INPI a également renforcé la qualité des services offerts aux utilisateurs et contribué à accroître la promotion de la propriété intellectuelle, ainsi que son rôle d'office international. Sur le plan financier, le Parlement a adopté un nouveau mécanisme, applicable depuis l'exercice 2020, qui remplace le précédent prélèvement annuel de l'État sur le résultat de l'INPI. Désormais, le montant des redevances encaissées (hors celles de l'Office européen des brevets et du futur guichet unique) au-delà du plafond annuel est intégralement reversé à l'État.

MISSION DE CONTRÔLE DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES (MCAF)

La mission travaille sous la double autorité du directeur général du Trésor et du (de la) chef(fe) du CGefi. Elle regroupe les commissaires du Gouvernement de Bpifrance, de LBP, du groupe AFD, de la Caisse de garantie du logement locatif social, de la SIAGI et des sociétés de financement cinématographiques et audiovisuelles (Sofica). Elle assure le contrôle de Business France et d'Atout France. → la liste p. 74

Bpifrance: un nouveau résultat exceptionnel

Le résultat consolidé a été de 1,5 Md€ soutenu par la performance du métier capital développement. L'activité a été dynamique en financement (9,3 Md€), garantie (4,4 Md€), innovation (5,3 Md€ d'aides et financements); le total des investissements s'est élevé à 4,7 Md€.

Bpifrance a répondu aux attentes de l'État notamment dans le financement de l'innovation (avec une année record portée par le déploiement de France 2030) et comme banque du climat. Plusieurs développements d'activité méritent une analyse circonstanciée qu'il s'agisse de l'offre d'accompagnement, de l'efficacité

du fonds LAC (5,5 Md€) conçu comme un instrument de défense du capital des entreprises stratégiques françaises ou du bilan des deux fonds de fonds Bpifrance Entreprises, destinés au développement du capital risque auprès des particuliers.

Depuis sa création, Bpifrance a diversifié son activité, contribué à de nombreuses actions de l'État, accru son empreinte dans le domaine des investissements et mené une intense politique de communication. L'appréciation de son rôle contracyclique, de sa bonne complémentarité avec les acteurs de place, de l'articulation de ses interventions avec celles de ses deux actionnaires, de la valeur ajoutée du continuum d'activité entre les pôles Financement et Participations, du succès de grandes initiatives emblématiques, de la maîtrise des risques et des charges sont des enjeux significatifs.

La Banque postale, désormais actionnaire unique de CNP, toujours confrontée aux enjeux de rentabilité

La Banque postale (LBP) est devenue l'actionnaire unique de CNP en 2022. Le nouveau périmètre du



De g. à d.: Emmanuel CHARRON, responsable de la mission, Bernard ZAKIA, Marie-Hélène AMIEL, Laurence ROBERT, Nathalie ROUX, Alain PITHON et Yves ULMANN.

groupe permet de surmonter l'insuffisance de capital et le niveau trop élevé du coefficient d'exploitation. La recherche de rentabilité reste indispensable, spécialement pour la banque de détail. L'exercice est rendu délicat du fait de l'attrition de la clientèle et du maintien du taux de capture en-deçà des ambitions, dans un contexte de diminution de satisfaction de la clientèle.

Le plan stratégique à 10 ans adopté en 2021 fixe l'ambition de devenir l'établissement préféré des Français et entend restaurer la rentabilité de la banque de détail, tout en valorisant sa vocation citoyenne à travers l'accessibilité bancaire et la promotion des investissements ISR.

L'autorisation de perception d'une subvention publique pour la mission d'accessibilité bancaire a été renouvelée pour la période 2021-2026.

AFD : la mise en œuvre de la loi développement

La loi développement du 4 août 2021 confirme la trajectoire 2018-2022 d'aide publique au développement et prévoit la filialisation de l'agence d'assistance technique Expertise France le 1^{er} janvier 2022. La réforme du statut du personnel est un enjeu sensible tout comme l'intégration d'Expertise France dont le résultat 2021 a été bénéficiaire grâce à un modèle économique refondé par le contrat d'objectifs et de moyens 2020-2022 (COM) et à la mise en œuvre d'améliorations de la gestion.

La crise sanitaire a eu des conséquences sur le groupe AFD, ses manières de travailler et ses contreparties. Le résultat net consolidé du groupe pour l'exercice 2021 (part du groupe) est en forte reprise à 298 M€ contre 40 M€ en 2020. Après quatre années de vive croissance, les engagements du groupe AFD ont été stabilisés depuis 2020 à un volume d'autorisations annuelles de 12 Md€. Le moratoire de la dette souveraine des pays les plus pauvres jusqu'à fin 2021, proposé par le G20 et le Club de Paris n'a, à ce stade, pas eu d'impact significatif dans les comptes.

Business France : poursuite des actions en matière d'attractivité et réflexions sur le modèle économique

Business France a fortement subi les effets de la crise sanitaire. La mise en place précoce du plan

de relance export a entraîné une reprise plus forte que prévue. L'organisme a donc affiché en 2021 un résultat d'exploitation positif de 3,9 M€ grâce à la démarche active de la Team France Export (TFE) et à la baisse sensible des frais de fonctionnement. L'activité Volontaire International à l'Étranger (VIE), historiquement la plus rentable, a continué à subir les effets de la crise en 2021.

Ces changements, qui remettent en question le modèle économique de l'Agence, l'ont amené à réfléchir à son offre marketing, son organisation, l'implantation de son réseau à l'étranger et au renforcement de l'efficacité de la TFE. Ils font également l'objet de réflexions dans le cadre du futur contrat d'objectifs et de moyens.

Atout France, opérateur de l'État en charge du tourisme, est un GIE qui agit en partenariat avec la filière touristique pour renforcer l'attractivité de la France. C'est l'un des principaux acteurs de la mise en œuvre du Plan Destination France, volet du plan de Relance consacré au tourisme. En 2022, Atout France a changé de dimension, percevant 45 M€ de subventions publiques, dont 15,8 M€ au titre du plan Destination France (31 M€ en 2021).

La Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS) garantit les prêts consentis par la CDC aux organismes de logement social quand les collectivités locales n'ont pas apporté les leurs. Elle octroie également des aides aux organismes en difficulté. La Caisse a enregistré un bénéfice de 19,1 M€ en raison notamment de l'augmentation des commissions de garanties. La hausse régulière des cotisations des organismes s'est interrompue en 2021.

La Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements (SIAGI) a pour objet d'apporter sa garantie aux concours financiers consentis aux artisans, commerçants et professions libérales. L'année 2021 a été consacrée à la mise en place des activités de commissaire de Gouvernement auprès de la SIAGI. 2022, avec 4 700 opérations et un volume de crédits garantis de plus d'1 Md€, renoue avec la vitalité des années d'avant la crise sanitaire.

En 2022, 12 **SOFICA** ont sollicité un agrément dans le cadre d'une enveloppe budgétaire inchangée de 73,07 M€. Le montant de 72,8 M€ souscrit par les épargnants atteint quasiment l'enveloppe; mais cette année encore, le CNC a dû procéder à des réallocations entre plusieurs SOFICA (pour 1,4 M€) car certaines ont éprouvé des difficultés lors de la collecte.

MISSION DE CONTRÔLE AUPRÈS DU GROUPE LA POSTE ET DE FDJ

Conglomérat de missions de service public et d'activités concurrentielles, de nature industrielle, immobilière et financière, le **groupe La Poste** doit gérer la décroissance de son cœur d'activité, le service universel postal. Son enracinement territorial et son ouverture internationale croissante sont des atouts mais aussi des défis : diversification de sa gamme de services physiques et digitaux, amélioration de la qualité de service, rentabilisation de sa croissance externe, conséquences de son internationalisation et maîtrise des risques amplifiés par ces évolutions.

La prise de contrôle de CNP et la croissance de l'activité colis avaient permis, en 2020, d'absorber les effets de la baisse brutale du volume du courrier et de la fréquentation du réseau. En 2021, les décisions de l'État, particulièrement la compensation adaptée du déficit du service universel postal, ont contribué à l'équilibre et attesté son attachement aux missions de service public.

La Poste poursuit sa mutation

En 2022, la baisse de l'activité courrier et de la fréquentation du réseau s'est confirmée, l'activité

colis a poursuivi sa croissance (avec une inflexion fin 2022) et l'apport aux résultats des nouvelles activités, notamment numériques, est demeuré médiocre. Les comptes 2021 du conglomérat bancaire sont difficilement comparables à ceux de l'exercice précédent en raison des effets de la première consolidation de CNP.

L'année 2022 a été marquée par les premiers effets de la crise liée au conflit en Ukraine. Si l'exposition directe ou indirecte aux économies russe et ukrainienne est relativement limitée, le groupe est plus touché par les effets du conflit : hausse des prix, goulets d'étranglement, revalorisations salariales.

Après la croissance en Europe, l'internationalisation du groupe s'est accélérée, avec plusieurs opérations majeures d'acquisition : Ninja Van (Asie), Aramex (Golfe) et eShopWorld (commerce transfrontalier). Les contraintes et les risques y sont supérieurs : ampleur et dynamique incertaine du marché international, puissance et vitesse d'adaptation de la concurrence, par suite rentabilité effective attendue de ces acquisitions. Comme elle a su le faire depuis vingt ans, La Poste doit certes s'adapter rapidement



De g à d : Nathalie ROUX, Emmanuel CHARRON, responsable de la mission, Corinne PILLOY-LEVY, Alain PITHON, Pascal CHÈVREMENT, Edwige VERDIER et Raphaël ALOMAR.

mais aussi examiner ses opérations externes dans une perspective globale (évaluation des besoins d'investissement sur la durée, analyse de la création de valeur et pas uniquement de l'intérêt stratégique de ces acquisitions et des modalités de leur financement).

Le plan stratégique « **La Poste 2030, engagée pour vous** » traduit une double ambition : une transformation liée à une croissance d'activités organiques (hors courrier) et une forte capacité de croissance externe que traduit le cadrage sur l'évolution soutenable de l'endettement la finançant. La question de la qualité de service – et sa traduction dans la satisfaction du client – sera centrale dans les prochaines années.

Les missions de service public et d'intérêt général exercées par La Poste sont le service universel postal, la contribution à l'aménagement et au développement du territoire, le transport et la distribution de la presse et l'accessibilité bancaire. Le total des dotations servies par l'État au titre de ces missions est de 1 Md€ (dont 520 M€ pour le seul service universel postal). Le contrat d'entreprise 2023-2025, signé avec l'État début 2023, confirme ces missions.

Une nouvelle gamme courrier a été agréée pour une mise en œuvre en 2023. La distribution six jours sur sept demeure, mais le J+3 devient le pivot de la gamme de courrier, et la distribution en J+1 est abandonnée (sauf une version dématérialisée dont le succès n'est pas assuré).

Le groupe La Poste affirme dans ses objectifs stratégiques, et dans sa raison d'être d'entreprise à mission, de fortes ambitions d'engagement sociétal. Il a réaffirmé son engagement face aux enjeux posés par le changement climatique, confirmant sa démarche de réduction des consommations, de neutralité carbone, de déploiement des logistiques inversées.

FdJ : bonnes performances financières et nécessaire politique du jeu responsable

Entreprise cotée, la **Française des Jeux** (FDJ) doit à la fois répondre aux attentes de performance des marchés et développer une politique du jeu responsable liée à la préservation de l'ordre public

et à des objectifs de santé publique (lutte contre les addictions).

Le cadre de régulation mis en place parallèlement à l'introduction en bourse fin 2019 a apporté des réponses : formalisation de l'octroi de droits exclusifs sur certains types de jeux et canaux pour une durée limitée (25 ans) en contrepartie d'une soulte (380 M€), transfert des actes administratifs à une autorité indépendante, l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ).

En 2021, 25 millions de joueurs environ ont misé autour de 19 Md€, permettant d'apporter plus de 4 Md€ de recettes aux pouvoirs publics (prélèvements sur les jeux, dividendes), après retour aux joueurs de l'ordre de 65 %. Le chiffre d'affaires s'établit ainsi à 2,26 Md€, pour un résultat net proche de 300 M€.

La maîtrise du développement des activités de la FDJ s'apprécie du point de vue de la sécurisation des transactions, de la maîtrise des dépenses et d'un pilotage actif des politiques publiques confiées à l'entreprise et des obligations du cahier des charges : lutte contre le jeu illégal par une offre de jeux attractive, prévention du jeu des mineurs, lutte contre le jeu excessif, animation des points de vente (900 M€ de rémunération à 30 000 détaillants), contribution à l'entretien du patrimoine, responsabilité sociale et environnementale.

La montée en puissance progressive de l'ANJ conduit l'entreprise à s'adapter à de nouvelles méthodes de régulation, tant du point de vue des jeux en droits exclusifs que des paris en concurrence.

Parallèlement, l'échéance de 2044 désormais fixée pour la validité des droits exclusifs pousse l'entreprise à accélérer la mise en œuvre des axes de son plan stratégique dans trois directions, par notamment des acquisitions : l'implantation internationale, la consolidation de parts de marché sur le marché français en paris sportifs et la diversification des activités, au bénéfice notamment des points de vente et, plus largement, du commerce de proximité.

La mise en œuvre de ces projets se fera alors que l'enquête de la Commission européenne lancée fin juillet 2021 sur les modalités d'octroi des droits exclusifs affecte les plans de développement, dans l'appréciation qu'en font les marchés, mais aussi l'État.

MISSION ÉNERGIE

La mission Énergie exerce son contrôle sur des organismes de nature diverse (→ la liste p. 75) :

- de grands groupes industriels à vocation internationale (EDF et Orano), ainsi que la Compagnie nationale du Rhône, dont l'État est actionnaire indirect au travers d'Engie et de la CDC, TechnicAtome, spécialisée dans la propulsion nucléaire et, depuis 2022, la Société française de Donges-Metz;
- la société AREVA chargée de gérer l'achèvement du chantier de l'EPR finlandais d'Olkiluoto et certains passifs de l'ex-Groupe AREVA;
- des établissements publics industriels et commerciaux et opérateurs de l'État (CEA, ANDRA, IRSN, BRGM et IFPEN);
- le comité professionnel des stocks stratégiques pétroliers (CPSSP) et un organisme en liquidation (MDPA).

Les contrôleurs de la mission s'attachent à porter leurs appréciations quant à l'analyse des risques et l'évaluation des performances de chaque organisme, au travers de leurs diverses productions, notamment leurs rapports annuels et la mise en œuvre des programmes de travail concertés avec les directions des ministères financiers.

Ces appréciations s'appuient sur la participation des contrôleurs aux instances de gouvernance et un contact permanent avec le management des organismes. Elles contribuent à nourrir les analyses transversales du CGefi sur l'ensemble du secteur public.

La mission a ainsi assuré en 2022 le suivi des grands enjeux du secteur.

La crise énergétique

L'année 2021 avait été notamment marquée par le rebond qui a suivi la crise sanitaire et le confinement de 2020, au cours desquels le système électrique avait en définitive su faire face, notamment en matière de sécurité d'approvisionnement.

L'année 2022 a elle été marquée par une grave crise de l'énergie, perceptible dès la fin de 2021 avec la reprise de l'économie mondiale et aggravée en début d'année avec la guerre en Ukraine et l'envolée du prix du gaz. Cette crise énergétique a conduit les pouvoirs publics à prendre des mesures de protection des consommateurs (bouclier tarifaire, relèvement du plafond de l'accès régulé à la production du parc nucléaire) défavorables pour EDF. Le Groupe a rencontré par ailleurs des phénomènes de corrosion sous contrainte sur le parc qui ont rendu nécessaires des contrôles et des



De g. à d. : Vincent BERJOT, Nathalie DEGUEN, Bruno ROSSI, responsable de la mission, Françoise DUFRESNOY, Cyril BOUYEURE, Jean-Pascal CODINE et Damien d'OZOUVILLE.

réparations qui se sont traduits par un effondrement du niveau de la production nucléaire (279 TWh contre 360 en 2021 et 335 en 2020), l'obligeant à s'approvisionner sur le marché de gros à des prix très élevés.

Au total, EDF a été confrontée à une crise financière sans précédent (résultat net de -18 Md€, dette en hausse de près de 50 % à 64,5 Md€). Le suivi de cette crise et les réponses qui lui ont été ou devront lui être apportées en matière de fonctionnement du marché de l'électricité ont donné lieu à une activité intense de la gouvernance à laquelle la mission a été associée.

D'une manière générale, les organismes contrôlés ont subi les conséquences générales de la crise (difficultés d'approvisionnement, hausse des coûts, tensions sociales sur le pouvoir d'achat), auxquels les contrôleurs ont été attentifs.

Les effets du dérèglement climatique ont également été perceptibles. Ainsi, EDF Hydro et la CNR ont perdu près de 20 % de leur production du fait de la faible hydraulicité.

L'avenir de la filière nucléaire

Pilotée par **EDF** en liaison étroite avec sa filiale **FRAMATOME**, la refondation de la filière en vue de la réalisation d'un programme de construction de nouveaux réacteurs de type EPR, demandée en 2018 par le Gouvernement, s'est poursuivie, avec notamment la mise en œuvre des plans d'action du programme Excell. Ces progrès n'ont pas encore produit tous leurs effets.

Le début de l'année 2022 a été marqué par une étape majeure en matière de politique énergétique nationale avec le discours prononcé par le Président de la République à Belfort le 10 février, officialisant le lancement d'un programme de nouveaux réacteurs EPR2 et la recherche de la prolongation du parc existant. La complémentarité de la production nucléaire pilotable avec le développement des énergies renouvelables intermittentes (EDF a mis en service fin 2022, à Saint-Nazaire, le premier parc éolien en mer français) est à cette occasion confirmée.

Au-delà des difficultés rencontrées (corrosion sous contrainte, nouvelles révisions des devis et des calendriers des EPR de Flamanville et Hinkley Point pour **EDF** ou du réacteur d'essai Jules Horowitz pour le **CEA**), cette étape consacre la refondation de la filière et les efforts qu'elle a engagés pour améliorer ses compétences et ses performances. Elle participe d'ailleurs au renouveau que connaît le nucléaire au niveau international (EPR de Jaitapur et Sizewell, projet Nuward™ de petit réacteur modulaire)

Le démarrage de la production d'énergie nucléaire par l'EPR OL3 en Finlande au cours de l'année 2022, projet piloté par **AREVA**, en fait le premier EPR en fonctionnement en Europe.

Des transformations qui se poursuivent

Elles concernent, sous le regard actif des contrôleurs, tant les grands groupes industriels du périmètre que les EPIC.

La réflexion engagée sur le modèle économique d'EDF afin d'assurer le financement de son développement s'est poursuivie, en particulier celle relative à la régulation, dont la crise énergétique a souligné la nécessité. L'État a déjà acté le rôle d'investisseur de long terme que doit jouer le Groupe dans la transition énergétique en engageant sa nationalisation à 100 % avec l'OPAS lancée en 2022.

Les besoins d'extension et d'adaptation des réseaux de distribution et de transport, accrus par les ENR, ont mobilisé des financements en hausse qui vont devoir continuer à croître rapidement. La transformation numérique, qui a vu la fin du déploiement en masse du compteur intelligent Linky pour ENEDIS et l'amorce d'un dispositif de supervision modernisé pour RTE, sera essentielle pour assurer l'équilibre du système électrique.

S'agissant des EPIC, le **CEA** et, dans une moindre mesure l'**IFPEN**, ont participé activement aux différents volets des plans de relance (France relance, PIA4) apportant ainsi une contribution aux politiques de transition énergétique et de souveraineté nationale (y compris pour le CEA dans le domaine des semi-conducteurs)

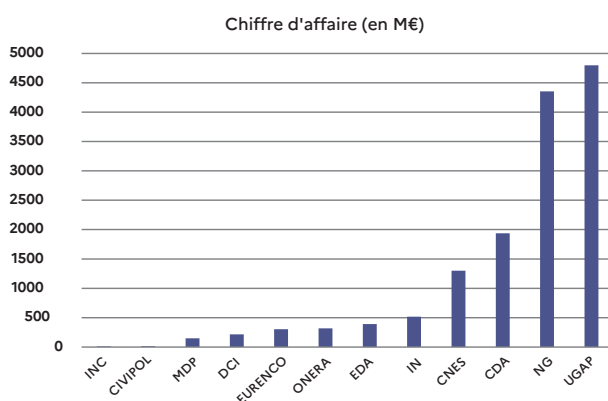
Le **BRGM** a trouvé sur ses moyens propres (en se défaisant de son portefeuille minier ERAMET) les moyens d'autofinancer une part significative de ses projets immobiliers sans subvention additionnelle. Il s'attache à promouvoir ses compétences dans les secteurs d'avenir, notamment dans la géothermie font référence.

L'**IRSN** a poursuivi la mise en œuvre des recommandations énoncées en 2020 par la Cour des comptes et obtenu un ajustement de ses moyens en lien avec le renouveau de la filière nucléaire.

L'**ANDRA** ayant obtenu la DUP globale et la qualification d'Opération d'intérêt national du projet CIGEO d'enfouissement des déchets et s'est mise en mesure d'en déposer la Demande d'Autorisation de Construire, au tout début 2023.

MISSION ESPACE, ARMEMENT ET ORGANISMES DIVERS DU RESSORT DES MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

La mission assure le suivi d'une vingtaine d'organismes et de leurs filiales aux activités régaliennes. Les enjeux sont importants en termes de produits d'exploitation (14 Md€ dont une part marginale de subventions, mais avec des sujets de marges et de productivité) et d'emplois (29 000 salariés). → la liste p. 75



L'action de la mission, en contrôle et en appui de l'APE et de la direction du Budget, porte notamment sur la soutenabilité et la performance, la maîtrise des risques et l'amélioration de la gouvernance.

Les organismes sont confrontés à des défis multiples : inflation qui augmente les coûts des intrants, rogne les marges et accroît les pressions salariales ; incidence des taux de change ; crainte d'une récession ; défis stratégiques, économiques et technologiques, notamment dans des secteurs militaire et spatial ; enjeux politiques intérieurs et internationaux y compris le risque pays. Les organismes peuvent s'appuyer sur la qualité de leur gouvernance mais aussi sur des contrats à long terme. La plupart ont vu leurs comptes certifiés sans réserve.

Pour **Naval group (NG)**, 2022 s'achève mieux que prévu avec un chiffre d'affaires de 4,4Md€ gonflé par l'indemnisation de la rupture du contrat des sous-marins australiens et un contrat de frégates avec



De g. à d. : Renaud BACHY, Anne CAZALA, Jacques PAULTRE de LAMOTTE, responsable de la mission, Pierre AMIDEY. En médaillon : Françoise DUFRESNOY, Philippe KEARNEY, responsable de mission depuis le 1^{er} novembre 2022, et Bertrand HESS. Sont absentes de la photo : Sandrine LOUVARD et Corinne PILLOY-LEVY.

la Grèce. L'activité est équilibrée entre l'export, dans un contexte de concurrence exacerbée, et la France. Les perspectives liées au SNLE (sous-marins nucléaires lanceurs d'engins) et porte-avions de nouvelle génération (PANG) devront être clarifiées dans le cadre de la loi de programmation militaire. NG a engagé des efforts conséquents pour une meilleure maîtrise des coûts et des délais du programme Barracuda. Une filiale commune PANG avec les chantiers de l'Atlantique sera contrôlée par la mission.

Les **Chantiers de l'Atlantique** (CdA) sont le principal constructeur de bateaux civils installé en France, disposant également de capacités sur les navires militaires. Le chiffre d'affaires 2022 ressort à 1,9 Md€. Les perspectives futures sont tributaires du marché de la croisière et de l'inflation des coûts.

Pour le groupe **EURENCO**, 2022 s'est soldé par un chiffre d'affaires de 302 M€, en ligne avec la prévision, malgré l'accident majeur de Bergerac et un contexte de transformations de la gouvernance, de guerre en Ukraine et d'inflation. La performance reste contrastée entre les deux activités du groupe (poudres et explosifs, additifs). Le redressement de la rentabilité passera par l'agilité du groupe et la capacité des établissements français à réaliser leurs commandes en temps et en qualité.

Le groupe **Défense Conseil International (DCI)** a réalisé un chiffre d'affaires de 216 M€ en 2022, supérieur à la prévision et à la réalisation 2021. Sa rentabilité est dégradée par l'inflation et les effets de change. Les perspectives sont obscurcies par la complexité des négociations.

Civipol, société à mission depuis 2020, a réalisé un chiffre d'affaires de 13 M€ en 2022. Cet opérateur du ministère de l'Intérieur fait évoluer son modèle économique vers plus d'activités subventionnées, en particulier par l'Union européenne.

L'implication forte de la France sur le secteur spatial mobilise le **Centre national d'études spatiales** (CNES). Une inflexion stratégique est traduite par le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2022-2025. L'ensemble de lancement de la future Ariane 6 est en place à Kourou. Au-delà, la préparation de briques technologiques sur les lanceurs du futur est engagée. Le financement des programmes s'inscrit dans les perspectives pluriannuelles tracées avec les tutelles et le CNES inscrit aussi son action dans le cadre des grands plans d'investissement et de relance.

L'**ONERA**, Office national d'études et de recherches aérospatiales, a poursuivi ses actions de recherche sur des financements principalement publics (subvention

et contrats de recherche). Il poursuit le regroupement de ses implantations franciliennes et a recouru à un emprunt auprès de la BEI pour financer des investissements dans les souffleries. Le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2022-2026 définit la stratégie de moyen terme, recherchant un équilibre entre une demande forte sur les segments de recherche et les moyens disponibles.

Bien que son résultat soit en baisse par rapport à celui exceptionnel de 2021, l'**UGAP** devrait encore réaliser, en 2022, une belle performance commerciale, dépassant les 5 Md€ de commandes enregistrées. Elle fait preuve d'une forte résilience face aux difficultés rencontrées sur plusieurs segments d'achats du fait de l'inflation et des pénuries sur les intrants de fabrication, et face aux tensions du marché du travail qui ne facilitent pas sa gestion des ressources humaines.

L'**Économat des Armées (EDA)** a réalisé un chiffre d'affaires de 394 M€, en hausse de +15,2 % par rapport à 2021. Une nouvelle hausse (425 M€) est prévue pour 2023, tirée par l'activité restauration concédée par le ministère des Armées et par les opérations à l'international. L'année 2023 verra la mise en œuvre des trois projets de transformation interne, à dominante informatique.

L'**INC** qui édite le magazine « 60 millions de consommateurs » connaît des incertitudes fortes au vu des résultats structurellement déficitaires de son activité de presse.

La **Monnaie de Paris** est confrontée à la baisse continue de la circulation des monnaies métalliques dont elle détient le monopole de frappe. Face à la réduction de la commande de l'État, l'EPIC accélère sa transformation. Sa gouvernance a été resserrée autour du PDG dont le mandat a été renouvelé en avril. Autorisé par la loi à exercer de nouvelles activités, l'EPIC a adopté fin 2022 un plan stratégique incluant plusieurs diversifications (activité immobilière, monnaie d'investissement).

La société **Imprimerie nationale-INSA**, fournisseur exclusif des titres d'identité, continue de résister à la crise, avec d'excellents résultats portés notamment par la commande publique. Les perspectives s'annonçant plus incertaines à moyen terme, le groupe développe une stratégie de croissance pour prendre place sur de nouveaux marchés (billets de banque) et atteindre la taille critique sur le marché mondial de l'identité numérique en expansion. Il doit par ailleurs veiller au respect du cadre propre au secteur public (concurrence, achats...).

MISSION TRANSPORTS (MCEFT)



De g. à d. : Philippe DUPUIS, responsable de la mission, Gilles CRESPIEN, Didier MILLOT, Henri OSMONT d'AMILLY, Guillaume LACROIX, Fabienne HELVIN et Sandrine LE GALL. Sont absentes de la photo : Isabelle SAMSON-CHEHIRE et Florence BESSE.

La mission de contrôle économique et financier des transports (MCEFT) assure le contrôle des sociétés SNCF SA, SNCF Voyageurs, SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions, du groupe RATP et de la Société du Grand Paris (SGP). Le contrôle de la SNCF s'exerce en application des dispositions du décret n°2019-1453 du 24 décembre 2019. La mission, installée au siège de la SNCF, est dirigée par un membre de l'Inspection générale des finances. En outre, le Service permanent de contrôle (SPC) de la société Tunnel Euralpin Lyon Turin (TELT) est notamment composé de trois membres de la MCEFT, et son chef en assure la présidence. → la liste p. 75

Le contexte de l'année 2022

Les grandes entreprises de transport ferroviaire sont à mi-parcours de **mutations structurelles** résultant de l'ouverture des marchés ferroviaires (la ligne TER

Marseille-Nice sera opérée par Transdev en 2025), de l'ouverture du réseau de bus historique de la RATP début 2025, de transformations statutaires (constitution en SA pour la SNCF), ou juridiques (nouveau rôle proposé aux régions par le décret « gares mono transporteurs », notamment).

En 2022, la conjoncture s'est améliorée dans un premier temps pour ces entreprises, très atteintes par la crise sanitaire en 2020 et 2021, toutefois la facture énergétique pèse déjà sur les équilibres d'exploitation.

Retour de la demande et adaptation des stratégies au choc inflationniste

La mission de contrôle a été très sollicitée par les arbitrages difficiles qu'appellent les trajectoires financières pour 2023, dans un contexte de hausse de la demande de transport.

Si les organismes poursuivent le redressement engagé depuis 2021, en préservant un niveau d'investissement significatif (10,7Md€ pour le groupe SNCF), les chiffres d'affaires connaissent une trajectoire contrastée, dynamique pour les grandes lignes et la logistique (TGV + 8%, GEODIS + 23%). Gares et Connexions a retrouvé son niveau d'activité commerciale pré-Covid à partir de mai 2022 et des recettes régulées supérieures aux prévisions 2020 *ante Covid*. Toutefois, si les TER ont retrouvé leur niveau historique de trafic, l'Ile-de-France (Transilien et RATP) fait exception avec un nouvel équilibre qui semble s'inscrire 5 à 10 % en deçà de 2019.

Devant l'aggravation brutale du choc inflationniste au second trimestre 2022, la mission a produit en urgence une analyse du « risque énergie » pour les entreprises, distinguant des entités relativement préservées pour cette année par les mécanismes contractuels d'actualisation des recettes (RATP, TER, G&C) ou, au contraire, fortement exposées (KEOLIS, Fret SNCF).

Cette analyse s'est poursuivie à la maille de chaque entreprise au second semestre, dépassant le seul sujet énergétique pour s'étendre à la masse salariale (NAO

du **Groupe SNCF** à + 5,9 % pour 2023), aux achats (tout particulièrement sensibles pour la réalisation des objectifs d'investissement de **SNCF Réseau**), voire aux taux d'intérêts : la stratégie de financement de la **Société du Grand Paris (SGP)** a adapté sa stratégie de surfinancement en vue d'un endettement strictement calé sur le besoin opérationnel.

La **SGP** a laissé entrevoir un report au-delà de 2030 pour l'achèvement du réseau du Grand Paris Express. La crise sanitaire n'explique pas à elle seule ces retards. L'activité des chantiers change de nature (diminution relative du génie civil, au profit des équipements et aménagements), mais se maintient à très haut niveau, en attendant l'attribution des très gros marchés de conception-réalisation des lignes 15 Est et Ouest.

Plus généralement, la complexité des projets (lignes de métro SGP, projet EOLE et CDG Express de SNCF Réseau) et l'exécution des marchés dans le contexte inflationniste actuel invitent à une grande vigilance.

La poursuite des transformations

Les contrats de performance de **SNCF Réseau** et de sa filiale **Gares et Connexions**, négociés entre l'État et les entreprises ont été transmis aux partenaires institutionnels, aux autorités organisatrices des transports et autres parties prenantes ainsi qu'à l'ART pour avis, avant leur adoption définitive par les CA courant 2022. Le nouveau contrat de **SNCF Réseau** est porteur d'objectifs ambitieux en termes de tarification, d'amélioration de la performance (objectif fixé à 1,5 Md€ à horizon 2026), de fiabilité de la productivité de l'entreprise, et de l'atteinte des équilibres économiques (CFL positif en 2024, ratio dette/MOP inférieur à 6 en 2026) dans un contexte d'intensification des efforts engagés en matière de régénération du réseau structurant (objectif d'environ 2,9 Md€ annuels en moyenne).

La mission s'est prononcée par ailleurs sur la prolongation pour deux ans des deux conventions conclues entre SNCF-Voyageurs (pour TRANSILIE) et G&C (pour les gares) et la Région Ile-de-France. SNCF-Voyageurs va ainsi se concentrer sur la réussite du plan de transport pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.

La mission a poursuivi avec les services concernés de l'État un bilan de la **gouvernance du nouveau groupe SNCF**, après deux années de fonctionnement : ce travail examine le fonctionnement des nouvelles instances des 4 SA créées le 1^{er} janvier 2020 et soumises à son contrôle (ainsi que l'articulation du processus de décision au sein du Groupe).

La mission suit avec une attention particulière la **stratégie immobilière de la SGP**, amorcée en 2021, qui va amener l'EPIC à exercer un rôle d'aménageur des emprises foncières acquises autour des gares afin d'y installer des programmes immobiliers, menés conjointement avec des promoteurs. Au plan de la gouvernance, la mission suit l'achèvement de la mue de l'EPIC vers une organisation matricielle, mobilisant autour des directeurs de projets par lignes l'ensemble des métiers et des compétences de la structure, désormais proche de son plafond d'emplois.

La mission s'est investie dans le renforcement du travail en commun avec les membres italiens du **Service permanent de contrôle (SPC) de la société Tunnel Euralpin Lyon Turin TELT**. À l'heure où s'engage la phase opérationnelle des travaux de construction du tunnel, le SPC a initié, en lien avec la société TELT, une réflexion visant à mettre en place un outil de gestion, de contrôle et de reporting permettant le suivi de la mise en œuvre des programmes et le respect du chemin critique en termes de délais et de coûts. L'actualisation du coût à terminaison du projet doit être menée en 2023.

L'optimisation des moyens de la mission

L'activité de l'année a représenté un volume de travail supérieur à la normale avec notamment une accélération sensible de l'activité sur les marchés publics. Ainsi, le fonctionnement des conseils d'administration et de leurs instances (comités divers) a représenté plus de 150 réunions à l'échelle de la mission, qui a par ailleurs rendu **144 avis de marchés (85 pour la SGP et 59 pour la SNCF)** lors de **43 séances des commissions de marchés (21 réunions pour la SGP, 22 pour la SNCF) et 10 pour la RATP** portant sur 27 dossiers.

MISSION MÉDIAS – CULTURE

La mission Médias-Culture exerce le contrôle de l'État sur les sociétés de l'audiovisuel public (France Télévisions et ses filiales, Radio France, l'INA, Arte France, France Médias Monde, TV5 Monde, Canal France International), sur les organismes publics intervenant dans le champ du cinéma (CNC, Fémis, Cinémathèque française, ENS Louis Lumière ...) et sur le Palais de Tokyo et la SAS Pass culture. La Réunion des musées nationaux-Grand Palais est entrée dans le périmètre de la mission en 2022. → la liste p. 75

Une année riche et complexe pour l'audiovisuel

L'année 2022 a été intense pour les médias avec les élections présidentielles et législatives, l'invasion de l'Ukraine, la poursuite de la crise sanitaire et l'actualité sportive (Jeux Olympiques et paralympiques, le Tour de France, Roland Garros ou le Tournoi des Six Nations).

Le Parlement a supprimé la redevance audiovisuelle et adopté un mode de financement provisoire (prélèvement sur les recettes de TVA) jusqu'au 1^{er} janvier 2025. Le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2020-2022 a été prolongé d'un an.

L'audience de **France Télévisions** a progressé sur la télévision et, sur Internet, sa plateforme gratuite France.tv est en tête des plateformes similaires certains mois de l'année. Modernisant ses outils techniques et de gestion, le groupe projette de confier à la rentrée 2023 la totalité de l'information sur France 3 aux rédactions régionales, y compris les tranches nationales et internationales. Les 5 000 salariés parisiens et franciliens seront regroupés autour du siège d'ici 2025.

France Télévisions Publicité contribue de manière importante au financement du groupe. **France.tv studio** modernise son site de Vendargues et, dans le cadre de France 2030, souhaite doubler sa surface de tournage. **France 2 Cinéma** et **France 3 Cinéma** ont maintenu leur niveau d'activité et d'engagement de films. Les réseaux de diffusion via la TNT sont modernisés. **France Télévisions Distribution** s'est développée mais l'entreprise subira les restrictions sur la détention de mandats de distribution par les télévisions hertziennes.

Radio France a confirmé sa première place dans les audiences radio (avec France Inter au 1^{er} rang et France Info au 3^e) et en podcast. La réhabilitation de la Maison de la Radio s'achève dans le respect



De g. à d. : Simon BARRY, responsable de la mission, Henri LAMOTTE, Carole VIRAPIN, Céline CHACELAS, Romuald GILET, Magali MULLER, Brigitte AUDURIER-THIEBOLD, Lucien SCOTTI, Lydia CILIANI. En médaillon : Michèle MONTIES-COURTOIS et Jean-Claude HULOT

globalement du calendrier et des coûts (les studios de création devant être livrés en 2025).

Radio France et France Télévisions ont conjointement lancé l'application numérique de proximité ICI, même si le lancement du site Internet a pris du retard.

Les audiences d'**Arte France** qui avaient progressé pendant la crise sanitaire et en particulier lors des confinements, se sont maintenues à un niveau élevé. Le développement numérique de l'entreprise a été poursuivi et sa dimension européenne élargie au-delà de la France et de l'Allemagne.

L'épidémie a freiné l'activité de formation professionnelle de l'**Institut National de l'Audiovisuel** alors que la conservation des archives audiovisuelles et leur mise à disposition se sont fortement développées. Le modèle économique demeure toutefois fragile.

France Médias Monde a entrepris de mettre en œuvre les nombreuses recommandations du rapport de la Cour des comptes, mais a été confrontée à la guerre en Ukraine et aux tensions au Mali. Sa présidente a été renouvelée début 2023. Sa filiale **Canal France International** s'est efficacement rétablie après la crise sanitaire et poursuit sa croissance.

Le lancement de la plateforme gratuite de vidéos à la demande de **TV5Monde** (TV5Monde Plus) est un succès et l'entreprise a également élargi son tour de table avec l'entrée début 2022 de la principauté de Monaco. Enfin, sa gestion a été jugée satisfaisante par la Cour des comptes et son président a été renouvelé pour deux ans.

Sortie de crise sanitaire pour le cinéma et les institutions culturelles

Le **Centre National du Cinéma**, qui avait bénéficié de compensations budgétaires pendant la crise sanitaire, doit désormais proposer des redéploiements de crédits pour gérer son déficit structurel et s'interroger sur le cumul de certaines de ses interventions, d'autant qu'il ouvre ses aides aux éditeurs étrangers de services à la demande.

Les aides de l'État ont permis à la **Fémis**, à l'école **Louis-Lumière** et à la **Cinémathèque française** de traverser la crise. Avec le retour à la normale, les tensions budgétaires réapparaissent, ces organismes ayant très peu de capacités d'autofinancement.

La généralisation du **Pass culture** se poursuit avec l'élargissement de la nouvelle offre collective en

milieu scolaire et l'activité est très soutenue, ce qui nécessite des abondements budgétaires. Par ailleurs, une coopération a été lancée avec l'Allemagne fédérale sur le lancement de son Kultur Pass.

La reprise de la fréquentation des expositions et la bonne tenue de l'activité des boutiques de la **Réunion des Musées Nationaux - Grand Palais** (RMN-GP) en 2022 ont permis de réduire le déficit d'exploitation (dû à la fermeture durable du Grand Palais jusqu'en 2025) par rapport aux prévisions du COM 2021-2025. Les comptes vont désormais être certifiés. La restauration du Grand Palais, qui accueillera les Jeux Olympiques de 2024, s'est poursuivie, dans des conditions marquées par une forte inflation des prix des matières premières et des coûts de la construction, amenant à un suivi attentif de l'opération.

Très fragilisé par sa fermeture pendant de longs mois qui a pesé sur ses recettes propres, le **Palais de Tokyo** a dû de surcroît faire face au départ de sa présidente ainsi qu'à la hausse brutale des coûts de l'énergie. L'arrivée d'un nouveau président se traduit par de nouvelles orientations tandis que la réouverture permet de nouvelles expositions.

La modernisation des modalités de contrôle

Le cadre réglementaire applicable au contrôle économique sur les organismes de l'audiovisuel public était devenu peu lisible car obsolète et reposant sur des textes disparates. Certains de ces textes dataient en effet de 1982 et de 1996 et n'avaient donc pas tenu compte des profondes évolutions institutionnelles, économiques et techniques intervenues depuis. Par ailleurs, il était logique de tenir compte des progrès intervenus en matière de contrôle interne et de gestion en passant d'un contrôle *a priori* à un contrôle *a posteriori*.

Un arrêté de contrôle commun à l'ensemble des organismes de l'audiovisuel public sera prochainement publié. Il sera décliné pour chaque organisme par un document précisant les modalités de contrôle adaptées à leurs caractéristiques et au niveau de leur contrôle interne.

Sans attendre ce nouvel arrêté et dans les limites autorisées par le cadre juridique actuel, cette démarche est mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2023 pour les dépenses de personnel de France Télévisions.

Par ailleurs, le GIE « Numérique de proximité » a été soumis au contrôle économique et financier.

MISSION EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

En 2022, la mission Emploi et Formation Professionnelle a exercé ses attributions sur 25 organismes d'importance, de statut et de mode de financement différents, 5 d'entre eux étant des opérateurs de l'État (AFPA, Centre Inffo, France compétences, LADOM et Pôle emploi). Seuls le FIPHFP et LADOM relèvent du contrôle budgétaire, les autres organismes sont en contrôle économique et financier. → la liste p. 76

En 2022, la réforme de 2018 semble maintenant bien mise en œuvre, mais les difficultés de financement de la formation professionnelle se sont aggravées : **France Compétences** ne peut pas emprunter au-delà de 12 mois, dans un contexte où l'augmentation de son déficit structurel (qui tend vers 6 Md€ en 2022) rend la collecte de fonds auprès des banques de plus en plus problématique.

Le contrôleur de France compétences a porté son attention sur le déséquilibre structurel du modèle économique de l'établissement et accompagné les réflexions conduites au sein de la gouvernance. Le contrôleur a également encouragé la montée en puissance du contrôle interne qui a pris du retard en 2022, à la suite de difficultés de recrutement.

À ce titre, la mise à jour et la mise en œuvre de la cartographie des risques de l'établissement fera partie des objectifs attendus.

Alors qu'elle était sur une voie d'amélioration, la situation financière de l'**AFPA** se dégrade à nouveau avec la flambée des coûts de l'énergie et la baisse des entrées en formation des demandeurs d'emploi. Trois points majeurs ont plus particulièrement sollicité, en 2022, l'attention de la contrôleur de l'AFPA :

- la mise à disposition par l'opérateur d'un tableau de bord de suivi des effectifs ;
- le suivi de la politique de cession de centres décidée dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2020-2024 ;
- le suivi de l'atterrissage prévisionnel de l'exercice 2022, compte tenu du renchérissement du coût de l'énergie et de la baisse des entrées en formation des demandeurs d'emploi.

L'année 2022 a été marquée pour **Pôle Emploi** par le lancement du Contrat d'Engagement Jeune et la préfiguration de France Travail. Le contrôleur de



De g. à d. : Patrick de ARAUJO, Jean-Louis TERTIAN, Christian DE LA ROCHEBROCHARD, Florence SEVIN-DAVIES, Miryâm LAMURE, Luc CHARRIE, Nicolas LERMANT, responsable de la mission, et Denise WEBER. En médaillon : François TURCAT.

Pôle emploi, en lien avec la direction du Budget et la délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle s'est notamment attaché à un ajustement approprié des objectifs de performance de l'établissement au bénéfice des demandeurs d'emploi et des entreprises. Le document de contrôle a été revu en début d'année pour alléger les seuils d'avis préalables.

À l'**Unédic**, le contrôleur a porté une attention continue aux conditions de financement du déséquilibre exceptionnel provoqué par la crise sanitaire (-61 Md€ de dette nette à fin décembre 2022). La dette a cependant amorcé sa décroissance. Il a continué d'accompagner les réflexions sur l'évolution de la gouvernance de l'association et sur la reconfiguration des relations entre l'Unédic et l'AGS dans le contexte du projet de transfert de 230 personnes de l'Unédic vers l'AGS.

Au sein de l'**AGS** et au sein de la **Délégation Unédic AGS**, le contrôleur a plaidé avec constance pour la maîtrise des risques juridiques et opérationnels. À ce titre, il a demandé la mise en place de procédures de commandes publiques et participé à l'information des ministères sur les positions des différents acteurs dans le cadre de la renégociation de la convention de gestion avec l'Unédic.

À noter qu'une situation de crise, relayée par les médias, s'est développée au sein de la Délégation Unédic AGS en fin d'année, situation suivie de près par le contrôleur en lien avec les dirigeants des deux organismes.

Les contrôleurs des 11 **opérateurs de compétences (OPCO)** ont porté une attention particulière aux règles de gouvernance, au renforcement de la transparence de l'information du CA, à l'instauration de procédures de contrôle interne et d'audit, et au respect du code de la commande publique.

Une analyse comparative de la situation financière et des moyens de fonctionnement des 11 OPCO a été transmise à la Cour des comptes, à la direction du Budget et à la DGEFP.

La bascule de la collecte aux URSSAF a été réalisée début 2022, toutefois la transmission aux OPCO de la liste des entreprises cotisantes rattachées a été retardée.

Enfin, le nouveau régime de TVA applicable à ces opérateurs n'a pas encore été arbitré.

Dans la cadre de la mise en place de la dématérialisation complète de la chaîne de traitement des achats de formation, afin de prévenir tout risque de fraude,

la direction de **VIVEA**, avec le soutien du contrôleur, a intégré trois nouveaux niveaux de contrôle supplémentaires dans son système d'information.

Le contrôleur du **CCCA-BTP** continue d'encourager l'organisme à mettre en place un contrôle interne (cartographie des risques en cours) pour maîtriser ses nouvelles modalités de dépenses: développement de méthodes ou d'outils pédagogiques innovants des CFA du BTP sur appels à projet ou à candidature, financement d'investissements innovants des CFA.

Le développement d'un système d'appel d'offres a été soutenu au sein de l'**ANFA** par le contrôleur qui a encouragé la mise en place d'indicateurs de performance, réalisé en 2022, et a plaidé pour un renforcement du contrôle interne.

Le contrôleur a continué de contribuer aux plans d'action engagé par l'**APECITA** (mise en place d'une politique tarifaire fondée sur une solide comptabilité analytique et d'une démarche de contrôle interne) et Centre INFFO, d'autant plus que ce dernier devra poursuivre une voie autonome, le projet de fusion avec France compétences ayant été abandonné fin 2020. Dans cette perspective, un contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2022-2025 a été négocié durant l'année 2021 entre Centre INFFO et l'État (DGEFP).

Le contrôleur de l'**AGEFIPH** s'est attaché en particulier à la consolidation du dispositif de maîtrise des risques de l'association et à la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, dans un contexte de prudence imposée du fait de la diminution des ressources tirées de la collecte. Il a également été associé à l'élaboration du nouveau plan d'action stratégique 2023-2027.

Dans un contexte où les ressources du **FIPHP** demeurent incertaines, le contrôleur a particulièrement veillé, avec les tutelles, à la soutenabilité financière du fonds dans le respect de la trajectoire fixée par la convention d'objectifs et de gestion 2020-2024. Il a également incité le fonds à renforcer son dispositif de contrôle interne, en particulier pour garantir l'exercice de la suppléance des agents chargés des fonctions-clés.

Le contrôleur de **LADOM** a incité fortement l'Agence à la mise place d'un contrôle interne budgétaire et au renforcement de son contrôle interne comptable. Les modalités d'exercice du contrôle budgétaire de l'Agence concernant les mesures générales et les actes individuels relatifs à la rémunération du personnel, ou ayant un impact sur la masse salariale, ont également été optimisées.

MISSION COUVERTURE DES RISQUES SOCIAUX ET COHÉSION SOCIALE



De g. à d. : Miryâm LAMURE, Viviane SILO, Antoine MANTEL, Jean-Pierre GUERIN, responsable de la mission, Patrick LAVERGNE, Laurence COSTA, Marie-Christine PARENT et Patrick JANKOWIAK.

La mission Couverture des risques sociaux et cohésion sociale couvre un large spectre d'activités avec quatre champs d'intervention: des organismes de sécurité sociale, des régimes spéciaux de retraite, des fonds de financement pour les retraités, des organismes contribuant à la cohésion sociale. → la liste p. 76

Les 25 organismes contrôlés par la mission jouent un rôle essentiel en matière de protection sociale. Avec d'importants réseaux pour certains, ils constituent des employeurs de premier plan et irriguent le territoire.

L'année 2022 a été marquée par la poursuite d'importantes réformes: celle du recouvrement, des aides au logement, de l'intermédiation financière, de la montée en charge de la 5^e branche. À l'inverse, la réforme des retraites a été reportée à 2023.

Dans le domaine de la cohésion sociale, l'**Agence du service civique** a maintenu l'accueil de volontaires à un niveau supérieur à l'effectif socle, en dépit de tendances de recrutements moins favorables que

prévu; l'**Agence Nationale des Chèques Vacances** a joué un rôle particulier dans le cadre du «plan de reconquête et de transformation du tourisme» tandis que le **SamuSocial** reste confronté à l'enjeu de la gestion des nuitées.

Enfin, l'ensemble des organismes sont confrontés aux enjeux liés à la reprise de l'inflation, au coût de l'énergie ou, pour certains établissements aux incertitudes des marchés financiers et à la remontée des taux d'intérêt.

Les contrôleurs de la mission ont particulièrement accompagné les organismes dans leurs transformations, la performance de leurs achats ou l'élaboration de trajectoires soutenables.

La branche recouvrement poursuit sa mutation

Dégradée par la crise sanitaire, la trésorerie de l'**ACOSS** s'améliore progressivement, en lien avec d'importantes reprises de dettes (40 Md€ en 2022), permettant une nouvelle réduction du plafond de ressources externes de l'Agence à 45 Md€, un niveau proche de 2019 (39 Md€).

Le taux de restes à recouvrer de l'exercice 2022 est en amélioration sensible sans retrouver son niveau d'avant la crise sanitaire. La résorption des restes à recouvrer s'inscrit dans un large dispositif de plans d'apurement dont le taux de respect est élevé et supérieur aux prévisions. 2,26 millions de plans d'apurement ont été mis en place pour un montant total de 24,5 Md€ dont 12 Md€ étaient régularisés au 31 août 2022. Le recouvrement amiable et forcé a progressivement repris à partir de l'été 2022. Les comptes de l'Agence ont été certifiés alors que ceux de la branche ont fait l'objet d'un refus de certification, sans conséquence sur la notation de l'ACOSS en sa qualité d'emprunteur.

Les efforts réalisés sur la relation de service devront être poursuivis sur la prochaine période conventionnelle

(2023-2027). Le bilan contrasté des transferts de collecte, parfois reportés, devrait conduire à mieux sérier leurs prérequis. Les autres enjeux stratégiques de la prochaine convention d'objectifs et de gestion (COG) concernent la fiabilisation des données sociales, la lutte contre la fraude sociale, les progrès à réaliser sur l'information comptable et financière fournie aux attributaires des sommes collectées et la mise en place d'une stratégie de responsabilité sociétale des organisations (RSO).

Les tensions sur la branche Famille

Mise sous tension depuis plusieurs années par le renforcement de ses missions, la branche Famille est confrontée aux enjeux de transformation de son outil de production et des systèmes d'information. Les difficultés rencontrées ont perduré en 2022 et pèsent sur les délais de traitement des dossiers tandis que le contrôle interne n'est pas entièrement performant. La branche Famille a pu bénéficier de nouvelles autorisations en matière d'effectifs, nécessitant une vigilance particulière.

La nécessaire adaptation de la branche devra se poursuivre en 2023 avec, par exemple, l'entrée en vigueur d'une nouvelle COG 2023-2027 en négociation fin 2022, la mise en place de la déconjugalisation de l'allocation adulte handicapé (AAH) ou la poursuite de la transformation numérique.

Si, sous l'effet de la reprise économique et du recul des mesures exceptionnelles de la crise sanitaire, la branche affichera en 2022 un excédent significatif, un point d'équilibre devra être trouvé à l'avenir entre les objectifs poursuivis et les ressources allouées.

La branche Vieillesse en déséquilibre

Avec les incertitudes en 2022 autour de la réforme des retraites, les ambitions de mutualisation inter-régimes sont réduites, même si les services en ligne continuent de se développer.

Les déséquilibres démographiques et financiers de la branche Vieillesse persistent. La LFSS pour 2023 prévoit un déficit de l'ensemble des régimes de base obligatoires Vieillesse (avec le FSV) réduit à - 1,2Md€ en 2022 contre - 4,2Md€ en 2021 grâce au dynamisme des cotisations et de la CSG. Mais le déficit se dégraderait fortement à partir de 2024.

Dans ce cadre, les contrôleurs ont apporté une attention soutenue aux équilibres budgétaires pour que la branche Vieillesse soit en capacité de mettre en œuvre la réforme des retraites à venir. Les régimes spéciaux ont vu leurs charges techniques et leurs dépenses (fonctionnement et personnel) progresser sous l'impact de l'inflation. Cette dernière a conduit à des revalorisations des pensions versées et des rémunérations des personnels. Dans un contexte de multiplication des cyber attaques, la plupart des organismes font face à des difficultés de recrutement dans la filière informatique. En outre, la dégradation durable des équilibres de certains dispositifs (congrés de fin d'activité des transports, régime additionnel de retraite des enseignants du privé par exemple) appelle des évolutions structurelles suspendues aux modalités de la réforme des régimes de retraites.

Les organismes détenant des placements (FRR, ERAFP et CPSTI) ont, quant à eux, subi la baisse des marchés d'actions.

Première année de COG pour la 5^e branche Autonomie

L'année 2022 est la première année de la COG de la nouvelle branche Autonomie. En raison des tensions sur le marché de l'emploi, les recrutements n'ont pas atteint les 39 ETP en cible pour 2022. Ces retards peuvent pénaliser le déploiement des systèmes d'information harmonisés confiés à la **CNSA**. L'accompagnement de la CNSA par le contrôleur budgétaire pour sécuriser les recrutements a par conséquent été un axe fort de l'année 2022 et le restera en 2023.

Le périmètre global de dépenses de la **CNSA** a été porté à 36Md€ en budget rectificatif 2022, conduisant à un premier résultat net d'exercice en déficit prévisionnel de - 0,5M€. La progression, notamment de l'objectif global de dépenses, s'explique pour partie par les revalorisations salariales de 2022. Les recettes de la branche ont bénéficié d'un rendement très dynamique, notamment la CSG affectée qui représente plus de 30Md€. Le développement encore limité du contrôle interne fait néanmoins peser un risque sur la certification des comptes 2022. La Cour des comptes avait alerté en 2021 sur l'insuffisante maîtrise de la fraude. Ce sera un des axes de progrès en 2023.

MISSION SANTÉ



De g. à d. : Line GRANIER, Lionel PLOQUIN, Réjane PORTANGUEN, Pascal LOSTE, Michel LEJEUNE, Sophie GALEY-LERUSTE, responsable de la mission, Antoine de CHATEAU-THIERRY, François RAYMOND, Sophie MORIN. En médaillon : Sylvie CRETOIS et Bruno GOGUEL.

La mission Santé contrôle la quasi-totalité des organismes de ce secteur, ce qui lui permet d'avoir une compréhension globale du financement et du fonctionnement du système de santé français. Les contrôleurs ont pu ainsi accompagner au mieux les organismes qui étaient en première ligne dans la crise sanitaire, en leur prodiguant aide et conseils. → la liste p. 77

La mission assure en premier lieu le contrôle des régimes d'assurance maladie, que ce soit le régime général (**CNAM**, y compris la **branche Accidents du Travail-Maladies Professionnelles**) mais aussi les régimes spéciaux (**CCMSA**⁷ pour le monde agricole, **ENIM** pour les marins et les pêcheurs, **CAMIEG** pour les industries électriques et gazières et **CNMSS** pour les militaires). Les dépenses de l'ONDAM pourraient atteindre à 245,9 Md€ en 2022, dont environ 11 Md€ de dépenses exceptionnelles dues à la crise sanitaire.

La mission contrôle aussi des organismes concourant à l'offre de soins tels que l'**AP-HP**, premier employeur de la région Ile-de-France, avec près de 100 000

professionnels dans 39 hôpitaux, qui ont dû affronter, depuis la fin 2021, la 5^e vague de la crise sanitaire. C'est aussi le cas des organismes de la « filière sang », l'**EFS** dont la mission est d'assurer l'autosuffisance de la France en produits sanguins pour les transfusions malgré des stocks assez bas en raison de la crise, et le **LFB** qui développe des médicaments provenant des dons de plasma. L'**ABM**, pour sa part, exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes. L'ABM a joué un rôle central dans les débats menés au Parlement en vue de l'adoption de la loi de bioéthique du 2 août 2021. L'**ANSM**, enfin, autorise la mise sur le marché des médicaments et assure leur sécurité.

La mission contrôle également des entités concourant au développement du système de santé, comme par exemple l'**ANAP** qui vise à diffuser la culture de performance et l'innovation dans les établissements de santé et médico-sociaux ou l'**ANDPC** qui s'attache au développement professionnel continu des professionnels de santé, dont 177 000 ont bénéficié d'actions de formation en 2022. Le **CNG**, pour sa part, gère la carrière de 58 000 praticiens hospitaliers et de 5 000 directeurs d'hôpitaux. Quant à l'**INRS**, qui mène des études et recherches dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, il apporte à la branche Accidents du Travail-Maladies Professionnelles un appui technique.

La « e-santé » repose sur quelques organismes stratégiques et bénéficie des financements considérables du Ségur de la Santé (au moins 2 Md€ sur une enveloppe totale de 19 Md€ d'investissements). L'**ANS**, tout d'abord, qui accompagne la transformation numérique ambitieuse du système de santé et conçoit les grands programmes nationaux d'équipement des professionnels, la **CNAM** qui a généralisé « Mon Espace Santé » pour tous les assurés en 2022 et le **GIE SESAM Vitale** qui va développer l'application Carte Vitale sur smartphone à partir de 2023. L'**ATIH**, de son côté, code et recueille l'information hospitalière, tandis que la **PDS** ou **Health Data Hub** met l'intelligence artificielle au service des données de santé. Il faut enfin saluer les efforts de la **CNAM** qui a développé dans l'urgence les systèmes d'information sur le « contact tracing », la vaccination et

les arrêts maladie dérogatoires, tout en assurant le remboursement des téléconsultations en hausse.

Pour achever ce panorama, il convient de citer deux organismes dédiés à l'indemnisation : le **FIVA** pour les victimes de l'amiante et l'**ONIAM** pour les patients atteints de maladies nosocomiales.

Depuis 2020, face à la crise sanitaire, les contrôleurs ont accompagné les organismes en apportant avec réactivité aide et conseil pour : mettre en place les plans de continuité d'activité (PCA) et le télétravail, recruter dans l'urgence dans les métiers en tension (informaticiens, personnels soignants...), identifier de nouveaux circuits d'importation des produits de santé et éviter les fraudes à l'AP-HP, sécuriser les missions exceptionnelles prises en charge avec réactivité par la CNAM.

Les contrôleurs ont anticipé la **problématique des remboursements de soins hospitaliers Covid-19** pour les patients ne bénéficiant pas d'une couverture complémentaire de santé.

Ils ont contribué à la **mise en œuvre des assouplissements des procédures de marchés publics** pendant la période d'urgence sanitaire (prolongation, dérogation aux procédures sur le fondement de l'urgence impérieuse, marchés de courte durée...).

Ils ont expérimenté avec les organismes les solutions de **dématérialisation des procédures** et d'utilisation de la signature électronique. Ils ont contribué à la diffusion des démarches de maîtrise des risques associés aux innovations (AP HP, Plateforme des données de santé).

En **2021 et 2022**, les organismes ont dû apprendre à vivre avec la crise sanitaire et les contrôleurs ont été particulièrement attentifs à l'impact de cette situation sur le bon fonctionnement des opérateurs, et notamment leur soutenabilité budgétaire dans un contexte de déficits historiques pour l'**Assurance-Maladie** et l'**AP-HP**.

Les recommandations des contrôleurs ont naturellement concerné la **gestion financière et la certification des comptes** (notamment AP-HP, MSA, CNAM). Malgré la crise sanitaire, la mission Santé est restée attentive à la performance des organismes contrôlés : évolution de l'offre en santé, maîtrise des dépenses

d'assurance maladie et déclinaison des volets de la stratégie nationale de santé, dans un contexte marqué fin 2022 par les revalorisations salariales et la reprise de l'inflation.

La mission a continué à inscrire les **diligences propres aux contrôles externes** dont elle a la charge dans le cadre global des politiques publiques. C'est ainsi qu'elle a pris en compte, pour chacune de ses actions, les objectifs du projet gouvernemental « Ma santé 2022 » fondé notamment sur la loi relative à l'organisation et la transformation du système de santé du 24 juillet 2019. Elle a suivi les multiples incidences, pour les organismes, du Ségur de la santé négocié en juillet 2020, et de la préparation de la LFSS pour 2023.

La mission s'est préoccupée de l'**accès aux données de santé** (CNAM, ATIH, PDS). Elle a veillé à la bonne appropriation par tous les organismes contrôlés des politiques transverses : transformation numérique du service public, protection des données personnelles, amélioration de la gouvernance, RSE, insertion dans les territoires, efficience des investissements et de la gestion, performance des achats, sans oublier le sujet de la sobriété énergétique fin 2022.

Plus généralement, la mission s'est attachée à concourir à l'efficience globale du système de santé avec une grande attention portée au **dispositif de pilotage des organismes et aux synergies**, notamment pour l'**e-santé**. Sa vigilance s'exerce aussi sur la cohérence des projets portés par les opérateurs ainsi que sur l'incidence globale des multiples fonds dédiés de la CNAM.

En ce qui concerne les **dispositifs de pilotage**, la mission a veillé à la bonne mise en œuvre des **conventions d'objectifs et de gestion** (COG) ou des **contrats d'objectifs et de performance** (COP) des organismes. Elle suit, notamment, la négociation de la nouvelle COG de la CNAM.

La mission s'est par ailleurs attachée à **accompagner les transformations structurelles** (CNAM, MSA, AP-HP) ainsi que les évolutions décidées dans le cadre de la **feuille de route numérique du ministère de la Santé**.

La mission a encouragé le **renforcement du contrôle interne des organismes**, en lien avec des **adaptations et des allègements du contrôle externe** qu'exerce le CGefi.





ANNEXE 1

Liste des organismes contrôlés par le CGefi en 2022

Le secteur Agriculture

MISSION AGRICULTURE, FORÊT ET PÊCHE

AGENCE FRANÇAISE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AGENCE **BIO**

ASSOCIATION DE COORDINATION TECHNIQUE AGRICOLE **ACTA**

ASSOCIATION DE COORDINATION TECHNIQUE POUR L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE **ACTIA**

ASSOCIATION DE RECHERCHE TECHNIQUE BETTERAVIÈRE **ARTB**

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS D'ENDIVES DE FRANCE **APEF**

ASSOCIATION FRANÇAISE INTERPROFESSIONNELLE DE L'OLIVE **AFIDOL**

ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LA VALORISATION DES PRODUITS ET DES SECTEURS PROFESSIONNELS DE L'HORTICULTURE ET DES PAYSAGES **VAL'HOR**

ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA BANANE **AIB**

ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA BETTERAVE ET DU SUCRE **AIBS**

ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS **INTERFEL**

ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DES VINS DE PAYS DU SUD-EST **INTERVINS SUD-EST**

ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DU LAIT ET DES PRODUITS LAITIERS DE BREBIS PYRÉNÉES ATLANTIQUES **AIBPA**

ASSOCIATION NATIONALE DES SOCIÉTÉS ET GROUPEMENTS AGRICOLES POUR L'EXPLOITATION EN COMMUN **ANSGAEC**

ASSOCIATION NATIONALE DES STRUCTURES D'EXPÉRIMENTATION ET DE DÉMONSTRATION EN HORTICULTURE **ASTREDHOR**

ASSOCIATION NATIONALE INTERPROFESSIONNELLE CAPRINE **ANICAP**

ASSOCIATION NATIONALE INTERPROFESSIONNELLE DES VINS DE TABLE **ANIVIN**

ASSOCIATION NATIONALE INTERPROFESSIONNELLE DU BÉTAIL ET DES VIANDES **INTERBEV**

ASSOCIATION NATIONALE INTERPROFESSIONNELLE DES LÉGUMES SECS **ANILS**

ATM ÉLEVEURS DE RUMINANTS **ATM**

ATM RUMINANTS **ATM-Ruminants**

BUREAU INTERPROFESSIONNEL DES VINS DE BOURGOGNE **BIVB**

BUREAU INTERPROFESSIONNEL DES VINS DU CENTRE **BIVC**

BUREAU NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DE L'ARMAGNAC **BNIA**

BUREAU NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DU COGNAC **BNIC**

CENTRE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DE L'ÉCONOMIE LAITIÈRE **CNIEL**

CHAMBRES D'AGRICULTURE FRANCE (ex-APCA)

COMITÉ ÉCONOMIQUE RÉGIONAL AGRICOLE DES FRUITS ET LÉGUMES **CERAFEL**

COMITÉ RÉGIONAL INTERPROFESSIONNEL RÉGIONAL DE L'ÉCONOMIE LAITIÈRE NORMANDIE LAIT **CRIELNL**

COMITÉ INTERPROFESSIONNEL RÉGIONAL DU LAIT DE BRETAGNE ET DES PAYS DE LA LOIRE **CILOUEST**

CENTRE TECHNIQUE DE LA CONSERVATION DES PRODUITS AGRICOLES **CTCPA**

CENTRE TECHNIQUE INTERPROFESSIONNEL DES FRUITS ET LÉGUMES **CTIFL**

COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DE GESTION DU COMITÉ **CIGC**

COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DE LA VOLAILLE DE BRESSE **CIVB**

COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DES HUILES ESSENTIELLES FRANÇAISES **CIHEF**

COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DES PALMIPÈDES À FOIE GRAS **CIFOG**

COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DES PRODUITS DE L'AQUACULTURE **CIPA**

COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DES VINS D'AOC CÔTES DU RHÔNE ET VALLÉE DU RHÔNE **INTER-RHONE**

COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DES VINS DE PROVENCE
CIVP

COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DES VINS DU JURA **CIVJ**

COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DU FLOC DE GASCOGNE
CIFG

COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DU VIN D'ALSACE CIVA

COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DU VIN DE CHAMPAGNE
CIVC

COMITÉ LAPIN INTERPROFESSIONNEL POUR LA
PROMOTION DES PRODUITS FRANÇAIS **CLIPP**

COMITÉ NATIONAL DE LA CONCHYLICULTURE **CNC**

COMITÉ NATIONAL DES PÊCHES MARITIMES ET DES
ÉLEVAGES MARINS **CNPMEM**

COMITÉ NATIONAL DU PINEAU DES CHARENTES **CNPC**

COMITÉ NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DE LA POMME
DE TERRE **CNIPT**

COMITÉ NATIONAL POUR LA PROMOTION DES OEUFS ET
DES OVOPRODUITS **CNPO**

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS DU
LANGUEDOC **CIVL**

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS DU
ROUSSILLON **CIVR**

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU RHUM
TRADITIONNEL DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER
CIRT-DOM

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU VIN DE BORDEAUX
CIVB

DOMAINE NATIONAL DE CHAMBORD **DNC**

FRANCE BOIS FORÊT **FBF**

GROUPEMENT NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DE LA
POMME DE TERRE INDUSTRIELLE ET DES INDUSTRIES DE
TRANSFORMATION **GIPT**

GROUPEMENT NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES
SEMENCES, GRAINES ET PLANTS **GNIS**

HARAS NATIONAL DU PIN **HPIN**

HAUT CONSEIL DE LA COOPÉRATION AGRICOLE **HCCA**

INSTITUT DE LA FILIÈRE PORCINE **IFIP**

INSTITUT DE L'ÉLEVAGE **IDELE**

INSTITUT DU VÉGÉTAL **ARVALIS**

INSTITUT FRANÇAIS DE LA VIGNE ET DU VIN **IFV**

INSTITUT FRANÇAIS DES PRODUCTIONS CIDRICOLLES
IFPC

INSTITUT TECHNIQUE DE L'AVICULTURE **ITAVI**

INTERCÉRÉALES

INTERCHANVRE

INTERHOUBLON

INTERPROCHASSE

INTERPROFESSION DES APPELLATIONS CIDRICOLLES **IDAC**

INTERPROFESSION DES VINS DE BERGERAC ET DE DURAS
IVBD

INTERPROFESSION DES VINS DE PAYS D'OC **INTER OC**

INTERPROFESSION DES VINS DU SUD-OUEST **IVSO**

INTERPROFESSION DES VINS DU VAL DE LOIRE
INTERLOIRE

JARDINS DE NORMANDIE AOP

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS **ONF**

TERRES INOVIA (ex CENTRE TECHNIQUE
INTERPROFESSIONNEL DES OLÉAGINEUX
MÉTROPOLITAINS) **TERRES INOVIA**

TERRES UNIVIA (ex ORGANISATION NATIONALE
INTERPROFESSIONNELLE DES GRAINES ET FRUITS
OLÉAGINEUX) **TERRES UNIVIA** (ex ONIDOL)

TÊTE DES RÉSEAUX POUR L'APPUI MÉTHODOLOGIQUE
AUX ENTREPRISES **TRAME**

UNION INTERPROFESSIONNELLE DES VINS DE CAHORS
UIVC

UNION INTERPROFESSIONNELLE DES VINS DU
BEAUJOLAIS **INTER BEAUJOLAIS**

UNION NATIONALE INTERPROFESSIONNELLE CIDRICOLE
UNICID

UNION NATIONALE INTERPROFESSIONNELLE DES
PLANTES RICHES EN PROTÉINES **UNIP**

FILIÈRE HIPPIQUE

ASSOCIATION DE FORMATION ET D'ACTION SOCIALE
DES ÉCURIES DE COURSES **AFASEC**

EQUIDIA

FÉDÉRATION NATIONALE DES COURSES HIPPIQUES
FNCH

GROUPEMENT TECHNIQUE DES HIPPODROMES
PARISIENS **GTHP**

LABORATOIRE DES COURSES HIPPIQUES (GIE) **LCH**

ORGANISME DE RETRAITE ET DE PRÉVOYANCE DES
EMPLOYÉS DES SOCIÉTÉS DE COURSES **ORPESC**

PARI MUTUEL HIPPODROME **PMH**

PARIS MUTUEL URBAIN **PMU**

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT À L'ÉLEVAGE DU CHEVAL
FRANÇAIS **LE TROT-SECF**

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'AMÉLIORATION
DES RACES DE CHEVAUX DE GALOP EN FRANCE
FRANCE-GALOP

Le secteur Territoires et Développement durable

MISSION AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES, VILLE, LOGEMENT, OUTRE-MER

AGENCE DE L'IMMOBILIER DE L'ÉTAT **AGILE** (ex-Sovafim)

AGENCE NATIONALE DE CONTRÔLE DU LOGEMENT
SOCIAL **ANCOLS**

COMITÉ D'ORGANISATION DE PARIS 2024 POUR LES JEUX
OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES **COJOP PARIS 2024**

COMPAGNIE FRANÇAISE DES EXPOSITIONS **COFREX**

CONSORTIUM STADE DE FRANCE **CSDF**

ÉLECTRICITÉ DE MAYOTTE **EDM**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT
D'ALZETTE-BELVAL **EPAAB**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT DE
BORDEAUX-EURATLANTIQUE **EPABE**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT
EUROMEDITERRANEE **EPAEM**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR
IV DE MARNE LA VALLÉE **EPAFRANCE**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT GRAND PARIS
AMÉNAGEMENT **EPA GPA**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT DE MARNE LA
VALLÉE **EPAMARNE**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT DU
MANTOIS-SEINE AVAL **EPAMSA**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT
ORLY-RUNGIS-SEINE AMONT **EPA ORSA (associé à GPA)**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT DE LA PLAINE
DU VAR **EPAPV**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT DE LA VILLE
NOUVELLE DE SÉNART **EPAS**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT DE
SAINT-ÉTIENNE **EPASE**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT DE
PARIS-SACLAY **EPA PS**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER ET D'AMÉNAGEMENT
DE LA GUYANE **EPFAG**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER ET D'AMÉNAGEMENT
DE MAYOTTE **EPFAM**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE **EPFB**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE **EPF
IDF**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER GRAND-EST **EPFGE**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE **EPFN**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE
AQUITAINE **EPFNA**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES HAUTS-DE-FRANCE
EPF HDF

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE **EPFO**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE PROVENCE-ALPES-
CÔTE-D'AZUR **EPF PACA**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'OUEST
RHÔNE-ALPES **EPORA**

GIP AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME
GRIDAUH

GIP « L'EUROPE DES PROJETS ARCHITECTURAUX ET
URBAINS » **GIP EPAU**

GIP FRANCE 2023 – COUPE DU MONDE DE RUGBY **GIP
France 2023**

GIP HÉBERGEMENT ET INTERVENTIONS SOCIALES
SOCIALES **GIP HIS**

GIP SYSTÈMES NATIONAL D'ENREGISTREMENT **SNE**

INSTITUT CALÉDONIEN DE PARTICIPATION **ICAP**

MARNE CHANTERINE CHELLES AMÉNAGEMENT **M2CA**
(filiale d'EPAMARNE)

SCI MANUFACTURE DE SAINT-ÉTIENNE (filiale de l'EPASE)

SOCIÉTÉ DE LIVRAISON DES OUVRAGES OLYMPIQUES
SOLIDEO

SAS SOCIÉTÉ DE RÉACTIVATION ET D'AMÉNAGEMENTS
DES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES **SORAPI (filiale EPASE)**

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT PORTE
SUD DU GRAND PARIS **SPLA-IN** (filiale de GPA)

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT NOISY-EST
SPLA-IN (filiale d'EPAMARNE)

**SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT AIX
MARSEILLE PROVENCE** (filiale d'EPAEM)

MISSION ÉCOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE **AE-AG**

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE **AE-AP**

AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE **AE-LB**

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE **AE-RM**

AGENCE DE L'EAU RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE
AE-RM-C

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE **AE-SN**

CENTRE DE DOCUMENTATION, DE RECHERCHE
ET D'EXPÉRIMENTATIONS SUR LES POLLUTIONS
ACCIDENTELLES DES EAUX **CEDRE**

CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES
LACUSTRES **CELRL**

GEODERIS

GROUPEMENT POUR LA GESTION DE NAVIRES
OCÉANOLOGIQUES **GENAVIR**

INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHES POUR
L'EXPLOITATION DE LA MER **IFREMER**

INSTITUT NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL
ET DES RISQUES **INERIS**

INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE **IGN**
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ **OFB**
OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU **OIEau**

EN TANT QUE CENSEUR D'ÉTAT :

ADELPHE
ALCOME
APER
PYRÉO (ex APER PYRO)
CITEO
COREPILE
CYCLAMED
CYCLEVIA
DASTRI
ECO-DDS
ECO-MOBILIER
ECOLOGIC
ecominero
ecosystem
LEKO
OCAD3E
SOREN (ex PV CYCLE
Re Fashion (ex ECO TLC)
SCRELEC
VALDELIA
VALOBAT

MISSION INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS NON FERROVIAIRES

AÉROPORT DE BÂLE-MULHOUSE **EuroAirport**

AÉROPORTS DE PARIS **ADP**

ADP international

ADP INGENIERIE

HUB ONE

AÉROPORT DE BORDEAUX-MÉRIGNAC **ADBM**

AÉROPORT MARSEILLE-PROVENCE **AMP**

AÉROPORT DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE **AMM**

AÉROPORT DE STRASBOURG-ENTZHEIM **ASE**

AÉROPORT DE LA RÉUNION - ROLAND-GARROS **ARRG**

SOCIÉTÉ AÉROPORTUAIRE GUADELOUPE PÔLE CARAÏBES
SAGPC

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS DE L'AÉROPORT
MARTINIQUE-AIMÉ CÉSAIRE **SAMAC**

GRAND PORT FLUVIO-MARITIME DE L'AXE SEINE **HAROPA
PORT**

GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE **GPMD**

GRAND PORT MARITIME DE NANTES-SAINT-NAZAIRE
GPMSN

GRAND PORT MARITIME DE LA ROCHELLE **GPMLR**

GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX **GPMB**

GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE **GPMM**

GRAND PORT MARITIME DE LA GUADELOUPE **GPBG**

GRAND PORT MARITIME DE LA GUYANE **GPB GUYANE**

GRAND PORT MARITIME DE LA MARTINIQUE **GPMLM**

GRAND PORT MARITIME DE LA RÉUNION **GPMDLR**

GIE DRAGAGES PORTS **GIE DP**

COMPAGNIE GÉNÉRALE MARITIME ET FINANCIÈRE **CGMF**

PORT AUTONOME DE STRASBOURG **PAS**

PORT RHÉNAN DE COLMAR-NEUF-BRISACH **PRCNB**

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE **VNF**

AUTOROUTES ET TUNNEL DU MONT BLANC **ATMB**

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU TUNNEL ROUTIER DU FRÉJUS
SFTRF

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE
INTERMODALE DES TRANSPORTS DANS LE MASSIF ALPIN
FDPTMA

COMITÉ NATIONAL ROUTIER **CNR**

Le secteur Recherche et Développement des Entreprises

MISSION RECHERCHE APPLIQUÉE ET PROMOTION DE LA QUALITÉ

AU-DELÀ DU CUIR **ADC**

ASSOCIATION FRANÇAISE DE NORMALISATION **AFNOR**

CENTRE TECHNIQUE DES INDUSTRIES AÉRAULIQUES ET THERMIQUES **CETIAT**

CENTRE TECHNIQUE DES INDUSTRIES MÉCANIQUES **CETIM**

CENTRE D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE DE L'INDUSTRIE DU BÉTON **CERIB**

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES FRANÇAISES DE L'AMEUBLEMENT ET DU BOIS **CODIFAB**

COMITÉ FRANÇAIS D'ACCRÉDITATION **COFRAC**

COREM ET LES CENTRES TECHNIQUES DES INDUSTRIES DE LA MÉCANIQUE **COREM**

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT ET SES FILIALES **CSTB** (Filiales : Acoustb / Bioguess / Cequami / Certivea / Certisolis-tc / Cerway / Eurovent-Certivea-Certification (ECC) / Nobatek Inef4 Scic)

COMITÉ PROFESSIONNEL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES INDUSTRIES DU CUIR DE LA MAROQUINERIE DE LA GANTERIE ET DE LA CHAUSSURE **CTC**

CENTRE TECHNIQUE INDUSTRIEL DE LA CONSTRUCTION MÉTALLIQUE **CTICM**

CENTRE TECHNIQUE DES INDUSTRIES DE LA FONDERIE **CTIF**

CENTRE TECHNIQUE INDUSTRIEL DE LA PLASTURGIE ET DES COMPOSITES **CTIPC**

ASSOCIATION « LE CENTRE TECHNIQUE DES MATÉRIAUX ET COMPOSANTS POUR LA CONSTRUCTION » **CTMCC**

CENTRE TECHNIQUE DE MATÉRIAUX NATURELS DE CONSTRUCTION **CTMNC**

CENTRE TECHNIQUE DE LA TEINTURE ET DU NETTOYAGE **CTTN**

CENTRE TECHNIQUE DU PAPIER **CTP**

COMITÉ PROFESSIONNEL DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROMOTION DE L'HABILLEMENT **DEFI**

INSTITUT TECHNOLOGIQUE FÔRET, CELLULOSE, BOIS-CONSTRUCTION, AMEUBLEMENT **FCBA**

COMITÉ PROFESSIONNEL FRANCÉCLAT-SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'HORLOGERIE **FRANCÉCLAT**

GRUPE INSTITUT DE SOUDURE ET ASSOCIATION **GRUPE IS**

INSTITUT FRANÇAIS DE LA MODE **IFM**

INSTITUT FRANÇAIS DU TEXTILE-HABILLEMENT **IFTH**

INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE **INPI**

INSTITUT TECHNIQUE D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE DES CORPS GRAS **ITERG**

LABORATOIRE NATIONAL DE MÉTROLOGIE ET D'ESSAIS **LNE**

MISSION CONTRÔLE DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT **AFD**

AGENCE FRANÇAISE D'EXPERTISE TECHNIQUE INTERNATIONALE **EXPERTISE FRANCE**

AGENCE AU SERVICE DE L'INTERNATIONALISATION DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE ET DU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES **BUSINESS FRANCE**

ATOUT FRANCE

BANQUE SOCREDO **SOCREDO**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC BPIFRANCE

SA BPIFRANCE GROUPE

Bpifrance Investissement

Bpifrance Participations

Bpifrance Assurance export

Bpifrance Régions

CAISSE DE GARANTIE DU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL **CGLLS**

CONSORTIUM DE RÉALISATION **CDR**

LA BANQUE POSTALE **LBP**

SOCIÉTÉ INTERPROFESSIONNELLE ARTISANALE DES GARANTIES IMMOBILIÈRES **SIAGI**

SOCIÉTÉ DE PROMOTION ET DE PARTICIPATION POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE **PROPARCO**

SOCIÉTÉS POUR LE FINANCEMENT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE **SOFICA**s

Le secteur Industrie - Services

MISSION GROUPE LA POSTE ET FDJ

LA POSTE

LA BANQUE POSTALE **LBP**

FRANÇAISE DES JEUX **FDJ**

MISSION ÉNERGIE

AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS **ANDRA**

AREVA SA

BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES **BRGM**

BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES SOCIÉTÉ ANONYME **BRGM SA**

CEA-INVESTISSEMENT CEA-I (censeur)

COMITÉ PROFESSIONNEL DES STOCKS STRATÉGIQUES PÉTROLIERS **CPSSP**

COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET AUX ÉNERGIES ALTERNATIVES **CEA**

COMPAGNIE FRANÇAISE DE MINES **COFRAMINES**

COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE **CNR**

EDF-INTERNATIONAL

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE **EDF**

ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE **Enedis**

Framatome

IFP Énergies nouvelles **IFPEN**

INSTITUT DE RADIOPROTECTION ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE **IRSN**

Orano (ex-AREVA)

RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ **RTE**

SOCIÉTÉ DES MINES DE POTASSE D'ALSACE **MDPA**

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE DONGES-METZ **SFDM**

SOCIÉTÉ TECHNIQUE POUR L'ÉNERGIE ATOMIQUE (ex-AREVA TA) **TechnicAtome**

MISSION ESPACE, ARMEMENT ET ORGANISMES DIVERS DU RESSORT DES MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES **CNES**

CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE **CdA**

COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION DU PERSONNEL DES MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS **COOPMINEFI**

DCN-INTERNATIONAL **DCN-I**

DÉFENSE CONSEIL INTERNATIONAL **DCI**

ÉCONOMAT DES ARMÉES **EDA**

ÉTABLISSEMENT DE COMMUNICATION ET DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE DE LA DÉFENSE **ECPAD**

EURENCO

GIAT-INDUSTRIES

IMPRIMERIE NATIONALE **IN**

INSTITUT FRANCO-ALLEMAND DE RECHERCHES SAINT-LOUIS **ISL**

INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION **INC**

LA MONNAIE DE PARIS **MDP**

NAVAL GROUP

NAVAL ÉNERGIES

OFFICE NATIONAL D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES AÉROSPATIALES **ONERA**

SOCIÉTÉ DE CONSEIL ET DE SERVICE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR **CIVIPOL CONSEIL**

SOCIÉTÉ DE GESTION DE PARTICIPATIONS AÉRONAUTIQUES **SOGEPA**

TELESPACE PARTICIPATIONS

UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS **UGAP**

MISSION TRANSPORTS

RÉGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS Groupe **RATP**

SNCF SA

SNCF VOYAGEURS

SNCF RÉSEAU

SNCF GARES & CONNEXIONS

SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS **SGP**

Service permanent de contrôle (SPC) de la société Tunnel Euralpin Lyon Turin (TELT)

MISSION MÉDIAS-CULTURE

ARTE FRANCE

ARTE FRANCE CINÉMA **ARTE CINÉMA**

ARTE FRANCE DÉVELOPPEMENT **AFD**

CENTRE NATIONAL DU CINÉMA ET DE L'IMAGE ANIMÉE **CNC**

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE RADIO ET DE TÉLÉVISION **CIRT**

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MÉTIERS DE L'IMAGE ET DU SON (La Fémis) **ENSMIS**

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE LOUIS-LUMIÈRE **ENSL**

FRANCE 2 CINÉMA

FRANCE 3 CINÉMA

FRANCE MÉDIAS MONDE **FMM**
 FRANCE TÉLÉVISIONS **FTV**
 FRANCE TÉLÉVISIONS DISTRIBUTION **FTD**
 FRANCE TÉLÉVISIONS GESTION IMMOBILIÈRE **FTGI**
 FRANCE TÉLÉVISIONS PUBLICITÉ **FTP**
FRANCE TÉLÉVISIONS PUBLICITÉ CONSEIL
 FRANCE TÉLÉVISIONS PUBLICITÉ INTER OCÉANS
 FRANCE TÉLÉVISIONS SVOD **FTV-SVOD**
SCI FRANCE TÉLÉVISIONS
GESTION DU RÉSEAU R1 (GR1)
GIE NUMÉRIQUE DE PROXIMITÉ
 GIP LA CINÉMATHÈQUE DU DOCUMENTAIRE **LCDD**
 INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL **INA**
 LA CINÉMATHÈQUE FRANÇAISE **LCF**
PALAIS DE TOKYO
PASS CULTURE
RADIO FRANCE
 RÉSEAU OUTRE MER 1 **ROM 1**
 RÉUNION DES MUSÉES NATIONAUX – GRAND PALAIS
RMN-GP
 TRANSTÉLÉ CANAL FRANCE INTERNATIONAL **CFI**
TV5-MONDE

Le secteur Santé, emploi et protection sociale

MISSION EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES **AFPA**
 ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LES TRANSPORTS
AFT
 ASSOCIATION NATIONALE DE GESTION DU FONDS POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES HANDICAPÉS
AGEFIPH
 ASSOCIATION POUR LA GESTION DU RÉGIME D'ASSURANCE DES CRÉANCES DES SALARIÉS **AGS**
 ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION AUTOMOBILE **ANFA**
 ASSOCIATION POUR L'EMPLOI DES CADRES, INGÉNIEURS ET TECHNICIENS DE L'AGRICULTURE **APECITA**
 CENTRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INFORMATION SUR LA FORMATION PERMANENTE **CENTRE-INFFO**
 COMITÉ DE CONCERTATION ET DE COORDINATION DE L'APPRENTISSAGE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS **CCCA-BTP**
 FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE **FIPHFP**

FRANCE COMPÉTENCES

L'AGENCE DE L'OUTRE-MER POUR LA MOBILITÉ **LADOM**
PÔLE EMPLOI
 UNION NATIONALE INTERPROFESSIONNELLE POUR L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE **UNEDIC**
 FONDS POUR LA FORMATION DES ENTREPRENEURS DU VIVANT **VIVEA**

11 OPÉRATEURS DE COMPÉTENCES:

2i (Industrie)
 AFDAS (Culture et médias)
 AKTO (services et salariés à forte intensité de main-d'œuvre; ex-OPCO ESSFIMO)
 ATLAS
 UNIFORMATION (Cohésion sociale)
 Commerce
 Constructys
 EP (entreprises de proximité)
 Mobilités
 OCAPAT (Agriculture et agroalimentaire)
 Santé

MISSION COUVERTURE DES RISQUES SOCIAUX ET COHÉSION SOCIALE

AGENCE CENTRALE DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE **ACOSS**
 AGENCE DU SERVICE CIVIQUE **ASC**
 AGENCE NATIONALE POUR LES CHÈQUES-VACANCES
ANCV
 ASSOCIATION NATIONALE DE GESTION PARITAIRE DU CONGÉ DE FIN D'ACTIVITÉ DES CONDUCTEURS ROUTIERS DE VOYAGEURS **AGECFA-VOYAGEURS**
 CAISSE AUTONOME NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE DANS LES MINES **CANSSM**
 CAISSE DE PRÉVOYANCE ET DE RETRAITE DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS **CPRP-SNCF**
 CAISSE DE RETRAITES DU PERSONNEL DE LA RÉGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS **CRPRATP**
 CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE DES TRAVAILLEURS SALARIÉS **CNAV**
 CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE
CNSA
 CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES
CNAF
 CAISSE NATIONALE DES INDUSTRIES ÉLECTRIQUES ET GAZIÈRES **CNIEG**
 CONSEIL DE LA PROTECTION SOCIALE DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS **CPSTI**
 SYSTÈME D'INFORMATION SÉCU-INDÉPENDANTS **SISI**

CENTRE DES LIAISONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES DE SÉCURITÉ SOCIALE **CLEISS**
ÉTABLISSEMENT DE RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE **ERAFP**

FONDS DE RÉSERVE POUR LES RETRAITES **FRR**

FONDS DE SOLIDARITÉ VIEILLESSE **FSV**

FONDS NATIONAL DE GESTION PARITAIRE DU CONGÉ DE FIN D'ACTIVITÉ **FONGECFA-TRANSPORT**

UNION RETRAITE

MODERNISATION DES DÉCLARATIONS SOCIALES (Net-entreprises) **GIP-MDS**

RÉGIME SPÉCIAL DE RETRAITE DU PERSONNEL DE LA SEITA **RSR-SEITA**

ORGANISME GESTIONNAIRE DU RÉGIME ADDITIONNEL DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS DU PRIVÉ **OGRAREP**

CAISSE DE RETRAITE DES PERSONNELS DE L'OPÉRA NATIONAL DE PARIS **CROPERA**

CAISSE DE RETRAITE DES PERSONNELS DE LA COMÉDIE FRANÇAISE **CRPCF**

SAMUSOCIAL DE PARIS **SAMUSOCIAL**

MISSION SANTÉ

AGENCE DE LA BIOMÉDECINE **ABM**

AGENCE NATIONALE D'APPUI À LA PERFORMANCE DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET MÉDICO-SOCIAUX **ANAP**

AGENCE NATIONALE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU **ANDPC**

AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ DU MÉDICAMENT ET DES PRODUITS DE SANTÉ **ANSM**

AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ **ANS**

AGENCE TECHNIQUE DE L'INFORMATION SUR L'HOSPITALISATION **ATIH**

ASSISTANCE PUBLIQUE-HÔPITAUX DE PARIS **AP HP**

CAISSE CENTRALE DE LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE **CCMSA**

CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DES INDUSTRIES ÉLECTRIQUES ET GAZIÈRES **CAMIEG**

CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE **CNAM**

CAISSE NATIONALE MILITAIRE DE SÉCURITÉ SOCIALE **CNMSS**

CENTRE NATIONAL DE GESTION DES PRATICIENS HOSPITALIERS ET DES PERSONNELS DE DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE **CNG**

COMITÉS DE PROTECTION DES PERSONNES **CPP**

ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG **EFS**

FONDS POUR LA MODERNISATION ET L'INVESTISSEMENT EN SANTÉ **FMIS**

ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE **ENIM**

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES DE L'AMIANTE **FIVA**

GIE SESAM VITALE **SESAM VITALE**

PLATEFORME DES DONNÉES DE SANTÉ PDS ou HEALTH **DATA HUB**

INSTITUT NATIONAL DE LA TRANSFUSION SANGUINE **INTS**

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET DE SÉCURITÉ POUR LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES **INRS**

LABORATOIRE FRANÇAIS DU FRACTIONNEMENT ET DES BIOTECHNOLOGIES **LFB**

LFB-BioMédicaments

OFFICE NATIONAL D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MÉDICAUX, DES AFFECTIONS IATROGÈNES ET DES INFECTIONS NOSOCOMIALES **ONIAM**

GIE SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES PRODUITS DE SANTÉ **SIPS**

UNION NATIONALE DES CAISSES D'ASSURANCE MALADIE **UNCAM**

ANNEXE 2

TEXTES RELATIFS AU CGEFI ET À SON ORGANISATION

Décret n°2022-1600 du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique et financier

Journal officiel du 22 décembre 2022

NOR: ECOP2230108D

Publics concernés : membres du Contrôle général économique et financier.

Objet : fonctionnement du Contrôle général économique et financier, prérogatives de ses membres et conséquences de la mise en extinction du corps du contrôle général économique et financier.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Notice : le décret abroge et remplace le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au Contrôle général économique et financier afin, notamment, de tirer les conséquences de la mise en extinction du corps du contrôle général économique et financier par le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État et de la mise en place d'un emploi fonctionnel par le décret n° 2022-335 du 9 mars 2022 relatif aux services d'inspection générale ou de contrôle et aux emplois au sein de ces services. Le texte précise, par ailleurs, les prérogatives des membres du Contrôle général économique et financier dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi que les conditions générales d'organisation et de fonctionnement du service.

Références : le décret peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

La Première ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le code de l'environnement, notamment son article R. 541-125 ;

Vu le code monétaire et financier, notamment son article D. 615-2 ;

Vu le décret n° 53-707 du 9 août 1953 modifié relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social ;

Vu le décret n° 55-733 du 26 mai 1955 modifié relatif au contrôle économique et financier de l'État ;

Vu le décret n° 87-389 du 15 juin 1987 modifié relatif à l'organisation des services d'administration centrale ;

Vu le décret n° 96-389 du 10 mai 1996 modifié instituant une commission interministérielle de coordination des contrôles sur les opérations et les bénéficiaires et redevables relevant des fonds communautaires agricoles de garantie, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2002-573 du 18 avril 2002 relatif au contrôle économique et financier de l'État sur la Régie autonome des transports parisiens ;

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 modifié relatif aux groupements d'intérêt public, notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2016-311 du 17 mars 2016 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, notamment son article 13 ;

Vu le décret n° 2019-1453 du 24 décembre 2019 relatif à la mission de contrôle économique et financier des transports pour la SNCF ;

Vu le décret n° 2020-537 du 7 mai 2020 modifié relatif aux fonds de pérennité, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2022-335 du 9 mars 2022 relatif aux services d'inspection générale ou de contrôle et aux emplois au sein de ces services ;

Vu l'avis du comité technique unique d'administration centrale des ministères économiques et financiers en date du 15 novembre 2022,

Décète :

Article 1^{er}

Le Contrôle général économique et financier, service placé sous l'autorité directe des ministres chargés de l'économie et du budget, exerce sur les entreprises ou organismes concernés le contrôle économique et financier de l'État prévu par le décret du 26 mai 1955 susvisé, le contrôle budgétaire prévu par le décret du 7 novembre 2012 susvisé, ainsi que les attributions spécifiques que les textes législatifs et réglementaires lui confient.

Il exerce toute mission que lui confient dans le domaine économique et financier les ministres chargés de l'économie et du budget. Il contribue à l'amélioration de la gestion publique et à la modernisation de l'État.

En outre, les ministres chargés de l'économie et du budget peuvent autoriser le service à intervenir à la demande d'autres ministres, de collectivités territoriales, de gouvernements étrangers ou d'organisations internationales, pour toutes missions relevant de sa compétence.

Article 2

Le chef du Contrôle général économique et financier est nommé dans les conditions prévues par le décret du 9 mars 2022 susvisé.

Article 3

Les membres du Contrôle général économique et financier sont le chef du Contrôle général économique et financier, les personnes dont l'emploi est régi par le chapitre IV du titre I^{er} du décret du 9 mars 2022 susmentionné et les membres du corps du contrôle général économique et financier affectés dans le service.

À titre transitoire, sont également membres du Contrôle général économique et financier les personnes citées à l'article 47 du décret du 9 mars 2022 susmentionné.

Le Contrôle général économique et financier comprend, en outre, des personnels administratifs.

Article 4

Les personnes nommées dans un emploi régi par le chapitre IV du titre I^{er} du décret du 9 mars 2022 susmentionné prennent le titre de « contrôleur général économique et financier ».

Article 5

Le Contrôle général économique et financier est organisé en missions et en sections, respectivement placées sous l'autorité d'un responsable de mission ou d'un responsable de section. Leurs activités s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques et de la programmation générale des travaux prévues aux articles 6 et 7.

Les missions et sections sont créées par arrêté des ministres chargés de l'économie et du budget.

Article 6

Un comité stratégique, présidé par le secrétaire général des ministères économiques et financiers et composé de directeurs d'administration centrale de ces ministères et de chefs de services directement rattachés au ministre chargé de l'économie ou du budget, émet un avis sur :

- 1° Les projets d'orientations stratégiques et de programmation générale des travaux du Contrôle général économique et financier ;
- 2° La création et le champ d'attribution des missions et des sections mentionnées à l'article 5 ;
- 3° Les projets d'affectation des responsables des missions et des sections. Le comité stratégique est informé des projets d'affectation des contrôleurs généraux économiques et financiers autres que ceux mentionnés au 3° ci-dessus, ainsi que des conventions ou protocoles de coopération établis entre le Contrôle général économique et financier et ses partenaires institutionnels.

Article 7

Le chef du Contrôle général économique et financier dirige le service.

Il est assisté d'un comité de direction composé des responsables de mission et des responsables de section, ainsi que d'un adjoint et d'un secrétaire général.

Il est saisi par les ministres chargés de l'économie et du budget de toute mission que ceux-ci confient au Contrôle général économique et financier dans le domaine économique et financier.

Il soumet à l'avis du comité stratégique les projets mentionnés aux 1° à 3° de l'article 6.

Il soumet aux ministres chargés de l'économie et du budget, après consultation du comité stratégique, les projets d'orientations stratégiques et de programmation générale des travaux du Contrôle général économique et financier, et s'assure de leur mise en œuvre.

Sans préjudice des dispositions des articles 6 et 10 du décret du 26 mai 1955 susmentionné, il fait connaître les conclusions des travaux des agents aux ministres chargés de l'économie et du budget.

Il veille à la qualité et à l'impartialité des travaux des membres du Contrôle général économique et financier, ainsi qu'à l'homogénéité et à l'efficacité des méthodes mises en œuvre pour l'exercice des activités de contrôle, notamment en matière d'analyse ou de prévention des risques économiques et financiers et en matière d'évaluation des performances.

Il veille au respect de la charte de déontologie du service.

Article 8

Les travaux menés par le Contrôle général économique et financier s'inscrivent dans des référentiels méthodologiques accessibles à tous ses membres, et donnent lieu à des exercices organisés dans le cadre de la programmation générale mentionnée aux articles 6 et 7.

Les conditions et méthodes de travail au sein du service garantissent l'indépendance de jugement de ses membres et leur liberté de plume. À cet effet, ces derniers respectent les exigences professionnelles que fixe le service en lien avec le comité stratégique. Ils veillent notamment à s'appuyer sur des éléments et des données de nature à fonder avec objectivité leurs constats et leurs propositions. Pour certains travaux, le recours à un relecteur référent ou à une revue par un comité des pairs est possible.

Le chef du Contrôle général économique et financier peut confier à des membres du service une fonction de référent thématique sur certains aspects de l'activité du service.

Article 9

Un arrêté des ministres chargés de l'économie et du budget précise l'organisation générale et les modalités de fonctionnement du Contrôle général économique et financier et fixe la composition du comité stratégique.

Article 10

Le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au Contrôle général économique et financier est abrogé.

Article 11

Le présent décret entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Article 12

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 21 décembre 2022.

ÉLISABETH BORNE

Par la Première ministre

Le ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique,
BRUNO LE MAIRE

Le ministre délégué auprès du ministre
de l'économie, des finances et de la souveraineté
industrielle et numérique, chargé
des comptes publics,
GABRIEL ATTAL

Arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier

NOR: ECOP2230113A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Vu le décret n° 53-707 du 9 août 1953 modifié relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social, notamment son article 6;

Vu le décret n° 87-389 du 15 juin 1987 modifié relatif à l'organisation des services d'administration centrale;

Vu le décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique;

Vu le décret n° 2022-335 du 9 mars 2022 relatif aux services d'inspection générale ou de contrôle et aux emplois au sein de ces services;

Vu le décret n° 2022-1600 du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique et financier;

Vu l'avis du comité technique unique d'administration centrale des ministères économiques et financiers en date du 15 novembre 2022,

Arrêtent:

Article 1^{er}

I. Les missions constituées au sein du Contrôle général économique et financier sont:

- 1° Des missions chargées principalement des contrôles mentionnés au premier alinéa de l'article 1^{er} du décret du 21 décembre 2022 susvisé;
- 2° Des missions chargées des orientations du contrôle et de l'appui méthodologique;
- 3° Des missions destinées à exercer des attributions spécifiques. Les missions peuvent comporter des pôles fonctionnels, créés, sur proposition du responsable de mission, par le chef du Contrôle général économique et financier.

II. Les sections sont chargées de conduire des études et travaux transversaux. Elles comprennent des groupes de travail qui sont composés des membres du service tels que définis au premier alinéa de l'article 3 du décret du 21 décembre 2022 susmentionné, et peuvent, en tant que de besoin, associer à leurs travaux des experts extérieurs.

Article 2

I. Le chef du Contrôle général économique et financier suscite des coopérations avec les administrations et les organismes publics et privés compétents dans les matières relevant des attributions du service, et organise les réponses aux demandes de coopération.

II. Le chef du Contrôle général économique et financier veille à la mobilité des membres du service ainsi qu'à l'organisation d'actions d'information et de formation professionnelle.

III. Le chef du Contrôle général économique et financier veille au respect des règles déontologiques faisant application des principes posés par la charte prévue au dernier alinéa de l'article 7 du décret du 21 décembre 2022 susmentionné.

Article 3

I. L'adjoint au chef du Contrôle général économique et financier assiste ce dernier, en particulier en matière de pilotage et d'emploi des ressources. Il le représente en tant que de besoin. Il veille à la préparation et au suivi des travaux du comité stratégique. Il s'appuie sur les moyens du secrétariat général.

Le secrétaire général est chargé de la gestion des moyens du service. Le chef du service peut confier toute mission à l'adjoint et au secrétaire général.

II. Les moyens nécessaires au fonctionnement du Contrôle général économique et financier et leurs modalités de gestion sont définis conjointement par le secrétaire général des ministères économiques et financiers et le chef du Contrôle général économique et financier, qui établissent à cette fin tout protocole de gestion approprié.

Article 4

I. Sont membres du comité stratégique, outre le secrétaire général des ministères économiques et financiers:

- le chef du Contrôle général économique et financier;

- le directeur général de l'Agence des participations de l'État;
- le directeur du budget.

Les membres du comité stratégique peuvent, le cas échéant, s'y faire représenter.

II. Le président du comité stratégique peut, en tant que de besoin, associer aux travaux du comité tout autre directeur ou chef d'un service de l'administration centrale des ministères chargés de l'économie et du budget.

III. Le secrétariat du comité stratégique est assuré par le Contrôle général économique et financier.

IV. Les avis du comité stratégique peuvent, à l'initiative de son président, être rendus par voie dématérialisée.

V. Le comité stratégique est réuni au moins deux fois par an.

VI. Les membres du comité stratégique sont sollicités pour participer au comité de sélection prévu par l'article 15 du décret du 9 mars 2022 susvisé.

Article 5

I. Sous réserve de dispositions réglementaires spécifiques :

- l'affectation des responsables des missions et des sections est arrêtée par les ministres chargés de l'économie et du budget sur le rapport du chef du Contrôle général économique et financier, après avis du comité stratégique ;
- l'affectation à une mission des membres du service est arrêtée par les ministres chargés de l'économie et du budget, sur proposition du chef du Contrôle général économique et financier ; lorsqu'il délègue ses pouvoirs à un membre de sa mission pour l'exercice du contrôle budgétaire d'un organisme, le responsable de la mission de contrôle recueille, préalablement à cette décision, l'avis du directeur du budget ;

- l'affectation à une mission des agents exerçant des fonctions de soutien est fixée par le chef du Contrôle général économique et financier.

Les coordonnateurs des pôles prévus à l'article 1^{er} sont désignés par le chef du Contrôle général économique et financier parmi les membres de la mission, sur proposition du responsable de mission.

II. En complément de leur affectation à une mission, les membres du service sont rattachés à une section.

La liste des membres de chaque section est fixée par le chef du Contrôle général économique et financier.

III. Les membres du Contrôle général économique et financier signent leurs rapports.

Article 6

Le service assure le secrétariat de la commission mentionnée à l'article 6 du décret du 9 août 1953 susvisé.

Article 7

L'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier est abrogé.

Article 8

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Article 9

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 21 décembre 2022.

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,
BRUNO LE MAIRE

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics.
GABRIEL ATTAL

Rapport réalisé par le pôle Communication du CGefi et mis en page par le SIRCOM.

CGefi

Contrôle général économique et financier
Immeuble Irène Joliot-Curie - 67 rue Barbès - BP 80001
94201 Ivry-sur-Seine cedex
01 79 84 30 01
com.cgefi@finances.gouv.fr
Site : economie.gouv.fr/cgefi

Crédits photos :

Couverture: TGV © Patrick Messina SNCF / © Paris-Saclay 2020 / © Gilles Huguet EDF /
© Société du Grand Paris Gérard Rollando / © Éric Huynh La Poste / © Pôle emploi /
© GP Marseille Fos Laure Chaminas / © OFB Sébastien Lamy .

p.7 visite Gabriel Attal © MEF Célia Bonin / p.15 © MEF Alain Salesse

Droits réservés

Avril 2023



Au service
de la performance
publique